

CANADA-COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

COMITÉ MIXTE DE COOPÉRATION

Sous Comité Préparatoire et de Coopération Générale

**L'EXPANSION ÉCONOMIQUE
ET LES POLITIQUES DE
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL AU CANADA**

Une documentation
compilée par

**LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL
GOUVERNEMENT DU CANADA**

MARS 1979

TABLE DES MATIERES

I	LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL EN REGIME FEDERAL CANADIEN	1
	La question du développement régional	4
	La répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux	10
	Les programmes et modes de coopération fédérale - provinciale en matière de développement régional	14
	Autres programmes de réduction des disparités régionales	29
	Conclusion	36
II	SITUATION ECONOMIQUE ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME PAR PROVINCE	39
	La Région de l'Atlantique	47
	Terre-Neuve	53
	L'Ile-du-Prince-Edouard	59
	La Nouvelle-Ecosse	65
	Le Nouveau-Brunswick	71
	Le Québec	79
	L'Ontario	91
	La Région de l'Ouest	101
	Le Manitoba	107
	La Saskatchewan	115
	L'Alberta	121
	La Colombie-Britannique	127
III	LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE AU CANADA D'UN POINT DE VUE REGIONAL	133
	Aperçu général	135
	La Région de l'Atlantique	138
	Le Québec	142
	L'Ontario	146
	La Région de l'Ouest	150
	Fluctuations de la moyenne mensuelle de l'emploi industriel par région et par secteur pour 1976 et 1977	156

ANNEXE

DOCUMENTATION SELECTIONNEE SUR LE MINISTERE DE
L'EXPANSION ECONOMIQUE REGIONAL

A

RESUME DES STIMULANTS INDUSTRIELS AU CANADA
OFFERTS AUX INVESTISSEURS CANADIENS ET ETRANGERS
(Source: L'Investisseur Etranger - Automne 1978)

B

LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
EN REGIME FEDERAL CANADIEN

Ministère de L'Expansion Economique Régional
Gouvernement du Canada

Novembre 1978



Introduction

La première partie de ce rapport traite de la question du développement régional dans le contexte canadien. Une deuxième aborde le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Dans une troisième partie, les modalités de la coopération fédérale-provinciale sont examinées à la lumière de la succession de programmes de développement régional mis en oeuvre par le gouvernement canadien depuis 1961. L'évolution a conduit à la présente formule de collaboration, par laquelle l'État fédéral et les États provinciaux concluent des ententes-cadres autorisant des interventions conjointes.

Une dernière partie est consacrée à d'autres programmes fédéraux dont certains favorisent expressément les régions à faible croissance. Ces programmes comportent soit une redistribution des fonds fédéraux sous forme de transferts, soit la régionalisation des mesures ou dépenses fédérales. À ce double titre, ils demeurent inséparables des politiques de développement régional proprement dites.

LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les administrations fédérales et provinciales ont, depuis les débuts de la Confédération en 1867, assumé la responsabilité de prendre en main le sort et le développement des régions du Canada. Dans l'ordre chronologique, les facteurs qui ont déterminé des actions majeures tiennent en premier lieu aux réalités géographiques auxquelles la tâche d'édifier une économie nationale devait se mesurer. Si, au moment de la formation du Canada comme entité distincte, les barrières commerciales aux mouvements des marchandises étaient abolies, les obstacles physiques demeuraient. Les distances (5 000 km de l'est à l'ouest), la superficie (plus de 10 000 000 km²), les obstacles naturels (neige, montagnes, toundra) et le climat extrême constituent autant de facettes d'une situation géographique unique qui, après onze décennies de croissance démographique rapide, comporte un taux d'occupation permanente du territoire national inférieur à 10 p. 100. Il était inévitable que l'unification de l'économie canadienne dans un réseau d'échanges intégré dût reposer à la fois sur le développement et la spécialisation des régions du Canada selon leurs avantages naturels propres et sur l'établissement de liaisons autonomes d'une extrémité à l'autre du pays. Le développement intégré de l'économie et de la société canadiennes continue de nos jours à dicter des interventions énergiques dans toute

partie du territoire susceptible de contribuer à la prospérité de l'ensemble. Entre autres, la mise en valeur des régions septentrionales du pays est devenue un élément essentiel des politiques de développement fédérales et provinciales.

L'hétérogénéité du territoire canadien, la répartition inégale des richesses naturelles exploitables et l'éloignement des marchés allaient créer des conditions de développement différentes d'une région à une autre. Les provinces de l'Atlantique (la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et, depuis 1949, Terre-Neuve), dont l'essor économique au cours du XIX^e siècle était axé sur les marchés de l'Angleterre, des États-Unis et des Antilles, ont vu diminuer cette part de leurs débouchés au moment de la Confédération. En revanche, le rattachement et la participation de cette région à l'économie canadienne étaient compromis par la distance qui la séparait des marchés en expansion du centre du pays et par l'insuffisance relative de ses ressources. À l'heure actuelle, sa population représente 9,5 p. 100 de la population canadienne qui compte 23 millions d'habitants.

Au centre, le Québec et l'Ontario, les provinces de loin les plus peuplées, bénéficiaient de ressources forestières, agricoles et minières considérables, dont l'exploitation s'appuyait sur un accès facile aux voies de navigation (le fleuve Saint-Laurent et ses affluents, les Grands Lacs) et sur un potentiel hydro-électrique abondant. Du fait de leur position centrale vis-à-vis de l'ensemble du pays et du voisinage des États industrialisés de la Nouvelle-Angleterre et du Mid-West, aux États-Unis, ces

deux provinces avaient les meilleures chances de s'engager sur la voie de l'industrialisation et d'attirer les immigrants venus d'Europe et des États-Unis. Ainsi de nos jours, le Québec et l'Ontario regroupent 63 p. 100 de la population du Canada (le Québec 27 p. 100). Cette population est concentrée dans une zone délimitée au sud par la frontière américaine et s'étendant sur environ 1 000 km, de Québec à l'est jusqu'à Sault-Sainte-Marie (Ontario), à l'ouest; cette zone est habitée par 58 p. 100 de la population canadienne.

À l'ouest de l'Ontario, la région des Prairies (le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta) constitue une plaine continue d'environ 1 500 km propice à la culture des céréales, à l'élevage et, depuis la Seconde Guerre mondiale, à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel qui se trouvent en abondance dans la partie nord-ouest de ce vaste territoire. Le sol est également riche en potasse et en minéraux rares. Ces provinces ont un potentiel de développement inégal; l'Alberta avec ses ressources pétrolières se situe parmi les provinces les plus riches. Au total, cette région comprend 16 p. 100 de la population canadienne.

À l'extrémité ouest du pays, au-delà de la chaîne de la cordillère canadienne (les Rocheuses) et bordée par le Pacifique, la Colombie-Britannique offre des conditions climatiques plus favorables qu'ailleurs au pays. Ses ressources naturelles la classent au premier rang des provinces canadiennes pour sa production forestière. Les vallées intérieures du sud de la province comptent parmi les meilleures régions fruitières du pays, alors que la partie nord de son territoire recèle des gisements miniers importants. Cette province représente 11 p. 100 de la population canadienne.

Au nord du 60^e parallèle se situent deux territoires qui relèvent, sur le plan administratif, des autorités fédérales : les territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Cette région comprend 40 p. 100 de la superficie du Canada; pourtant, elle compte moins de 60 000 habitants dont un fort pourcentage est d'origine indienne ou inuit. Les ressources minières y sont abondantes mais à peine exploitées. La découverte récente d'importantes ressources de pétrole et de gaz naturel dans le delta du Mackenzie et au large des côtes, dans l'Arctique, devrait amener la mise en valeur progressive de cette région au cours des années à venir.

L'inégalité du potentiel économique des provinces du Canada ne pouvait manquer de causer tôt ou tard des tensions financières au sein des administrations provinciales et entre le pouvoir central et les gouvernements des provinces. Comme nous le verrons plus loin, les fonctions dévolues aux provinces par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique étaient destinées à prendre de plus en plus d'importance et à devenir de plus en plus onéreuses dans le contexte des responsabilités prises en main par un État moderne. Les disparités économiques entre les provinces ont tôt fait de se manifester sur le plan des finances publiques provinciales : les provinces les plus riches pouvaient offrir à leur population des services publics nombreux et de bonne qualité dans les domaines de leur compétence, comme l'éducation, la santé, l'assistance sociale, la mise en valeur des ressources naturelles, etc.; par contre, les provinces moins fortunées se voyaient dans l'impossibilité d'offrir des services ou des avantages équivalents, sinon au prix d'un effort fiscal disproportionné qui risquait par ailleurs de nuire

au développement de leurs économies. Les dépenses des gouvernements provinciaux allaient connaître, après la Première Guerre mondiale, une hausse rapide attribuable en bonne partie à leurs responsabilités en matière sociale. L'intensité de la crise économique des années 30 a eu pour effet d'imposer aux finances provinciales et municipales le double fardeau d'un accroissement marqué des dépenses de secours aux chômeurs et d'une compression sans précédent des recettes fiscales. Dans les circonstances, le gouvernement fédéral dut se porter à l'aide des provinces les plus frappées et, par des subventions ou des prêts, tenter de renflouer leur situation financière. En 1937, une Commission royale sur les relations fédérales-provinciales fut instituée pour examiner à fond la nature des inégalités fiscales entre les provinces et soumettre des solutions au problème du déséquilibre fiscal. La Commission déposa son rapport en 1940. Mais, dès 1939, la Seconde Guerre mondiale était venue interrompre les discussions et reporter les réformes à l'étude. Malgré tout, le gouvernement fédéral instituait, dès 1940, un régime d'assurance-chômage et de prestations aux personnes âgées, relevant ainsi les trésoreries provinciales de ce fardeau financier. Il faudra attendre jusqu'en 1957 l'introduction de mesures de soutien des recettes provinciales destinées à pourvoir les gouvernements des provinces de moyens financiers plus adéquats; ces mesures prirent la forme de transferts de péréquation du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et de programmes à frais partagés dans le domaine de la sécurité sociale.

Cette redistribution, au profit des gouvernements provinciaux, de revenus prélevés sur l'ensemble du territoire national permet d'atténuer les écarts fiscaux occasionnés par les facultés contributives inégales des provinces; mais ce moyen ne va pas à la source du problème qui est l'inégalité interprovinciale des revenus produits par tête d'habitant. Ces disparités existent non seulement entre les provinces, mais à un degré plus grand encore, à l'intérieur de chacune d'entre elles. En ce qui a trait aux inégalités interprovinciales, elles ont connu de nombreuses fluctuations au cours des cinquante dernières années. Malgré tout, il s'est produit une lente convergence du revenu personnel par habitant, depuis le début des années 50, sous l'effet conjugué de mouvements migratoires vers les provinces plus prospères et de l'accroissement général du revenu personnel dans les provinces. Si cette évolution tend à réduire les écarts de revenu, elle entraîne cependant des taux de chômage excessifs dans certaines provinces marquées par un solde migratoire négatif ou voisin de zéro. Le reliquat de chômage qui en résulte fait échec à l'utilisation efficace des ressources du pays. Du même coup, le mouvement de concentration de la population dans les provinces plus prospères risque à la longue de compromettre l'avenir des régions et des provinces qui subissent une perte de population. Les politiques de développement régional mises en oeuvre par les gouvernements fédéral et provinciaux depuis le début des années 60 visent à contrer ou à ralentir ce processus.

En dehors des interventions à but régional, il est de la nature des programmes nationaux administrés par le gouvernement fédéral de s'adresser à

l'ensemble de la population, indépendamment de son lieu de résidence. Cependant, dans la mesure où ces programmes, ainsi que les dépenses qu'ils entraînent, soutiennent des activités ou des fonctions qui sont plus importantes dans les provinces riches, ils auront pour effet d'aggraver les inégalités interprovinciales. C'est ainsi que l'on a pu reprocher au gouvernement fédéral de pratiquer des politiques de stabilisation ou de développement économique qui, sous le couvert de la plus stricte neutralité vis-à-vis des provinces, favorisaient dans les faits les régions les plus riches, parce que mieux situées ou plus aptes à tirer parti des mesures de portée nationale. Face à cette situation, l'État fédéral peut tenter, quand les mesures en cause s'y prêtent, de les ajuster ou de les moduler selon les circonstances économiques propres à chaque province ou à certaines régions.

LA RÉPARTITION DES POUVOIRS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

L'État fédéral canadien doit sa création à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. L'acte s'inspirait des soixante-douze résolutions rédigées en 1864 par les Pères de la Confédération canadienne, lesquelles prévoyaient l'union des quatre provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec dans un dominion qui porterait le nom de Canada. Il était entendu que d'autres provinces ou territoires pourraient entrer dans la Confédération. En 1870, à la suite de la cession au Canada, par la Couronne britannique, de l'immense territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson, le dominion s'augmentait de la province du Manitoba. Plus tard, en 1905, les provinces de la Saskatchewan et de

l'Alberta étaient constituées. La Colombie-Britannique entra à son tour dans la Confédération en 1871, l'Île-du-Prince-Édouard, en 1873, alors que Terre-Neuve y accédait en 1949. À l'heure actuelle, le Canada comprend dix provinces, plus deux territoires administrés par le pouvoir fédéral.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique consacrait le principe fédératif comme organisation politique du Canada. Ce type de gouvernement répondait aux besoins exprimés par les premières provinces lors des discussions et des accords qui eurent lieu entre leurs délégués, les Pères de la Confédération, et visait non seulement à sauvegarder les particularismes régionaux, mais à protéger les droits linguistiques et culturels de la communauté canadienne d'origine française.

" Étant donné que le but de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était de constituer un système de gouvernement fédératif, des dispositions importantes traitent de la répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Chaque palier de gouvernement est essentiellement souverain relativement aux pouvoirs qu'il exerce. Bien que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confère au gouvernement fédéral le pouvoir de désavouer des lois provinciales, ce pouvoir n'a pas été exercé récemment. Ainsi, les gouvernements provinciaux sont aussi souverains que le gouvernement fédéral, lorsqu'ils agissent dans leur sphère de compétence.

" L'objet principal de la répartition des pouvoirs était de conférer au gouvernement fédéral la compétence dans tous les domaines d'intérêt général et national, et de donner aux gouvernements provinciaux la compétence pour toutes les autres questions d'intérêt local. L'article 91 de l'Acte de

l'Amérique du Nord britannique énumère les compétences fédérales. Il confère au parlement du Canada le pouvoir général de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, et donne une liste de catégories de domaines où le Parlement possède une autorité exclusive et qui illustre, sans le restreindre, le pouvoir général. La liste contient 31 catégories de pouvoirs fédéraux dont la réglementation du trafic et du commerce, la défense, le cours monétaire, le prélèvement des deniers par tous modes ou systèmes de taxation, le service postal, la navigation et les bâtiments ou navires, les poids et mesures et la loi en matière criminelle. L'article 92 confère aux provinces le pouvoir de légiférer en ce qui concerne la taxation directe dans les limites de la province, l'administration et la vente des terres publiques et du bois appartenant à la province, les institutions municipales, le droit relatif à la propriété et les droits civils, et toutes matières de nature purement locale ou privée. L'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribue au gouvernement fédéral et aux provinces des pouvoirs concurrents en matière d'agriculture et d'immigration, mais lorsqu'il y a conflit entre des lois fédérales et provinciales, c'est la loi fédérale qui l'emporte. Des pouvoirs concurrents semblables existent pour ce qui concerne les pensions de vieillesse et autres prestations supplémentaires, notamment les prestations aux survivants et les prestations d'invalidité, mais s'il se produit un conflit dans ce domaine, la législation fédérale ne peut pas entraver l'application de la législation provinciale.

" Les auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique estimaient probablement, en 1867, qu'une telle répartition des pouvoirs était suffisamment

définie et précise pour éviter toutes difficultés éventuelles quant à la distinction entre les domaines relevant du pouvoir législatif fédéral et ceux relevant du pouvoir législatif provincial. Toutefois, les pouvoirs énumérés aux articles 91 et 92 ne s'excluent pas mutuellement et se chevauchent parfois.

" Un autre facteur qui a rendu l'interprétation difficile est l'application de nouvelles conditions sociales, technologiques et politiques qui étaient évidemment imprévisibles à l'époque de la Confédération. Les auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'avaient prévu ni les lois sociales, telles que l'assurance-chômage, ni les lois régissant les moyens de communication modernes. Néanmoins, le pouvoir de légiférer sur ces sujets ne pouvait être attribué aux gouvernements fédéral ou provinciaux que par référence à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'émergence du Canada dans la communauté internationale à titre de pays entièrement indépendant, autre phénomène qu'on ne pouvait prévoir en 1867, a exigé, pour des réalités nouvelles comme l'aviation, la radiodiffusion et la citoyenneté, l'attribution de compétences, soit aux deux paliers de gouvernement, soit à l'un ou à l'autre.

" La répartition des pouvoirs selon l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a eu notamment pour conséquence que les dépenses des gouvernements provinciaux ont souvent dépassé leurs ressources fiscales. En 1867, les provinces se sont vu confier la responsabilité des services sociaux tels que les hôpitaux et les écoles ainsi que les institutions municipales, ce qui, à l'époque, ne comportait pas de grosses dépenses publiques. Toutefois,

l'évolution des besoins de la société et la prise en charge par l'administration publique des questions de bien-être social ont donné lieu à un accroissement considérable des dépenses. Les provinces ont le pouvoir de prélever des impôts à des fins provinciales par la taxation directe dans les limites de leur territoire, alors que le gouvernement fédéral dispose du pouvoir plus étendu de prélever des impôts par tous modes ou systèmes de taxation. Le gouvernement fédéral dispose donc d'abondantes ressources fiscales. Les provinces, par contre, ont la charge de nombreuses institutions publiques dont le fonctionnement est très coûteux, et il arrive souvent qu'elles ne disposent pas des ressources financières nécessaires. Afin de corriger ce déséquilibre, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu de nombreux accords fédéraux-provinciaux de partage des impôts et mis sur pied des programmes à frais partagés. Ces accords n'avaient évidemment pas été prévus par les auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Néanmoins, ils ont donné lieu à de nouveaux arrangements et à de nouvelles techniques sur le plan constitutionnel pour ce qui est des relations fédérales-provinciales en matière économique¹. "

LES PROGRAMMES ET MODÈS DE COOPÉRATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'exposé de la section précédente rend non seulement compte du partage des pouvoirs entre les gouvernements central et provinciaux, mais il évoque les problèmes que posent les relations fédérales-provinciales dans les domaines

1. Statistique Canada, Annuaire du Canada, 1976-1977, ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, Canada, 1977, p. 56-57.

où les deux paliers de gouvernement exercent des fonctions concurrentes. Le développement régional est l'un de ces domaines. Dès les débuts de la Confédération, le gouvernement fédéral a dû assumer la responsabilité de développer le territoire national, notamment par l'appui qu'il accorda à la construction du réseau ferroviaire transcontinental, par la colonisation et la mise en valeur des prairies de l'Ouest canadien, par la mise en oeuvre de sa politique nationale d'industrialisation, etc. L'ampleur et les particularités du problème régional canadien exigent des efforts de redressement et de valorisation que seul un gouvernement central peut entreprendre avec la moindre chance de réussite : intégration de l'économie canadienne, atténuation des disparités fiscales entre les provinces, réduction des inégalités socio-économiques et régionalisation des programmes de portée nationale.

En revanche, les gouvernements des provinces ont toute autorité sur l'exploitation des richesses naturelles de leur territoire — dont elles tiraient au début une bonne partie de leurs recettes — sur l'aménagement des infrastructures provinciales et, via leurs municipalités, sur la mise en place et la distribution de services publics connexes au développement. Il ressort que toute intervention fédérale dans ces domaines doit faire appel à la coopération des autorités provinciales. Bien entendu, il y va de l'intérêt de toutes les provinces de participer au développement de l'économie nationale; néanmoins, bon nombre de mesures de développement régional mettent en cause une pluralité d'objectifs et de besoins sur lesquels les deux paliers de gouvernement doivent s'entendre pour en arriver à définir des priorités d'intervention communes.

Cette situation a donné naissance à divers mécanismes de concertation et de répartition des charges financières liées au développement régional. À ce propos, il est possible d'envisager différentes formules de collaboration fédérale-provinciale pour la mise au point et l'exécution des programmes de développement. À une extrémité, un des gouvernements pourra agir seul dans un des domaines de sa compétence; à l'autre extrémité, les deux gouvernements pourront oeuvrer de pair et dans l'élaboration et dans la mise en oeuvre des politiques de développement régional, indépendamment des compétences de chacun. Entre les deux, on trouvera des modalités de coopération allant de la simple consultation de l'autre gouvernement à la participation financière d'un des gouvernements à des projets entièrement conçus et réalisés par l'autre. L'expérience canadienne a fait usage de toute la gamme possible des modalités, quoique l'évolution va dans le sens d'une concertation accrue. Un bref rappel historique permettra d'en juger.

L'introduction des politiques de développement régional (1961-1969)

Les interventions fédérales dans le domaine du développement régional remontent à la Confédération. Elles devaient comporter, jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle, des mesures spéciales, d'importance variable, destinées à donner une impulsion ou à remédier à des situations particulières, tels l'éloignement des marchés, la sécheresse, la mise en valeur de territoires de ressort fédéral ou concernant plusieurs gouvernements provinciaux à la fois. Ces mesures ont disparu ou continuent d'exister comme partie intégrante de programmes fédéraux ou provinciaux sectoriels, à une ou deux exceptions près. C'est le cas du programme

prévu par la Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), qui date de 1935. Ce programme qui avait pour but de venir en aide aux fermiers de la région des Prairies, lors de la sécheresse des années 30, est toujours en vigueur et relève maintenant, avec des modalités différentes, du ministère de l'Expansion économique régionale.

La mise en place d'une véritable politique de développement régional doit attendre les années 60, lors de l'adoption par le Parlement canadien de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) en 1961, de la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique en 1962 et de la Loi sur le ministère de l'Industrie créant l'Agence de développement régional en 1963. Ces trois programmes comportaient des modes de coopération fédérale-provinciale très différents qui ont inspiré les mécanismes mis au point par la suite.

Toujours en vigueur, la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole prévoit la participation financière du gouvernement fédéral à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets, de mesures et de plans visant au redressement et à la mise en valeur des zones rurales les plus éprouvées du pays. Le ministre responsable de ce programme conclut au nom du gouvernement fédéral des ententes d'une durée de cinq ans avec les autorités provinciales sur la désignation des zones d'intervention, sur les domaines ou secteurs visés et sur les mesures à prendre. Habituellement, les administrations provinciales assurent l'élaboration et la mise en oeuvre des projets autorisés en vertu de l'entente, alors que la moitié du financement est pris en charge par le gouvernement fédéral.

Le programme d'aménagement rural et de développement agricole se prête à des actions ponctuelles et de portée limitée touchant l'utilisation des terres agricoles et forestières et l'amélioration du niveau de vie des populations rurales. Pourtant, la préparation de plans intégrés de développement régional était prévue par la loi. Cinq de ces plans ont vu le jour, et leur réalisation fut amorcée par la conclusion d'ententes fédérales-provinciales, en 1966, pour les quatre premiers et, en 1969, pour le cinquième : ils portaient sur la zone de Mactaquac au Nouveau-Brunswick, sur le nord-est du Nouveau-Brunswick, sur la région du bas Saint-Laurent et de la Gaspésie au Québec, sur la région d'Interlake au Manitoba et sur la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Seul ce dernier plan reste en vigueur jusqu'en 1984, alors que les ententes relatives aux quatre précédents se terminaient en 1976. Le financement de ces plans a nécessité la création du Fonds de développement économique rural (FODER). La loi l'instituant fut révoquée en 1969, lors de la création du ministère de l'Expansion économique régionale; toutefois, les engagements financiers pris en vertu de ce programme furent assumés par le nouveau ministère. Il faut signaler que la mise en oeuvre de ces plans de développement a non seulement fait l'objet d'ententes fédérales-provinciales, mais qu'elle a donné naissance sur le plan administratif, à de nombreux mécanismes de concertation entre l'administration fédérale et les administrations provinciales concernées : comités de gestion et d'exécution de l'entente et sous-comités sectoriels qui regroupaient les représentants des deux administrations.

Par rapport aux autres programmes, les activités de l'Office d'expansion économique de la région atlantique témoignaient d'un style différent : le programme s'appliquait en exclusivité à un territoire constitué de quatre provinces, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, réunissant une population d'environ 2 millions d'habitants; il offrait la possibilité d'intervenir dans tous les secteurs; il ne reposait pas, à l'instar du programme précédent, sur une entente préalable avec les provinces définissant la nature et la portée des interventions. Toutefois, dans les domaines de compétence provinciale, notamment pour la mise en place d'infrastructures provinciales ou locales, il fallait signer des conventions avec les administrations provinciales afin d'assurer le partage des frais de mise en oeuvre et l'intégration des projets aux programmes provinciaux. La présentation des projets ou mesures pouvait relever autant des administrations provinciales et de l'entreprise privée que de l'Office lui-même. Celui-ci devait en défendre le bien-fondé auprès des organismes de contrôle financier du gouvernement fédéral, notamment le Conseil du Trésor.

En dépit de son titre, l'Agence de développement régional n'intervenait qu'auprès des entreprises du secteur manufacturier par l'octroi d'avantages fiscaux pour des implantations ou des extensions dans des régions à faible croissance ou en déclin. Au début, les incitations prenaient la forme, d'une part, d'exonérations de l'impôt fédéral sur les revenus des sociétés - pendant les trois années suivant la mise en service des nouvelles installations - et, d'autre part, de l'amortissement accéléré des nouveaux actifs. À compter de 1965, la Loi stimulant le développement de certaines régions

donnait plus d'envergure à ce programme et remplaçait l'exonération de l'impôt sur les revenus des sociétés par des subventions aux investissements ou par un crédit fiscal de même valeur sur l'impôt fédéral. Signalons que la désignation de régions d'intervention était précédée de consultations avec les gouvernements des provinces.

La création et les débuts du ministère de l'Expansion économique régionale (1969-1973)

Le problème de la coordination de ces différents programmes, qui relevaient d'organismes distincts, ainsi que le besoin d'une action unifiée et de plus grande envergure devaient conduire à la création du ministère de l'Expansion économique régionale en 1969. Ce nouveau ministère héritait de tous les programmes et organismes fédéraux existants en matière de développement régional. En plus des programmes précités, il faut rappeler l'existence d'autres mesures plus limitées ou ponctuelles mises en place en raison de circonstances précises ou touchant des aspects particuliers du développement régional. Ces programmes ou mesures furent soit intégrés tels quels au plan d'action du ministère de l'Expansion économique régionale, soit modifiés ou remplacés par d'autres modes d'intervention, soit abolis. Au premier groupe appartient le programme d'aménagement rural et de développement agricole; au deuxième, la Loi stimulant le développement de certaines régions remplacée par la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), l'Office d'expansion économique de la région atlantique, maintenant le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, dont le rôle a dû s'orienter vers des modes

d'intervention plus conformes aux besoins actuels des Prairies, telle l'aide à l'infrastructure dans les centres de services agricoles; enfin, le Fonds de développement économique rural et l'Agence de développement régional furent abrogés. D'autres mesures de moindre importance restent en vigueur jusqu'à l'expiration des lois ou décrets les instituant ou jusqu'à ce que les travaux entrepris sous leur autorité soient réalisés.

La nouvelle conception du développement régional adoptée par le ministère de l'Expansion économique régionale posait comme objectif premier la création d'emplois productifs et l'accessibilité à ces emplois " dans les zones qui exigent des mesures spéciales destinées à accroître les possibilités d'emploi productif et à faciliter l'accès à ces emplois ", sans exclure " les autres questions relatives à l'expansion économique et au relèvement social qui sont du ressort du parlement du Canada et que les lois attribuent au ministre " (Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, article 5). Dans l'exécution de ce mandat, le ministère de l'Expansion économique régionale allait s'appuyer sur deux leviers majeurs : le programme des zones spéciales autorisé en vertu de la loi créant le ministère et le programme des stimulants industriels, auquel la nouvelle Loi sur les subventions au développement régional et les amendements subséquents allaient conférer plus de pouvoir et de latitude que sous la loi précédente administrée par l'Agence de développement régional. Par suite de la forte concentration des efforts sur ces deux outils de développement, le programme d'aménagement rural et de développement agricole était destiné à perdre de l'importance : au cours des exercices financiers de 1969-1970

à 1974-1975 sur des dépenses de 2,123 milliards de dollars, le ministère ne consacrait que 140 millions aux projets financés en vertu de ce programme.

Le programme des zones spéciales avait pour but de favoriser le développement de centres urbains ou ruraux situés dans des régions où le manque d'emplois productifs se faisait davantage sentir. Ces zones étaient désignées en accord avec les gouvernements des provinces pour des périodes généralement de quatre à cinq ans; la plupart devenaient bénéficiaires de mesures susceptibles de corriger toute lacune ou insuffisance dans leur infrastructure qui aurait pu constituer une entrave à leur développement. Au cours de la période 1970-1973, 23 zones spéciales furent désignées, dont 20 au titre de l'aide à l'infrastructure. Ce type d'intervention nécessitait la coopération des deux paliers de gouvernement, tant pour l'appréciation des projets soumis par les municipalités que pour l'élaboration de schémas de développement et d'autres études. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, fournissait la totalité du financement sous forme de subventions ou de prêts, alors que la mise en oeuvre relevait généralement des provinces. La désignation de zones spéciales donnait lieu à l'élaboration d'ententes fédérales-provinciales sur les actions de développement ou de redressement dont ces zones feraient l'objet, de même que sur les études à effectuer. Deux comités composés de représentants du ministère de l'Expansion économique régionale et des autorités provinciales assuraient l'un, l'examen et la révision des projets autorisés par l'entente et, l'autre, le contrôle de l'exécution.

Le programme de stimulants industriels institué par la Loi sur les subventions au développement régional continuait à s'adresser à l'investisseur privé. Dans le cadre de la nouvelle législation, les interventions comportaient des subventions et des garanties de prêts pour l'implantation, l'extension ou la rénovation d'établissements industriels dans les régions désignées. Les établissements commerciaux n'étaient admissibles qu'aux garanties de prêts. En dehors des régions désignées, certaines zones spéciales devenaient admissibles au programme de subventions. Pour l'essentiel, le programme de stimulants industriels relève uniquement du gouvernement fédéral; des consultations périodiques ont lieu, par exemple à l'occasion d'une révision des territoires désignés, où l'avis des autorités provinciales est sollicité.

La révision des politiques et la nouvelle optique en matière de développement régional

D'une durée de quatre à cinq ans, la plupart des ententes sur les zones spéciales venaient à échéance en 1975. Ce programme avait constitué dans l'ensemble une expérience fructueuse dont il fallait faire le bilan. Au cours de 1972-1973, le ministère de l'Expansion économique régionale entreprenait un examen approfondi de ses politiques qui devait aboutir à la définition d'une approche différente au développement et à la mise en place de nouveaux mécanismes de concertation avec les provinces. Cette réforme comprenait cinq volets distincts :

- la conclusion d'ententes-cadres de développement (ECD) avec les gouvernements des provinces ne comportant à priori ni restriction ni limitation quant au choix des territoires, des secteurs et des mesures d'intervention (sous réserve que ces ententes contribuent au développement);

- la mise au point d'ententes auxiliaires portant sur des activités ou zones particulières privilégiées par l'entente-cadre;
- la définition d'une stratégie de développement qui met l'accent sur l'identification et la mise en valeur des possibilités économiques;
- une plus grande participation de tous les ministères fédéraux qui peuvent devenir cosignataires d'ententes auxiliaires dans les domaines de leur ressort;
- la décentralisation des services du ministère de l'Expansion économique régionale, dont les deux tiers du personnel travaillent à l'extérieur de la capitale nationale, dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest.

Le programme de stimulants industriels faisait l'objet de modifications importantes en vue d'en étendre la portée et d'en décentraliser l'administration : désignation de régions plus étendues, abaissement du seuil d'admissibilité à l'aide financière, utilisation d'une formule type (25 p. 100 du coût d'immobilisation et jusqu'à 30 p. 100 de la masse salariale pendant un an) et décentralisation des prises de décisions pour les investissements de moins de 2,0 millions de dollars ou créant moins de 100 emplois, octroi de subventions remboursables dans des conditions déterminées, qui complètent la gamme des autres mesures (subventions franches et garanties de prêts.) En revanche, les ententes sur les zones spéciales ne furent pas renouvelées, alors que seulement

quatre provinces optèrent en faveur de l'élaboration de nouvelles ententes sur l'aménagement rural et le développement agricole à leur expiration en 1975.

L'entente-cadre définit une stratégie de développement en termes d'objectifs à réaliser et de priorités d'intervention auxquels les gouvernements fédéral et provinciaux souscrivent d'un commun accord. Dès 1974, le ministère de l'Expansion économique régionale avait conclu des ententes-cadres d'une durée de dix ans avec toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard où, tel que mentionné précédemment, un plan de développement à l'étendue de la province était en voie de réalisation. Ainsi devait s'amorcer le processus d'élaboration des ententes auxiliaires qui constituent les véritables moyens d'action dont disposent en commun le ministère de l'Expansion économique régionale, les autres ministères fédéraux concernés et les administrations provinciales. En effet, c'est par les ententes auxiliaires que les dossiers d'intervention prennent forme, que les plans d'action se dessinent et que les fonds sont alloués. Au 30 juin 1978, le nombre des ententes auxiliaires conclues avec les provinces était de 84, entraînant des engagements financiers pour le gouvernement fédéral de 2 milliards de dollars; pour leur part, les provinces s'engageaient pour environ 1 milliard.

Par la conclusion d'une entente auxiliaire, les deux gouvernements chercheront à réaliser l'un ou l'autre des buts suivants : donner suite à toute possibilité de développement dont la réalisation requiert une

intervention spéciale de la part des gouvernements; combler des lacunes ou des insuffisances dans les mesures économiques jugées essentielles au développement; pourvoir une zone spéciale donnée de tout aménagement ou moyen matériel susceptible de contribuer à son développement. Le choix des actions s'inspire du triple souci de mettre en évidence et de susciter des possibilités de développement, et d'en accélérer la réalisation.

Le nombre et la diversité des domaines abordés par les ententes auxiliaires ne sont limités que par l'entente-cadre. De durée variable, les ententes auxiliaires peuvent porter tant sur un secteur ou une entreprise particulière que sur une zone déterminée, en considérer un ou plusieurs éléments ou aspects, proposer une gamme plus ou moins grande de mesures. Le taux de participation financière du gouvernement fédéral varie d'une province à une autre en fonction des disparités économiques provinciales. Ainsi dans les provinces dont le niveau de revenu par habitant est égal ou supérieur à la moyenne nationale, le financement des mesures est partagé également entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il en est ainsi pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. En revanche, au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, le financement fédéral peut atteindre 60 p. 100 du coût des mesures, alors que cette part pourra s'élever à 80 p. 100 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et à 90 p. 100 à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans le cadre de la mise en oeuvre de son plan de développement. Le taux de participation du gouvernement fédéral peut aussi varier d'une entente à une autre à l'intérieur de la même province en fonction de la priorité qu'accordera

l'un et l'autre gouvernement à la mesure envisagée. Si les apports financiers fournis par le ministère de l'Expansion économique régionale sont les plus importants (en général de plusieurs millions de dollars par entente), il n'est pas le seul organisme de l'administration fédérale à participer au financement des ententes auxiliaires : d'autres ministères ou agences du gouvernement fédéral y contribuent, en expertise et en fonds, dans la mesure où les interventions prévues relèvent de leur compétence ou qu'elles poursuivent des objectifs communs. Il n'existe pas à toute fin utile d'entente auxiliaire type; néanmoins, le processus d'élaboration et de présentation de la plupart des ententes définira leurs objectifs, leur durée, la situation qu'elles visent à corriger ou à valoriser, l'historique, les composantes de tout projet ou programme qui en font partie, les mesures envisagées, le mode de gestion et les échéanciers, l'enveloppe financière et sa répartition entre les parties concernées (entreprise, gouvernements provincial et fédéral.)

Au stade de la conception d'une entente auxiliaire, l'initiative appartiendra indifféremment à l'administration fédérale ou provinciale.

Cependant, la mise en route d'une entente, son élaboration et sa gestion relèvent, au niveau fédéral, de l'administration régionale du ministère de l'Expansion économique régionale qui, depuis sa réorganisation, dispose à cette fin de quatre bureaux régionaux (Moncton pour les provinces de l'Atlantique, Montréal pour le Québec, Toronto pour l'Ontario et Saskatoon pour les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique), outre dix bureaux provinciaux (soit dans chaque capitale provinciale) et douze bureaux auxiliaires dans des zones particulières. Les consultations

entre les administrations provinciales et les services décentralisés du ministère de l'Expansion économique régionale, entre ceux-ci et les autres ministères et agences du gouvernement fédéral se poursuivent tout au long de la préparation et de la mise en oeuvre d'une entente auxiliaire.

Il faut reconnaître que la coopération fédérale-provinciale en matière de développement régional a passé par plusieurs phases en l'espace de dix-sept ans. Différentes formules furent utilisées, et les caractéristiques de chacune tenaient autant à la nature des actions considérées qu'à l'importance de l'enveloppe financière prévue et à l'existence d'autres programmes fédéraux ou provinciaux d'aide aux régions à faible croissance. À partir de la création du ministère de l'Expansion économique régionale en 1969, l'importance accrue de l'effort financier consenti par le gouvernement fédéral, jointe aux exigences d'une action à la fois plus efficace et plus adaptée aux besoins des provinces, allait imposer la nécessité d'une plus grande souplesse dans le choix des secteurs, des zones et des moyens d'intervention à considérer. Il s'est avéré que la formule des ententes-cadres, amendables à volonté par les deux parties, conférait la latitude recherchée; cette approche permettait aussi de prendre en compte l'incidence régionale des politiques nationales et d'associer tout autre ministère fédéral ou provincial concerné à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de développement régional.

La formule des ententes-cadres, qui compte quatre ans d'existence, rend nécessaire la coopération et l'accord entre les deux gouvernements comme

préalables à l'autorisation des mesures particulières de développement devant faire l'objet des accords auxiliaires. Par sa flexibilité et la reconnaissance qu'elle accorde à l'autonomie dont jouissent les gouvernements provinciaux à l'intérieur de leurs domaines de compétence, cette approche permet de conjuguer les objectifs et programmes nationaux et les mesures proprement régionales pour la poursuite des fins du développement économique régional. Bien que cette formule soit relativement neuve et que ses possibilités d'application ne soient pas toutes connues, elle s'est déjà révélée capable d'assurer un haut niveau de collaboration fédérale-provinciale et de réaliser un fort degré de convergence entre les objectifs des deux paliers de gouvernement en matière de politique régionale.

AUTRES PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES DISPARITÉS RÉGIONALES

La complexité et l'ampleur des problèmes de développement régional dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada sont dues à la fois à l'inégalité des conditions économiques entre les régions et au fait que les gouvernements régionaux exercent leurs pouvoirs législatifs et exécutifs propres sur des territoires marqués par des niveaux de développement très différents (l'écart des revenus par habitant entre la province la plus riche et la plus pauvre est double.) Les politiques de développement les plus énergiques ne viendront à bout de ces difficultés que dans un avenir lointain, ou encore par le concours de circonstances économiques nouvelles uniformément favorables aux provinces les plus pauvres. Entre-temps, sans revenus supplémentaires, les provinces défavorisées n'auraient pas la possibilité

financière d'assurer à leur population la qualité et le volume de services publics, ainsi que le niveau de revenus compatibles avec l'état d'avancement économique du pays et la qualité de citoyen canadien. Cette situation nécessite des mesures d'aide distinctes qui débordent le rôle dévolu à tout organisme comme le ministère de l'Expansion économique régionale.

Les transferts aux provinces

L'aide accordée à titre d'appui aux dépenses des gouvernements provinciaux s'inscrit, depuis 1962, dans les ententes fédérales-provinciales conclues tous les quatre ans en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette aide prend la forme de transferts, soit généraux, soit conditionnels. Les premiers consistent en contributions directes à la trésorerie des provinces qui sont libres d'en disposer selon leurs priorités, alors que les seconds servent au financement de programmes communs à frais partagés dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être social. Dans l'ensemble, ces transferts représentent environ le quart des recettes des gouvernements provinciaux bénéficiaires et des deux territoires fédéraux du Nord canadien; leur importance varie entre les provinces inversement à leurs facultés contributives. Dans les deux provinces les plus pauvres, ils sont supérieurs aux recettes provinciales propres. L'effet de nivellement qui s'attache à ces transferts est surtout attribuable aux transferts généraux de péréquation qui constituent entre un quart et un cinquième du total. Sept provinces sur dix en bénéficient; environ un quart des recettes des

quatre provinces les plus pauvres, celles de l'Atlantique, provient de cette source. Enfin, les subventions conditionnelles ou spécifiques exercent aussi un certain nivellement; cependant, ces mesures accessibles à toutes les provinces n'ont pas pour but premier de compenser les écarts fiscaux entre les provinces.

Les transferts fédéraux aux particuliers, qui représentent environ 12 p. 100 du revenu des ménages, peuvent jouer un rôle positif dans la réduction des disparités de revenus interprovinciaux dans la mesure où les provinces moins fortunées ont une proportion plus élevée de personnes admissibles aux prestations ou autres versements prévus. C'est le cas des prestations octroyées aux termes du régime d'assurance-chômage. Ce programme favorise plus particulièrement les provinces où le niveau de chômage est supérieur à la moyenne canadienne — ces provinces étant par ailleurs les plus bénéficiaires dans le cadre des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. Les transferts aux sans-emploi représentent un quart des transferts fédéraux aux particuliers.

Moins importants (environ 2 p. 100 des transferts aux particuliers), parce qu'ils ne touchent qu'une partie de la population en chômage, les transferts versés au titre des programmes fédéraux de mobilité et de formation de la main-d'oeuvre auront également pour effet de réduire les écarts de revenus entre les provinces : d'abord, par la diminution relative du nombre de chômeurs là où les possibilités d'emploi et les postes vacants sont moins nombreux et les salaires plus bas, puis, grâce au fait que les provinces

à chômage élevé compteront une proportion plus grande de travailleurs qui auront recours à ce programme. Les statistiques actuelles ne permettent de mesurer que ce dernier aspect.

Examinés globalement, les transferts fédéraux aux particuliers, dont les plus importants comprennent, outre l'assurance-chômage, les prestations versées aux personnes âgées au titre de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, atteignent un niveau plus élevé par habitant dans les provinces de l'Atlantique, alors qu'en Ontario, dans les provinces des Prairies et les territoires du Nord-Ouest et le Yukon, le montant dépensé par habitant est inférieur à la moyenne pour l'ensemble du pays. La part du Québec se situe autour de la moyenne, alors que celle de la Colombie-Britannique la dépasse quelque peu, par suite du nombre relativement élevé de personnes âgées vivant sur son territoire et d'un taux de chômage supérieur au taux canadien.

Si l'on considère la totalité des transferts fédéraux tant aux particuliers qu'aux gouvernements provinciaux, et que l'on impute ces derniers au revenu personnel, l'effet de nivellement produit par ces mesures se manifeste avec plus d'évidence encore : on a estimé à un cinquième la réduction des écarts de revenus provinciaux qui en résulterait².

La régionalisation des mesures fédérales

La modulation des politiques nationales en fonction des conditions régionales, ou encore l'utilisation de programmes sectoriels aux fins de développement

2. Conseil économique du Canada, *Vivre ensemble*, ministère des Approvisionnement et Services, Ottawa, Canada, 1977.

régional n'ont joué au Canada qu'un rôle limité dans la réduction des disparités interprovinciales ou interrégionales. Pourtant, il est reconnu que des politiques uniformes, sur le plan national, n'auront pas des effets équivalents dans toutes les régions et pourront même contribuer à l'augmentation des disparités régionales. En revanche, moyennant des arrangements qui tiendraient compte des situations régionales, un programme national ou sectoriel pourrait exercer une influence positive sur le sort des régions.

L'utilisation de mesures sectorielles à des fins régionales date de la Confédération, à l'époque de la construction du réseau ferroviaire transcontinental. Les provinces côtières, celles de l'Atlantique et de l'Ouest, obtinrent à ce moment des réductions tarifaires sur le transport de leurs produits. Pour les provinces des Prairies, ces réductions ne s'appliquaient qu'au transport ferroviaire des céréales et de la farine et en sens inverse, pendant un certain temps, à l'acheminement de produits manufacturés en provenance des provinces du centre. En revanche, dans les provinces de l'Atlantique, la gamme de produits touchés comprenait la totalité de la production. À l'heure actuelle, le transport de la majorité des produits manufacturés est subventionné jusqu'à 50 p. 100 pour les expéditions en dehors de cette région. Dans les Prairies, les tarifs sur le transport ferroviaire des céréales et de leurs dérivés n'ont pas changé depuis 1897, alors qu'ils représentaient une subvention de l'ordre de 10 à 25 p. 100; par suite de l'érosion du dollar canadien, il est évident que ces tarifs en sont venus à constituer un apport non négligeable au coût de transport de ces produits³.

3. Conseil économique du Canada, *ibid.*

La régionalisation des politiques nationales a connu récemment une nouvelle ampleur grâce aux mesures adoptées au cours des trois dernières années. Une de ces mesures concerne la décentralisation des services et du personnel du gouvernement fédéral. En 1974, les autorités fédérales adoptaient un programme visant à décentraliser l'administration et le pouvoir de décisions s'y rattachant, de manière à favoriser les régions dépourvues et à rapprocher les services fédéraux des usagers. Vingt-quatre centres répartis dans les dix provinces bénéficieront de la présence accrue de l'administration fédérale. Cette mesure est en bonne voie de réalisation et devrait contribuer à renforcer les économies régionales.

Le ralentissement économique que le Canada a connu, depuis 1974, a davantage affecté les provinces déjà en proie à un chômage élevé que l'ensemble du pays; en particulier, l'écart entre les taux de chômage au Québec et ceux des provinces de l'Atlantique, d'une part, et le reste du pays, d'autre part, s'est constamment agrandi. Les mesures de relance introduites par le gouvernement fédéral, depuis 1975, ont atténué dans une mesure inégale l'impact de la récession sur les régions du Canada. Si ce résultat ne contredit pas les données relatives aux récessions antérieures, toutefois la gravité sans précédent du chômage qui a frappé l'économie canadienne exigeait des interventions plus adaptées aux circonstances particulières des différentes régions. Au début de 1977 et en 1978 le gouvernement modifia son programme de crédit d'impôt à l'investissement en vigueur depuis 1975, de manière à porter à 10 et à 20 p. 100 le taux auquel les nouveaux investissements sont déductibles de l'impôt sur les revenus de l'entreprise dans les régions désignées aux termes de la Loi sur les subventions ou développement régional. Le taux est maintenant à 7 p. 100 pour les

autres régions du Canada. En outre, en mars 1978, une nouvelle mesure accordait un crédit d'impôt à l'emploi rendant déductible de l'impôt sur les revenus des entreprises une partie du salaire versé à tout employé supplémentaire embauché par l'entreprise privée. Le crédit horaire s'établissait à \$2.00 par emploi nouveau jusqu'à concurrence de 40 heures par semaine dans les provinces de l'Atlantique et la région de la Gaspésie, à \$1.75 dans les autres régions admissibles au programme de subventions au développement régional, et à \$1.50 dans le reste du pays. Ces mesures viennent s'ajouter à la régionalisation des conditions d'admissibilité au régime d'assurance-chômage national : cette disposition nouvelle autorise les travailleurs des régions à taux de chômage élevé à toucher des prestations d'assurance-chômage après une période d'emploi continu inférieure à celle en vigueur dans l'ensemble du pays.

C'est la première fois que les politiques conjoncturelles du gouvernement canadien sont modulées selon les disparités régionales par d'autres moyens que le versement de transferts ou l'exécution de travaux publics. On ne saurait dire à ce stade quel parti les régions défavorisées vont tirer de ces deux mesures; il semble toutefois évident qu'elles viennent étayer les politiques de redressement structurel et de développement régional à un moment où le ralentissement conjoncturel pourrait les neutraliser ou en diminuer l'impact sur les régions du Canada.

Conclusion

Le problème régional canadien comporte des aspects qui nécessitent des interventions énergiques de la part du pouvoir central; par ailleurs, le partage des responsabilités en matière de développement régional requiert une coopération de tous les instants entre les gouvernements fédéral et provinciaux. De nombreux facteurs ont déterminé l'ampleur et le choix des actions adoptées par les autorités fédérales : les obstacles géographiques à l'unification de l'économie nationale, le déséquilibre fiscal entraîné par l'accroissement des dépenses sociales assumées par les gouvernements provinciaux, l'aggravation du chômage régional, les lenteurs inhérentes à toute convergence des revenus entre les provinces, enfin la capacité inégale des provinces et des régions à bénéficier ou à tirer parti des mesures de politique économique nationales. Dictées au départ par des circonstances particulières ayant trait à la géographie et au peuplement du pays, les interventions fédérales ont dû s'attaquer par la suite, notamment à compter des années 30, aux disparités fiscales entre les provinces et, de là, aux écarts socio-économiques qui en étaient la cause majeure. Plutôt récente, cette dernière phase a donné lieu au déploiement de moyens financiers importants avec l'avènement du ministère de l'Expansion économique régionale et la mise en oeuvre de programmes qui, plus que jamais, font appel à la participation des gouvernements provinciaux.

L'expérience acquise dans le domaine du développement régional, surtout depuis le début des années 60, a démontré la nécessité d'une collaboration fédérale-provinciale soutenue dans la recherche et l'application de mesures

qui débordent la sphère d'activités propres à chaque gouvernement. Cette coopération avait d'abord une portée plus restreinte mais, par la force des choses, elle devait déboucher sur des modalités de collaboration qui permettent de mettre à contribution l'ensemble des moyens d'action dont disposent les deux paliers de gouvernement. La formule des ententes-cadres illustre cette évolution, de même que la régionalisation récente de certaines mesures nationales.



SITUATION ÉCONOMIQUE
ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME
PAR PROVINCE

*Un des documents de travail préparés pour
les consultations fédérales-provinciales
sur l'économie*

Ministère de l'Expansion
économique régionale

Novembre 1978



INTRODUCTION

En prévision de la Conférence des premiers ministres de février 1978, le ministère de l'Expansion économique régionale avait produit un rapport sur la situation économique et les perspectives à moyen terme par province. Le présent rapport, l'un des divers documents de travail préparés par le gouvernement canadien pour la Conférence des premiers ministres en novembre 1978, constitue en vérité une version mise à jour du rapport de l'an dernier. Sa révision tient compte des toutes dernières données disponibles et relève les changements importants aux prévisions de février dernier concernant la conjoncture économique.

Le présent rapport a été rédigé en grande partie aux bureaux provinciaux et régionaux du ministère de l'Expansion économique régionale. Dans le cadre de ses activités d'analyse, le ministère fait périodiquement état de la situation économique actuelle et des perspectives à moyen terme de l'économie provinciale aussi bien que régionale. Même si la situation économique varie toujours d'une province à l'autre quelle que soit l'époque, nombreuses sont les questions de développement économique importantes qui ont une dimension régionale qui va au-delà des frontières provinciales. Pour tenir compte de ce fait, des aperçus régionaux ont été préparés pour les régions de l'Ouest et de l'Atlantique, lesquels sont suivis des rapports provinciaux dans chacune des sections appropriées.

Si chaque région du Canada connaît un mode de développement qui lui est propre, il n'en demeure pas moins vrai que l'activité économique de certaines régions est étroitement liée à celle du pays dans son ensemble. Nombre de facteurs ont eu une incidence prépondérante sur les événements économiques survenus au Canada au cours des trois dernières années. Le rythme lent de la relance de l'économie nationale, amorcée au cours du second semestre de 1975 a, de façon générale, ralenti en 1977, année pendant laquelle on a enregistré un accroissement de la dépense nationale brute, en termes réels, d'environ

3 pour cent. En conséquence la situation du marché du travail s'est quelque peu détériorée, le taux de chômage étant passé de 7.1 pour cent qu'il était en 1976 à plus de 8 pour cent en 1977. Le climat des investissements, enfin, est demeuré incertain et le taux d'inflation s'est maintenu à 8 pour cent au cours de la même période.

Un examen de la situation économique en 1978 nous permet de croire que la conjoncture va s'améliorer, mais de façon inégale. Le taux de croissance de la dépense nationale brute devrait atteindre environ 4 pour cent et s'appuiera sur les dépenses de consommation accrues et une montée en flèche des exportations. De plus, l'année 1978 semble favoriser les investissements, et les perspectives à moyen terme devraient s'améliorer. On prévoit, en outre, une diminution de la pression sur les prix intérieurs. Cependant, malgré une croissance de l'emploi de plus de 3 pour cent, le taux de chômage demeurera vraisemblablement élevé.

Bien que des perspectives de développement économique existent à moyen terme, dans chaque province, on ne s'attend pas à ce que le rendement économique soit distribué de manière égale. Les provinces de l'Atlantique ont été particulièrement affectées par la période de croissance relativement faible que vient de connaître l'économie nationale et ont perdu certains des gains relatifs qu'elles avaient faits à la fin des années 60 et au début des années 70. Néanmoins, les perspectives à moyen terme semblent s'améliorer, et la région pourrait connaître une croissance sensible au cours des années 80, si certains potentiels prometteurs sur le plan des ressources sont exploités. L'économie du Québec continue de souffrir des problèmes structurels qui affectent le secteur de la fabrication depuis le début des années 60. En dépit de ces difficultés, le Québec a connu des périodes de prospérité relative associées particulièrement à des grands projets publics (Expo, les Olympiques, projets hydro-électriques). Les années 80 pourraient bien se révéler une période de défi pour l'économie provinciale, puisque le secteur de la fabrication devra s'ajuster aux pressions changeantes de la concurrence dans l'économie mondiale, et que la ville de Montréal devra redéfinir son rôle dans la hiérarchie urbaine du pays. L'Ontario devrait continuer de connaître une croissance relativement stable, fondée principalement sur la mise en valeur des ressources dans la région du Nord et sur des activités plus intenses dans les secteurs de la fabrication et des services dans la région du Sud. Le produit intérieur brut, en termes réels, des quatre provinces de l'Ouest, dépasse maintenant ceux du Québec et des quatre provinces de l'Atlantique associées et, dans l'Ouest, les perspectives à moyen terme sont encourageantes. Cette croissance n'est cependant pas partagée également par les quatre provinces de l'Ouest. La situation économique de la Saskatchewan et, à un moindre degré, du Manitoba, fluctuent en fonction des revenus de l'agriculture bien que la situation traditionnelle de la Saskatchewan puisse devenir un peu plus stable, en raison de l'exploitation de ses ressources naturelles outre celle de ses richesses agricoles. Par ailleurs, l'Alberta et la Colombie-Britannique peuvent s'attendre à une croissance au-dessus de la moyenne à cause du développement accru des ressources primaires.

Même si, de façon générale, la perception de la conjoncture à moyen terme des diverses régions du Canada n'a pas radicalement changé depuis l'édition de février 1978 du présent rapport, il y aurait néanmoins lieu de faire quelques commentaires particuliers. Dans l'ensemble, les perspectives pour le Québec et l'Ontario semblent plus ou moins identiques à celles reconnues antérieurement. Dans la région atlantique, surtout dans les provinces Maritimes, les perspectives paraissent quelque peu plus encourageantes. Dans la région de l'Ouest, les perspectives à moyen terme semblent également meilleures, et l'on remarque un léger réalignement des quatre provinces pour ce qui est de la perception du climat de leur croissance future. On est devenu quelque peu plus optimiste en ce qui regarde le Manitoba, et les perspectives à moyen terme pour la Saskatchewan se révèlent de toute évidence meilleures aujourd'hui. Même si, à moyen terme, l'Alberta devrait reprendre un rythme rapide de croissance, ce rythme pourrait bien ne pas être aussi rapide qu'on l'aurait cru il y a un an. Enfin, la conjoncture à moyen terme en Colombie-Britannique demeure à peu près la même qu'en février dernier.

Chacun des rapports provinciaux inclus dans le présent document de travail se termine par une section exposant quelques-unes des principales perspectives de développement économique pour la province concernée. Bien qu'on se soit employé à mettre l'accent sur les possibilités importantes à moyen terme, il est évident que de nouvelles possibilités seront reconnues et qu'elles viendront accroître les perspectives exposées dans le présent document. Ainsi, il ne faudrait pas s'attendre à ce que cette liste fût complète, ni qu'elle constituât une indication des seuls domaines que le gouvernement fédéral favoriserait.





- ☐ BUREAU RÉGIONAL
- ◯ BUREAU PROVINCIAL
- △ BUREAU AUXILIAIRE



LA REGION DE L'ATLANTIQUE

APERCU GENERAL

L'économie de la région atlantique a connu un taux de croissance important au cours de la période qui s'est écoulée de 1961 à 1977. Le produit intérieur réel de la région (PIR)*, a augmenté de 115 pour cent, soit environ 10 points de moins que l'ensemble du Canada pour la même période. Toutefois, le PIR par habitant s'est accru sensiblement plus vite au niveau de la région atlantique (85 pour cent) qu'au niveau du Canada (76 pour cent).

L'économie n'a pas été en mesure d'éviter la période de la demande relativement stagnante, enregistrée presque partout au Canada et, bien sûr, dans la plupart des pays industrialisés. Au cours des dernières années, le rythme de la croissance, dans cette région, a été plus lent que dans l'ensemble du pays.

En 1977, le PIR n'a augmenté que de 1.2 pour cent contre 3.1 pour cent pour l'ensemble du Canada. En outre, il est prévu que le taux d'augmentation de 1978 sera d'environ 1.7 pour cent pour la région. Les prévisions pour 1979 indiquent un taux d'augmentation de 3.2 pour cent pour la région atlantique.

Par suite d'un revirement des tendances migratoires et d'un accroissement rapide du taux d'activité depuis le début des années 70, la population active a augmenté plus rapidement dans la région atlantique que dans l'ensemble du Canada et, en dépit d'un taux de croissance élevé de l'emploi, on a noté un taux accru de chômage.

Cependant, à moyen terme, on prévoit que la région enregistrera des taux de croissance légèrement plus élevés, à raison de 4 à 5 pour cent par an. Cette relance dépend toutefois de la

* Les données statistiques du PIR et la plupart des prévisions ont été fournies par le Conference Board au Canada.

réalisation d'un certain nombre de possibilités de développement et d'une demande accrue tant au niveau du reste du Canada que de l'étranger. Essentiellement, les perspectives à moyen terme de la région atlantique semblent un peu plus encourageantes que celles décrites dans l'édition de février 1978 de ce rapport, principalement dans les trois provinces Maritimes.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

La population de la région atlantique a augmenté d'environ 7.2 pour cent de 1971 à 1977, juste un peu moins que la moyenne canadienne. Au cours de cette période, l'immigration nette dans la région a été de l'ordre de 2 000 par an. En juillet 1978, on évaluait la population de la région à 2.2 millions, soit une augmentation de 2.6 pour cent par rapport à juillet 1976.

Au niveau des provinces, Terre-Neuve a continué à se dépeupler comme c'était le cas au début des années 70 (bien qu'à un taux inférieur à celui qui avait été noté auparavant), tandis que les trois provinces Maritimes ont toutes enregistré une immigration nette positive. Les premières données recueillies en 1977 laissent croire que l'immigration nette a augmenté dans l'Ile-du-Prince-Edouard et au Nouveau-Brunswick.

A moyen terme, la région devrait maintenir son niveau actuel d'immigration. Les taux de chômage élevés à l'échelle nationale freineront l'émigration, alors que certaines tendances de retour à la vie rurale, jointes aux coûts d'habitation plus élevés partout ailleurs au pays, contribueront à favoriser la poursuite du retour de certaines populations.

Le marché du travail

De 1971 à 1976, le taux d'emploi s'est accru à un rythme à peine inférieur à celui du Canada. Toutefois, à cause de l'accroissement rapide de la population, de sa composition par âge et d'un taux d'activité toujours croissant (à peine plus rapide que celui du Canada), la population active a augmenté plus rapidement dans cette région que dans toute autre région du Canada. Il s'ensuit que le taux de chômage, lequel était seulement de 0.8 point plus élevé que celui du Canada en 1971, excédait de 3.9 points celui du Canada en 1976. En 1977, la création d'emplois n'a augmenté que d'environ 1 pour cent, se traduisant par un taux de chômage de près de 12.7 pour cent au niveau de la région, soit environ 4.6 points de plus que la moyenne canadienne. Malgré le fait que la région semble avoir réalisé d'énormes gains en matière d'emploi en 1978, il est tout de même prévu qu'elle n'atteindra pas tout à fait le niveau du Canada en 1979. Le taux de chômage pour les neuf premiers mois de 1978 était d'environ 13 pour cent.

On estime que le chômage risque de se maintenir élevé tout au long de 1979. Par ailleurs, il devrait commencer à diminuer vers les années 1979 et 1980, lorsqu'un certain nombre de projets en préparation se concrétiseront.

Le climat des investissements

De 1971 à 1977, les dépenses d'immobilisations dans la région atlantique ont augmenté de seulement 58 pour cent, contre 130 pour cent pour le Canada. La région a cependant fait de rapides progrès au niveau du logement, du commerce, des finances, des services commerciaux et des services d'utilité publique, où les immobilisations ont plus que doublé au cours de cette période. D'autre part, dans le secteur de la fabrication, où les immobilisations avaient atteint un sommet en 1971, elles ont, en 1977, enregistré une baisse de 42 pour cent.

En 1978, les dépenses d'immobilisations et de réparations dans la région atlantique devraient augmenter de 13.6 pour cent, contre 7.4 pour cent pour le Canada, par suite d'augmentations appréciables dans la plupart des secteurs. Mais la plupart des investissements proviennent du secteur public, tandis que les investissements privés sont modérés.

A moyen terme, on estime que les investissements seront relativement stables, grâce à un certain nombre de projets importants connus ou prévus. Les deux secteurs de l'exploitation des ressources et de la fabrication devraient continuer de s'améliorer. On prévoit, cependant, que les restrictions imposées par les administrations fédérale et provinciales, viendront ralentir cette croissance.

Aperçu sectoriel

En termes de production réelle, on a, de 1961 à 1977, réalisé des gains dans tous les secteurs, sauf dans celui de l'agriculture. Pour ce qui est des composantes du produit intérieur réel, l'agriculture et l'exploitation forestière ont fléchi, les pêches et l'exploitation minière sont demeurées stables, tandis que la fabrication et les services d'utilité publique augmentaient. Pour ce qui est de l'emploi, le secteur des services s'est développé plus rapidement que les autres, alors que le secteur primaire accusait une baisse considérable.

- L'importance de l'agriculture n'a cessé de diminuer tant au point de vue de la production que de l'emploi, mais cette industrie devrait se stabiliser à moyen terme. Jusqu'à maintenant, 1978 semble avoir été une année modérément profitable pour les cultivateurs, bien que les recettes de la vente de pommes de terre aient diminué à certains endroits. Au cours du premier trimestre, les recettes monétaires agricoles avaient augmenté de 34 pour cent par rapport à la même période en 1977.
- Les perspectives dans le secteur des forêts se sont améliorées depuis l'an dernier. La demande dans l'industrie du bois a été ferme et celle du papier journal est demeurée constante en 1978,

ce qui est attribuable en partie à la dévaluation du dollar canadien ainsi qu'aux grèves qui ont affecté l'industrie dans le nord-ouest des Etats-Unis. Cependant, ce secteur ne devrait pas connaître une croissance considérable, car l'infestation très répandue par la tordeuse des bourgeons et l'exploitation forestière incontrôlée dans le passé ont affecté la qualité autant que le volume de la ressource.

- Les perspectives de croissance sont bonnes à moyen et à long terme dans la région atlantique, vu la zone qui s'étend sur 200 milles et la récupération anticipée des stocks. Les prises de homard ont été bonnes en 1978 et les prix ont fortement augmenté par rapport à ceux de l'année précédente. Les marchés européens de poissons de fond prennent de l'expansion et, maintenant que les Etats-Unis ne menacent plus d'entreprendre des poursuites juridiques, les marchés américains sont toujours accessibles. On estime que les meilleures perspectives dans les pêches se traduiront par un accroissement des revenus et de la productivité pour ceux qui travaillent actuellement dans cette industrie et non par une augmentation de l'emploi dans la région.
- Le secteur de la fabrication a été le plus durement touché par la régression. Le nombre d'emplois a fléchi de 9.3 pour cent de 1974 à 1977. Malgré le fait que les investissements dans ce secteur se soient récemment accrus, il lui faudra plusieurs années pour retrouver le dynamisme du début de la décennie. A moyen terme, un revirement peut être prévu au chapitre des investissements, et la région devrait bénéficier d'une réduction des tarifs internationaux. Au cours des sept premiers mois de 1978, la valeur des expéditions manufacturières s'est accrue de 14.5 pour cent, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale.
- Le secteur des services est de loin le plus important, à la fois sur le plan de la production réelle et de l'emploi. Dans le premier cas, sa croissance était similaire à celle de l'ensemble de la région de 1961 à 1977, et, en 1977, ce secteur représentait environ 65 pour cent de la production globale. Toutefois, c'est dans ce secteur que l'emploi a enregistré la plus importante augmentation puisqu'en 1977, plus de 60 pour cent des emplois étaient des emplois de service. Deux éléments majeurs étaient à la base de ce phénomène. Premièrement, la hausse du revenu personnel, imputable en partie à la hausse de paiements de transferts, a entraîné une majoration de la demande de services. En outre, la croissance des services publics déjà offerts et les nouvelles fonctions confiées aux administrations publiques ont favorisé, de façon considérable, l'accroissement de l'emploi dans le secteur public et parapublic. En 1978, les ventes au détail et, plus particulièrement, les ventes de véhicules à moteur ont augmenté.
- Il est probable que l'industrie du tourisme des quatre provinces fera des progrès en 1978 et 1979. On prévoit une augmentation de

10 pour cent dans le tourisme et de 15 pour cent dans les dépenses. La fermeté de l'industrie est en partie imputable au fléchissement actuel du dollar canadien et aux techniques de marketing telles que le système automatisé de réservations.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les progrès économiques qui seront réalisés dans la région atlantique au cours des cinq prochaines années dépendront en grande partie de la croissance économique du Canada et des Etats-Unis. Bien que la conjoncture économique internationale ait encore un effet négatif sur l'économie régionale et qu'aucun progrès ne puisse vraisemblablement être réalisé sur le marché du travail en 1978, les perspectives de croissance au-delà de cette période s'annoncent plus encourageantes. Cependant, ces perspectives reposent sur la concrétisation d'un bon nombre de possibilités précises et sur l'élimination de certaines contraintes.

Les pêches devraient reprendre de l'importance au fur et à mesure que la région se prévaut de la modification législative portant la limite du territoire de pêche à 200 milles. La concrétisation de nouvelles possibilités par suite de cette modification exigera la participation tant des administrations fédérale et provinciales que des usines de traitement et des pêcheurs. Les stocks devraient s'accroître progressivement d'ici à cinq ans et certains investissements dans l'expansion et la modernisation de la flotte seront nécessaires sous peu. Les améliorations qui seront apportées à l'infrastructure, à la commercialisation et à l'aménagement d'installations de production contribueront largement à revitaliser l'industrie.

Dans le cas des forêts, en dépit des problèmes d'approvisionnement, il faudra investir afin de moderniser certaines usines de pâtes et papiers démodées et de rationaliser l'industrie du sciage. L'industrie devra s'habituer à utiliser davantage le bois franc par suite de l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

A moyen terme, les perspectives de l'exploitation minière sont généralement favorables. La demande de charbon s'accroîtra au fur et à mesure que de nouvelles génératrices d'électricité au charbon apparaîtront. Pour les métaux communs, les perspectives sont moins encourageantes pour les prochaines années, bien que cette industrie de la région atlantique sera probablement moins touchée que les industries de métaux communs situées ailleurs. Pour ce qui est des non-métaux, la situation semble assez stable.

La situation des industries manufacturières de la région atlantique devrait revenir peu à peu à la normale. Les nouvelles transmises récemment par l'industrie de l'acier sont encourageantes. Les chantiers de construction et de réparation navales et les usines de

traitement du poisson bénéficieront sans doute de l'extension de la limite établie à 200 milles. La résistance du secteur agricole se traduira probablement par des gains dans l'industrie de la transformation des aliments dans la région.

Deux projets d'envergure en matière d'énergie font actuellement l'objet d'études approfondies dans la région atlantique. Le projet concernant l'utilisation de l'énergie marémotrice dans la région de la baie de Fundy est considéré comme ayant une certaine valeur et, si les études en cours confirment la faisabilité et la viabilité du projet, certains travaux de construction pourraient commencer avant 1985. Un projet hydro-électrique important à Gull Island, en aval du fleuve Churchill au Labrador, est à l'étude depuis plusieurs années, et les travaux de réalisation sont à la veille de débiter sous l'égide de la Lower Churchill Development Corporation.

L'Office national de l'énergie a approuvé la construction d'un terminal de transbordement de gaz naturel liquéfié à Lorneville, près de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Vu l'approbation tardive des Etats-Unis, les possibilités de réalisation de ce projet sont compromises. A moyen terme, le coût élevé de l'énergie imposera de graves limitations au développement et un fardeau supplémentaire aux consommateurs d'énergie, fardeau qui pourrait être allégé, si l'on entreprenait la réalisation des grands projets hydro-électriques et si l'on faisait des découvertes de pétrole et de gaz.

En résumé, les perspectives, qui semblent présenter les meilleures possibilités de développement à long terme, sont rattachées à l'énergie hydraulique et peut-être à l'exploitation du pétrole off-shore et du gaz.

TERRE-NEUVE

APERCU GENERAL

Pendant les années 70, on a fait face à une période de récession prolongée, au cours de laquelle l'économie de Terre-Neuve a connu un taux élevé de chômage. Depuis 1971, le taux de croissance du produit intérieur réel de Terre-Neuve a été en moyenne de 2.7 pour cent par an comparativement au taux de 6.6 pour cent des années 60. Pour 1977, le produit intérieur réel a diminué. Depuis 1961, cependant, la croissance du revenu personnel a été passablement régulière, la part des transferts gouvernementaux ayant passé de 16 à 27 pour cent du revenu personnel entre 1961 et 1977. En 1978, une nouvelle baisse dans le produit intérieur est prévue en raison de la piètre performance du secteur minier, et le taux de chômage s'est maintenu à un niveau élevé. Par contre, une augmentation réelle de près de 4 pour cent du produit intérieur est prévue pour 1979, de même qu'un nivellement du taux de chômage.

A moyen terme, la situation économique semble plus encourageante qu'au cours des dernières années; néanmoins, il subsiste encore des problèmes structurels à résoudre. On prévoit que l'économie provinciale s'améliorera au cours des cinq prochaines années, bien que l'on n'atteindra pas les taux de 6 et de 7 pour cent des années 60. Les paiements de transfert accordés par le gouvernement fédéral de même que les dépenses d'exploitation du gouvernement provincial (financées en partie par des emprunts à long terme) seront encore vraisemblablement affectées par les politiques actuelles de restriction à ces deux niveaux de gouvernement. De ce fait, à moyen terme, les perspectives d'expansion pourraient être limitées. En outre, les entreprises privées hésiteront peut-être à investir dans la province, si l'on n'y règle pas les problèmes d'approvisionnement énergétique à long terme. Les effets négatifs seront probablement contrebalancés par les perspectives plus

prometteuses que laissent entrevoir les industries des pêches, des mines et des forêts pour les cinq prochaines années. Essentiellement, ces perspectives sont les mêmes que celles exprimées dans le rapport publié en février 1978.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

La population actuelle de Terre-Neuve est d'environ 570 000 habitants. Depuis 1961, la croissance démographique est demeurée constante, variant entre 1 et 1.5 pour cent par année. On ne prévoit pas de changement majeur à ce chapitre dans l'avenir immédiat. La composition de la population terre-neuvienne par groupe d'âge continue de manifester un taux de dépendance élevé, puisque près d'un tiers de la population a moins de 15 ans.

Le marché du travail

Depuis les quelques dernières années, le marché du travail à Terre-Neuve a été caractérisé par un taux de chômage sans cesse croissant. Depuis 1970, la population active s'est accrue de 39 pour cent pour atteindre 198 000 travailleurs en 1978. Cependant, on n'a pu créer suffisamment d'emplois nouveaux pour suivre ce rythme et, par conséquent, le taux de chômage est passé de 13.6 pour cent en 1976 à près de 16 pour cent en 1977 et se situera vraisemblablement à 16 pour cent en 1978. Le taux d'activité de la population a augmenté de 43 à 51 pour cent de 1970 à 1978, ce qui est encore bien en deçà de la moyenne nationale qui s'établit à 62 pour cent. On s'attend à un taux d'accroissement de la population active de l'ordre de 3.6 pour cent entre 1977 et 1978, c'est-à-dire une augmentation quelque peu inférieure à celle de la moyenne nationale. De 1977 à 1978, les salaires et traitements hebdomadaires moyens s'accroissaient seulement de 2.7 pour cent, mais on estime qu'ils augmenteront beaucoup plus rapidement en 1979.

Le climat des investissements

Depuis 1971, les dépenses d'immobilisations des secteurs public et privé ont connu des hausses d'un peu plus de 4 pour cent par année en moyenne. L'industrie du bâtiment et les services publics ont été plus durement touchés par la diminution générale des investissements au cours des deux dernières années. Des projets importants en matière d'énergie laissent entrevoir un avenir meilleur pour 1979, ainsi qu'à moyen terme.

Aperçu sectoriel

- En 1977, le volume des pêches s'est considérablement accru, malgré une grève des chalutiers qui a affecté pratiquement toute l'île au cours des premiers mois de l'année. Il y a eu une augmentation de 7.9 pour cent des pêches au cours des huit premiers mois de l'année, surtout grâce à de bonnes prises hauturières. Les prix élevés sur les marchés mondiaux ont donné

lieu à une hausse de 25 pour cent dans la valeur des prises par rapport à la même période l'an dernier.

- La production de bois à pâte a diminué de plus de 20 pour cent au cours des sept premiers mois de l'année, comparativement à la même période de l'année précédente. Toutefois, la Bowaters Limited et la Price Newfoundland Limited fonctionnent actuellement à plein régime, et l'on prévoit que la production du papier et de ses sous-produits atteindra le niveau de l'an dernier. Vraisemblablement, en 1979, les niveaux d'activité assez élevés de l'industrie se maintiendront.
- Au cours des dernières années, la production minérale de Terre-Neuve a connu des progrès considérables. Malheureusement, un conflit syndical à l'Iron Ore Company of Canada, au début de mars cette année, a paralysé l'industrie. Cet arrêt de travail, qui a duré quatre mois, a touché 2 300 employés de la compagnie Iron Ore et 2 000 travailleurs dans des secteurs connexes. Compte tenu de la dépression des marchés mondiaux, on ne peut que s'attendre à un fléchissement de la production minérale d'environ 25 pour cent en 1978. Dans un esprit plus positif, notons que la production du zinc a été régulière et que les perspectives pour 1979 dans ce secteur semblent bonnes.
- La valeur des expéditions manufacturières a diminué entre 1975 et 1977 à cause de la fermeture de la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance et de celle de l'usine de carton doublure Labrador Linerboard Mill. Il existe des possibilités de réouverture dans les deux cas. La croissance de la valeur des expéditions était en voie de revenir à la normale vers la fin de 1977, avec une augmentation totale de 13 pour cent. Il en va de même pour les sept premiers mois de 1978, avec une augmentation de 19 pour cent par rapport à la même période l'an dernier. On s'attend que la valeur réelle des expéditions manufacturières augmente d'environ 3 pour cent en 1978.
- L'industrie du bâtiment était en piètre état à Terre-Neuve en 1977, vu la baisse de presque 20 pour cent de l'ensemble des dépenses dans ce secteur et de celle de 41 pour cent dans les mises en chantier. Dans une très grande mesure, ce fléchissement reflète le fait que la longue pénurie de logements de la province s'est résorbée et que l'industrie répond maintenant à une demande normale. Selon les prévisions, les dépenses totales de construction ne diminueront que de 4.5 pour cent cette année, car le déclin de la construction domiciliaire sera quelque peu contrebalancé par une relance dans le secteur non domiciliaire. Ces dépenses dépendent fortement de la réalisation d'importants programmes gouvernementaux tels que la rénovation d'installations portuaires et de bacs, ainsi que des travaux d'amélioration de la route transcanadienne.

La situation économique sous-provinciale

Saint-Jean à l'est et Corner Brook à l'ouest demeurent les principaux centres d'activité économique de la province. Les deux connaissent une expansion rapide en termes relatifs tout spécialement à cause du peu d'emplois disponibles dans le secteur rural. Un certain nombre de petits centres ont été plus durement touchés l'année dernière par suite de la fermeture d'entreprises importantes ou de la diminution de leurs effectifs.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les perspectives à court et à moyen terme de l'industrie des pêches de Terre-Neuve s'annoncent intéressantes. Cependant, en vue de tirer des avantages de l'adoption, par le Canada, de la zone économique de 200 milles, les gouvernements fédéral et provincial, l'industrie et les pêcheurs doivent poursuivre des discussions de manière à pouvoir relever les défis de la prochaine décennie. La participation du gouvernement pour améliorer l'infrastructure et la production côtière s'avère essentielle pour moderniser et relancer l'industrie. Il faudra faire porter les efforts sur la gestion des ressources, la rationalisation industrielle, l'expansion des marchés internationaux et l'infrastructure. On prévoit que la production dans l'industrie doublera au cours des cinq prochaines années, ce qui aura pour effet d'augmenter les revenus. Les emplois s'accroîtront aussi, mais de façon plus modérée.

Les produits de la pâte et du papier ont connu de nouveaux débouchés aux Etats-Unis et dans d'autres pays, et le taux de production des deux papeteries est élevé. Les contrats de vente des produits du papier sont à long terme et en devises étrangères et, par conséquent, la dévalorisation soutenue du dollar canadien signifie une augmentation des revenus pour les deux producteurs. La situation à court et à moyen terme est donc bonne. Il existe aussi des possibilités d'expansion des scieries, à condition de surmonter les difficultés d'exploitation et de mise en marché.

L'avenir semble prometteur pour la production minérale. Ainsi, on vient de procéder à l'agrandissement des installations de l'Iron Ore Company of Canada, à Labrador City, et il existe de vastes gisements de minéral de fer encore non exploités. La demande de minéral de fer s'accroîtra sensiblement dans l'avenir, ce qui fera plus que compenser les pertes enregistrées en 1978. L'exploration d'or près de Port-aux-Basques en est toujours à ses débuts. Aussi, il se peut que des gisements d'uranium dans la région de Makkovik soient exploités à moyen terme. Ailleurs à Terre-Neuve, la production minérale pourrait bien connaître un ralentissement, et il faudra probablement procéder à des ajustements pour l'avenir à court et à moyen terme en ce qui concerne quelques agglomérations minières.

Malgré les importants ralentissements des dernières années, les perspectives à court et à moyen terme du secteur de la fabrication sont modérément encourageantes, principalement à cause de la prospérité nouvelle des industries de la pêche et du papier, lesquelles constituent le coeur de ce secteur.

Bien que les activités de construction aient diminué en 1977 et en 1978, on prévoit une remontée en 1979. Ainsi, un revirement est prévu dans la construction domiciliaire et un certain nombre de projets du secteur privé s'annoncent pour 1979. On prévoit aussi que les services publics et la construction profiteront de la récente annonce de la province qui a l'intention d'entreprendre, en 1978-1979, un projet hydro-électrique de \$80 millions au lac Hinds, au centre de Terre-Neuve. Le secteur du bâtiment pourra connaître d'autres améliorations au cours des années qui viennent, grâce au projet de centrale thermique à Holyrood.

La mise en valeur des ressources énergétiques paraît être la clef de la croissance économique pour la province, et avec le pétrole et les mines au large des côtes, elle constitue l'élément principal de l'essor futur de la province. Le gouvernement a pris en considération la possibilité d'exploiter le cours inférieur de la rivière Churchill (le projet de Gull Island), mais on n'a pas encore pris de décision finale à ce sujet. Entre-temps, on améliore le rendement des centrales thermiques existantes.

La possibilité de découvrir du pétrole au large des côtes demeure l'un des aspects les plus prometteurs dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles de la province. Des rapports industriels précisent que si l'on confirme les découvertes commerciales, on pourra peut-être entreprendre la production lors de la prochaine décennie. Bien que l'exploration pétrolière et gazéifère ait été stagnante en 1977, dans l'attente du règlement des problèmes de juridiction, les activités ont repris en 1978 et devraient prendre de l'ampleur à moyen terme. On prévoit des retombées appréciables à court et à moyen terme dans les domaines des services maritimes, de la construction et des réparations navales, des transports et des services auxiliaires.

On prévoit que le secteur du tourisme connaîtra une expansion au cours des cinq à dix prochaines années, par suite des initiatives des gouvernements fédéral et provincial visant à améliorer la qualité des services et à encourager l'investissement privé dans les entreprises. La courte saison et les coûts du transport dans la province constituent les deux plus importants problèmes.

Il pourra y avoir dans l'avenir des possibilités d'exploitation à moyen ou à long terme liées à la tradition navale de Terre-Neuve et à sa situation de "passage vers l'Atlantique Nord". Notamment, Terre-Neuve et la NASA (U.S. National Aeronautics Space Administration) procèdent actuellement à l'élaboration des plans d'une

station météorologique à portée mondiale à Sheer Cove, qui se trouve à 15 milles de Saint-Jean. On a confié ce contrat à la Société de recherche et de développement océanographiques de Terre-Neuve (NORDCO). A moyen terme, un institut de recherches en glaciologie nécessitant un investissement initial de \$35 millions est prévu.

Dans l'ensemble, les perspectives de développement de Terre-Neuve, à moyen et à long terme, semblent découler de ses ressources maritimes et énergétiques.

L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

APERCU GENERAL

De 1961 à 1971, la structure économique de l'Ile-du-Prince-Édouard est demeuré pratiquement inchangée. Cette province a continué de dépendre fortement de l'agriculture, de la pêche et du tourisme. Les années 60 ont été marquées par un accroissement très lent de la population et des revenus, ainsi que par un chômage saisonnier élevé. Depuis 1971, la province fait des progrès modestes sur le plan des investissements, de la diversification de son économie et de son accroissement démographique.

Le produit intérieur réel a progressé d'environ 2.3 pour cent en 1977 par rapport à environ 3 pour cent pour le pays entier. Les dernières indications situent à 4.1 pour cent l'augmentation de la production réelle en 1978, ce qui représente un taux supérieur à toutes les autres provinces, sauf l'Alberta. Les traitements et les salaires, ainsi que le revenu personnel disponible, ont augmenté plus lentement en 1977 qu'en 1976. Le revenu personnel disponible s'est élevé de seulement 7.2 pour cent, comparativement à 9.6 et 10.7 pour cent dans les autres provinces de l'Atlantique. Les premières prévisions précisent que la croissance du revenu personnel continuera de ralentir par rapport aux autres provinces Maritimes en 1978.

Les perspectives à moyen terme indiquent une croissance modérée, liée au secteur de la fabrication, principalement au secteur de la transformation alimentaire et à celui des services. La population d'âge actif de l'Ile-du-Prince-Édouard est censée croître à un rythme

plus lent de 1978 à 1985 que pendant les cinq dernières années. La forte augmentation du taux d'activité, qui a contribué à la croissance rapide de la population active, devrait aussi ralentir considérablement. A moyen terme, la situation de l'emploi devrait vraisemblablement s'améliorer quoique, en 1979, le taux de chômage pourrait bien atteindre 10 pour cent. Les modestes espoirs de croissance à moyen terme n'ont pas tellement changé depuis la parution de ce rapport en février 1978.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

La population de l'île se chiffrait, en 1971, à 111 600 habitants et, en juillet 1978, à environ 122 000, ce qui représente une augmentation d'environ 9 pour cent. Cet accroissement est imputable surtout à l'immigration qui a augmenté considérablement ces dernières années. Il s'est manifesté surtout dans les deux principales villes de la province, Charlottetown et Summerside.

Le marché du travail

La population active est passée de 44 000 en 1971 à 52 000 en 1978, ce qui équivaut à une augmentation de 18 pour cent en sept ans. L'expansion de cette année de la population active est supérieure, de façon relative, aux augmentations dans les provinces environnantes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Le taux de participation de l'île, soit 5 pour cent en 1978, est le plus élevé de toute la région atlantique. En outre, le nombre de femmes sur le marché du travail est plus élevé que dans toute autre province atlantique.

Même s'il y a eu une certaine croissance dans le domaine de l'emploi en 1977 et en 1978, la croissance de la population active a tout de même été supérieure, de sorte que le taux de chômage annuel s'est chiffré à 10 pour cent, et on doute que le taux de 1978 différera de beaucoup.

Le climat des investissements

Les investissements nouveaux en bâtiment et en machinerie ont monté en flèche entre 1969 et 1973, particulièrement dans l'habitation et les secteurs publics et institutionnels. Après 1973, les dépenses d'immobilisations ont ralenti en raison d'un fléchissement sensible dans le secteur du bâtiment. Les investissements ont augmenté considérablement en 1977 dans le secteur public, mais ils sont restés faibles dans le secteur privé, particulièrement dans l'industrie manufacturière et dans les services publics. Les premières indications sont que le climat des investissements est légèrement optimiste pour cette année et que, vraisemblablement, la même situation prévaudra en 1979.

Aperçu sectoriel

- Le secteur agricole a marqué des progrès substantiels au cours des dernières années, mais les années 1977 et 1978 ont connu certains reculs par rapport à la récolte record de 1976. Les bas prix de la récolte de pommes de terre de 1977-1978 ont provoqué une diminution des recettes agricoles durant le premier semestre de 1978. Cette année encore, la récolte de pommes de terre a baissé légèrement, mais on espère fortement que cette baisse sera contrebalancée par de meilleurs prix dans les denrées agricoles. Les cultivateurs de l'Ile-du-Prince-Edouard considéreront donc probablement 1978 comme une assez bonne année. Les entreprises de transformation de pommes de terre se sont multipliées au cours de l'année écoulée et achètent une plus grande part de la récolte que dans le passé, ce qui ajoute à la stabilité du secteur agricole.
- Les perspectives sont meilleures pour l'industrie de la pêche de l'Ile-du-Prince-Edouard. Celle-ci repose en grande partie sur une seule espèce, le homard. La pêche s'effectue au rendement maximal possible qui est d'environ 11 millions de livres par an. Le homard a représenté 65 pour cent de la valeur totale de toutes les prises en 1977. Elle s'était chiffrée à \$14.6 millions en 1977 et à \$11 millions au cours des huit premiers mois de l'année 1978. Cette année, la pêche au homard a été bonne; les prix et la demande ont par ailleurs été élevés.
- Récemment, on a créé, dans le cadre du Plan d'ensemble de développement, un programme visant à dédommager les pêcheurs du retrait volontaire des permis de pêche au homard. Le but est de faire passer le nombre de pêcheurs de homard de 1 500 à 1 100. Si l'on atteint l'objectif du programme, on pêchera le homard à son rendement maximal supportable et les revenus des pêcheurs qui resteront devraient augmenter.
- L'île semble se rétablir graduellement de la baisse du tourisme de 1976. En 1977, l'augmentation réelle des dépenses touristiques a été de 1 à 2 pour cent. Il apparaît probable que les revenus continueront d'augmenter en 1978. La dépréciation du dollar canadien aidera sans doute le secteur du tourisme de l'île.
- Les industries de transformation des aliments et du poisson représentent plus de 70 pour cent de la valeur ajoutée du secteur de la fabrication. La baisse de production des secteurs de l'agriculture et de la pêche, en 1977, a donc eu un impact sur le secteur de la fabrication. En 1978, la situation modeste de l'agriculture et l'année encourageante pour la pêche indiquent une bonne croissance dans le secteur de la fabrication.

- Le secteur industriel de l'île a fait l'objet, depuis 1974, de plusieurs initiatives de diversification. Charlottetown a accueilli de nouveaux établissements qui produiront et vendront des produits technologiquement plus perfectionnés. On a aussi construit de nouveaux centres industriels à Charlottetown et à Summerside pour loger une partie de ces petites entreprises. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des années à venir.
- L'industrie du bâtiment a largement contribué à la croissance de l'économie provinciale. Les mises en chantier de 1977 ont baissé par rapport à 1976, mais les premières données indiquent une hausse appréciable de la construction domiciliaire en 1978. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province atlantique à avoir réalisé des gains dans ce secteur cette année. Des gains ont aussi été réalisés dans la construction non domiciliaire, ce qui est attribuable en partie à l'important projet Harbourside, à Charlottetown.
- Le secteur des services a contribué à la fermeté de l'économie de la province en 1978, grâce notamment à l'accroissement du niveau des échanges commerciaux, bien que des gains soient également prévus dans les services collectifs, commerciaux et professionnels. On s'attend que la croissance de ce secteur soit moins importante en 1979 à cause du ralentissement prévu des échanges commerciaux.

La situation économique sous-provinciale

A l'instar des autres provinces, l'Île-du-Prince-Édouard poursuit un processus d'urbanisation. La croissance démographique se situe principalement dans les deux principaux centres urbains, Charlottetown et Summerside, et le taux de chômage dans ces villes est sensiblement plus bas que dans les régions rurales.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

On prévoit une croissance modérée pendant les cinq prochaines années dans le secteur agricole. Les possibilités de développement comprennent une usine de carton d'emballage qui desservirait également d'autres industries, une usine d'aliments cuisinés surgelés, le transport de déchets de pommes de terre pour l'élevage des bovins, un centre de communication et d'information sur la pomme de terre, ainsi qu'une usine pour produire de l'alcool à partir des pommes de terre. L'industrie de la pêche devrait connaître une véritable amélioration à court et à moyen terme. En plus de rationaliser l'industrie de la pêche, on s'efforce de mettre sur pied une industrie basée sur la récolte des huîtres. Les efforts concertés des dernières années pour augmenter la productivité des pêcheurs de l'île devraient porter fruit d'ici à cinq ou sept ans. L'industrie touristique devrait prendre de l'expansion.

L'an prochain, les travaux de construction des bureaux du ministère des Affaires des anciens combattants commenceront. Ce projet créera des emplois dans le secteur du bâtiment pendant trois ans et ensuite de 600 à 800 autres emplois permanents. La province et les municipalités étudient comment en retirer le maximum d'avantages. D'autres projets de construction à court et à moyen terme, comme la construction d'un nouvel hôpital et la reconstruction de l'aéroport, permettent d'envisager l'avenir de cette industrie avec optimisme.

La diversification industrielle constitue un objectif de développement important pour l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis trois ans, la province s'emploie à implanter des petites industries qui ne dépendront pas de ses richesses naturelles. Les parcs industriels de Charlottetown et de Summerside en témoignent d'ailleurs.

Le réaménagement du centre ville et du front de mer à Charlottetown est en bonne voie. Le projet de la Confederation Court devait commencer au printemps de 1978 et se terminer à la fin de 1979; il amènera beaucoup de nouveaux bureaux et magasins au centre ville. Le projet coûte au total \$8 millions et amènera la création de plus de 100 nouveaux emplois. Il est financé surtout par des fonds privés, mais le gouvernement y a aussi investi dans le cadre du plan de développement.

La partie de Charlottetown qui fait face à la mer est en voie de réaménagement et le projet est évalué à \$30 millions. La Charlottetown Area Development Corporation (CADC), qui appartient à la province, à la ville et aux municipalités environnantes, est responsable de ce projet et est financée par des fonds publics et privés. La CADC doit entreprendre un nouveau projet de réaménagement dans les années 80 avec l'aide de fonds privés plus importants. L'activité actuelle et future repose donc en grande partie sur la construction et doit apporter d'ici à 1981 plus de 150 nouveaux emplois permanents.

Le vaste éventail des possibilités actuelles et futures permettent d'affirmer que les perspectives de développement de l'île sont meilleures et plus diversifiées qu'elles ne l'étaient il y a quelques années.



LA NOUVELLE-ECOSSE

APERCU GENERAL

On estime que le produit intérieur réel de la Nouvelle-Ecosse s'est accru de 1.4 pour cent en 1977, par rapport à une hausse de 3.1 pour cent pour l'ensemble du pays. Une certaine reprise est prévue pour la province en 1978, grâce à un taux de croissance anticipé de 3.4 pour cent. On peut attribuer le ralentissement de l'activité économique de la province, en 1977, à la faiblesse de l'industrie du bâtiment, de l'agriculture, des services d'utilité publique et des services en général. Dans le secteur de la fabrication, le rendement de l'industrie de la construction navale a aussi été faible. La croissance connue en 1978 résulte de toute évidence du raffermissement de la plupart des industries de fabrication et de l'augmentation des ventes d'exportations. Toutefois, le taux de chômage se maintiendra au-dessus de 10 pour cent en 1978.

Les perspectives à moyen terme pour l'économie de la province sont quelque peu encourageantes, l'aperçu d'ensemble des investissements étant relativement prometteur. Un certain nombre d'importants projets annoncés, principalement gouvernementaux, devraient être amorcés et, d'ici à 1980, leur effet conjugué devrait contribuer à atténuer le chômage. En outre, les conditions dans le secteur de la construction navale et dans celui de la sidérurgie sont meilleures que celles décrites à l'époque de la préparation du rapport de février 1978. Un nouveau propriétaire a entrepris d'apporter des modifications à l'administration des chantiers navals de Halifax et la Sydney Steel Corporation s'est vu octroyer trois importants contrats à moyen terme qui devraient amener la création de nouveaux emplois. Dans l'ensemble, la croissance économique devrait se rapprocher davantage de la moyenne nationale.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

La population de la Nouvelle-Ecosse a progressé de 6.6 pour cent entre 1971 et 1978, par rapport à un accroissement de 8.9 pour cent dans l'ensemble du pays. La hausse la plus importante s'est produite dans les comtés du centre de la province, bien que quelques-uns des comtés périphériques aient enregistré des augmentations en pourcentage étonnamment élevées. La population a maintenant atteint 842 000.

Une part appréciable de l'accroissement s'est située à l'extérieur des centres urbains, le pourcentage de population rurale ayant nettement augmenté. Les facteurs qui expliquent ce changement sont un renversement des tendances migratoires depuis 1971 vers une immigration nette, des impôts fonciers moins élevés et un meilleur accès des régions résidentielles rurales aux emplois urbains grâce à un réseau routier amélioré.

Le marché du travail

Au cours des dernières années, le rythme de la création d'emplois a diminué. Le niveau de l'emploi est demeuré constant en 1975 et 1976 et s'est accru de 1 pour cent en 1977. Pendant la même période, cependant, la population active a augmenté d'environ 13 000 personnes. En conséquence, le taux de chômage est passé de 7.8 pour cent en 1975 à 10.7 pour cent en 1977. Au cours des neuf premiers mois de 1978, le taux de chômage se situait à 10.6 pour cent, alors que l'emploi a progressé de 3.2 pour cent.

Dans certaines parties de la Nouvelle-Ecosse, le chômage a atteint des niveaux extrêmement élevés. Par exemple, la moyenne pour les neuf premiers mois de 1978 s'établissait à 12.8 pour cent dans le nord de la province et à 15.8 pour cent au Cap-Breton.

Le climat des investissements

Les institutions et les administrations publiques ont toujours compté pour une part appréciable des investissements en Nouvelle-Ecosse. Depuis 1961, leur part des investissements totaux n'est jamais descendue en deçà de 20 pour cent. Au début des années 70, cependant, la dépendance à l'égard de ces sources a donné des signes de fléchissement.

A la suite de la récession de 1974, le climat des investissements privés s'est considérablement détérioré. Les investissements du secteur de la fabrication ont diminué en 1975 et en 1976 et n'ont commencé à s'améliorer qu'en 1977. Cette année-là, les investissements du secteur privé sont demeurés limités en Nouvelle-Ecosse, mais un revirement s'est produit cette année. C'est principalement grâce, à la

croissance du secteur primaire, de même que des secteurs manufacturier, institutionnel et public. Le niveau d'activité dans la construction domiciliaire est demeuré relativement faible, mais on prévoit une augmentation considérable des activités dans la construction non domiciliaire.

Aperçu sectoriel

- L'augmentation des recettes agricoles pour le porc, les produits laitiers et la volaille a été sensible dans le secteur agricole jusqu'en juillet 1978. Les conditions météorologiques favorables de l'été et de l'automne devraient signifier une augmentation des recettes agricoles en espèces par rapport aux chiffres généralement peu élevés de 1977.
- Durant le premier semestre de 1978, les pêches ont été excellentes, de sorte qu'il faudra tenir compte des contingents pour le reste de l'année. On prévoit que les prix seront encore élevés, car les marchés demeurent fermes. Les possibilités découlant de l'extension de la zone de pêche à 200 milles commencent à avoir des répercussions sur la modernisation de la flotte et l'expansion des usines de transformation du poisson.
- L'exploitation forestière a été stable en 1978. La production de bois à pâte a grimpé de 8.2 pour cent au cours du premier semestre de 1978. La production des scieries n'a pas tout à fait atteint le rendement élevé obtenu en 1977. La dévaluation du dollar devrait permettre d'accroître la demande des exportations vers la fin de l'année.
- La performance du secteur minier a été meilleure que la moyenne nationale, en 1978, bien que l'accroissement de la production ne fût pas aussi important que prévu, en raison du délai de l'ouverture de la mine d'extraction à ciel ouvert de Stellarton. On prévoit que la production augmentera en Nouvelle-Ecosse d'environ 1.7 pour cent, comparativement à une baisse prévue de 4.8 pour cent au Canada.
- Jusqu'en septembre, la valeur de la production manufacturière a augmenté de 18.2 pour cent, ce qui est excellent comparativement à 15.5 pour cent pour le Canada. Le gros de cet accroissement tient à la transformation des boissons et des aliments, à la fabrication de produits en métal, aux produits électriques, au pétrole ainsi qu'aux produits chimiques. On prévoit que les pâtes et papiers, de même que d'autres industries d'exportation, tireront profit de la valeur du dollar; l'acier et l'équipement de transport se sont améliorés cette année.

- On prévoit que l'industrie du bâtiment dépassera le taux national de croissance de 1978. Les mises en chantier ne devraient pas dépasser celles de 1977; bien que des gains substantiels soient prévus dans le secteur non domiciliaire. La construction non domiciliaire bénéficie de projets d'envergure par toute la province et surtout dans la région de Halifax-Dartmouth.
- Le taux de production des industries de services a augmenté. Notamment, les ventes au détail se sont accrues de façon marquée jusqu'en juillet 1978, situation attribuable en partie à la réduction de la taxe provinciale en vigueur jusqu'en octobre. L'industrie touristique s'est quelque peu raffermie en 1978 en raison de la dévalorisation du dollar canadien.

La situation économique sous-provinciale

Comme par le passé, le comté de Halifax et la région centrale ont connu les taux de chômage et d'activité économique les plus près de la moyenne nationale que le reste de la province. Les perspectives pour les quelques prochaines années laissent présager la poursuite d'une croissance plus rapide dans ces régions, non seulement en termes de croissance absolue, mais aussi sur le plan de la diversification économique.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

On s'attend que le secteur de la fabrication obtienne un rendement mitigé à moyen terme. L'industrie de la construction navale commence à se stabiliser; les chantiers navals de Halifax ont un nouveau propriétaire et une nouvelle orientation. Les perspectives à court terme de l'usine de wagons de Trenton sont plus encourageantes avec l'annonce de la signature d'un contrat de \$40 à \$45 millions avec le Venezuela. Les usines de pneus Michelin, situées dans la province, continueront d'assurer une source stable d'emplois et de revenus; cette entreprise vient tout juste de terminer des travaux d'expansion qui porteront ses effectifs à 3 000 (de 1 000 qu'ils étaient à l'origine en 1971).

La Sydney Steel Corporation, grâce à trois contrats importants à moyen terme, se trouve en position plus stable. L'emploi est passé de 2 250 à 2 400 et a de fortes chances d'augmenter et de se stabiliser à 3 000, si la production est suffisante pour satisfaire aux exigences des contrats. Cependant, cette production accrue dépend d'une injection majeure de \$150 millions.

L'exploration minière intensive au cours des quatre dernières années, parallèlement à l'augmentation des recettes de l'industrie du charbon annoncent un avenir meilleur pour le secteur minier. L'annonce d'une mine souterraine de charbon de \$100 millions à Donkin et d'un

projet de revitalisation de \$165 millions de la houillère n° 26 par la DEVCO est encourageante. L'ouverture d'une mine de plomb-zinc à Gay's River d'ici au début de l'année 1979 permettra de créer 150 nouveaux emplois et de rehausser l'importance des métaux dans le secteur minier. Le gypse devrait continuer de se maintenir au deuxième rang en ce qui a trait à la production minérale.

Les projets de construction non domiciliaire comme ceux de la Défense nationale évalués à \$250 millions pour la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth, le nouveau terminal à conteneurs, l'aménagement du chemin Quinpool et le projet d'aménagement du front de mer Halifax-Dartmouth devraient avoir un effet positif sur l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Les secteurs des forêts et de l'agriculture continueront de n'afficher qu'une modeste croissance à moyen terme. On estime que, par le biais des ententes auxiliaires conclues entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse, on consacrerá quelque \$67.3 millions au cours des cinq prochaines années pour créer des unités de production efficaces. De tels efforts favoriseront également la production de fibres de bois dans l'industrie forestière, stabilisant ainsi l'emploi dans ces secteurs.

Le secteur des pêches possède, à long terme, un potentiel de croissance modérée, compte tenu de l'établissement de la limite de 200 milles, mais on n'entrevoit aucune perspective de croissance sur une grande échelle, à moyen terme. On ne s'attend pas que les stocks augmentent d'ici à 1985; toutefois, certains investissements au titre de l'expansion et de la modernisation de la flotte pourraient être réalisés avant cette date. Le développement des marchés, l'adaptation technologique, et le règlement de la question de la frontière maritime canado-américaine constituent les problèmes que le secteur des pêches devra affronter dans un avenir prochain.

La croissance modérée de l'industrie touristique de la Nouvelle-Ecosse se poursuivra à moyen terme et sera accompagnée d'améliorations des installations matérielles et des attractions grâce à l'entente auxiliaire sur le tourisme, intervenue entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse, qui permettra de dépenser quelque \$13.7 millions au cours des cinq prochaines années.

Le rendement des services d'utilité publique devrait s'accroître d'environ 3.5 pour cent en 1978, étant donné que la première des deux installations de la centrale hydro-électrique de Wreck Cove sera mise en service. La Nouvelle-Ecosse est présentement la deuxième province en ce qui a trait aux coûts d'électricité élevés. On s'attend qu'à moyen terme, elle se rapprochera de la moyenne nationale, étant donné qu'elle diminue sa dépendance à l'égard du pétrole importé et a davantage recours au charbon néo-écossais pour la production thermique. A moyen terme, cependant, on estime que les coûts énergétiques poseront de sérieuses contraintes au développement de la province.



LE NOUVEAU-BRUNSWICK

APERCU GENERAL

Ces deux dernières années, la croissance économique du Nouveau-Brunswick a été inférieure à la moyenne canadienne. En 1976, le taux d'emploi s'est accru de 1.3 pour cent dans cette province, contre 2.2 pour cent pour le Canada, et la production a augmenté de 3.7 pour cent, contre un peu moins de 5 pour cent à l'échelle nationale. Une très faible hausse de l'emploi a été enregistrée en 1977, bien que le taux d'accroissement ait été approximativement de 2 pour cent pour l'ensemble du Canada. En 1978, l'activité économique de la province semble avoir accéléré puisqu'une augmentation de l'emploi de 4.5 pour cent est prévue.

La croissance économique a ralenti de façon considérable au Nouveau-Brunswick, si on la compare à la période 1971-1975, où la croissance réelle de la production et de l'emploi a dépassé la moyenne canadienne. Toutefois, les progrès réalisés dans la première moitié de l'actuelle décennie en vue de réduire les inégalités de revenu entre le Nouveau-Brunswick et le reste du pays ne se sont pas poursuivis. Le revenu gagné par habitant, qui s'était accru pour correspondre à 71 pour cent de la moyenne nationale pour la période 1971-1975, est tombé à peu près au niveau de 1971 (68 pour cent).

Les investissements ont diminué légèrement en chiffres réels depuis 1975, mais ils sont demeurés élevés en raison des investissements dans les services d'utilité publique. Toutefois, les placements de nouveaux capitaux dans le secteur de la fabrication ont diminué par rapport au sommet qu'ils avaient atteint en 1975. La croissance totale des dépenses d'immobilisations en 1978 devrait s'élever à 14.3 pour cent en dollars courants, et les investissements dans le secteur de la fabrication à 19.7 pour cent. A moyen terme, les gros investissements prévus dans les projets liés aux mines et à l'énergie devraient aider le Nouveau-Brunswick à atteindre des taux de croissance équivalents à la

moyenne nationale. Les perspectives provinciales pour l'agriculture, la pêche, les mines et les activités connexes d'approvisionnement et de transformation sont bonnes, et les taux de croissance prévus devraient excéder les tendances récentes. Toutefois, à cause d'une croissance rapide de la main-d'oeuvre, il ne faut pas s'attendre avant plusieurs années à ce que la croissance de l'emploi puisse de façon soutenue l'excéder. A court terme, l'on peut s'attendre que le taux de chômage baisse légèrement par rapport aux chiffres de 1977 et d'une grande partie de 1978. Par conséquent, ces perspectives sont plus encourageantes que celles envisagées dans le rapport publié en février 1978.

L'évolution démographique

La population actuelle du Nouveau-Brunswick est d'environ 696 000. Pour la période 1971-1978, le Nouveau-Brunswick, avec des immigrations nettes positives, a connu un taux de croissance démographique marginalement supérieur à la moyenne canadienne, ce qui signifie un revirement par rapport à la tendance historique selon laquelle la province enregistrait des pertes constantes de population en faveur du reste du Canada. Cependant, l'immigration nette semble avoir diminué depuis 1975. La composition de la population par âge demeure concentrée dans les groupes inactifs, ce qui produit un taux de dépendance supérieur à la moyenne nationale.

Le marché du travail

En général, la croissance de l'emploi n'a pas suivi le même rythme que la croissance de la population active au cours des années 70, et le taux de chômage a plus que doublé, passant de 6.2 pour cent en 1971 à 13.4 pour cent en 1977. De 1970 à 1975, l'emploi s'est élevé à des taux historiquement élevés, mais la population active, favorisée par l'entrée des jeunes sur le marché du travail, et l'immigration, et le taux de participation des femmes, s'est accrue encore plus rapidement. Bien que le taux de croissance de la population active ait, depuis, ralenti quelque peu, les très faibles taux de croissance de l'emploi en 1976 et en 1977 ont entraîné une hausse vertigineuse du chômage. Au cours des neuf premiers mois de 1978, le taux désaisonnalisé de chômage a été en moyenne de 13 pour cent. On a cependant enregistré récemment un certain progrès. On prévoit que le taux de création d'emplois, en 1978, sera supérieur à 4 pour cent, en comparaison avec la moyenne nationale de 3.2 pour cent.

Le climat des investissements

Les investissements ont augmenté de façon régulière au Nouveau-Brunswick depuis le début de la présente décennie pour atteindre un sommet en 1976. Toutefois, les dépenses ont diminué légèrement en dollars courants par rapport au niveau de 1976, les tendances variant toutefois considérablement entre les secteurs d'activité. Les nouveaux investissements ont été orientés de façon disproportionnée dans le secteur des services d'utilité publique.

En 1978, le rendement des investissements s'est amélioré dans la plupart des secteurs industriels. On prévoit une augmentation importante dans les secteurs connexes à l'énergie, à la fabrication, ainsi que dans les échanges et les services commerciaux.

Aperçu sectoriel

- Les recettes agricoles ont diminué de 10.3 pour cent d'avril 1977 à avril 1978, principalement à cause d'une baisse des ventes de la pomme de terre. Pour 1979, on prévoit une légère augmentation de la production de bétail, tandis que les autres produits agricoles devraient se maintenir aux niveaux de 1978. A moyen terme, on envisage une forte croissance en agriculture et dans les secteurs connexes, en partie parce qu'une production intérieure accrue sera appelée à remplacer les produits de l'extérieur sur le marché provincial. En outre, on s'attend à une forte augmentation des exportations de produits tels que les pommes de terre de semence, les pommes de terre traitées, ainsi que les fruits et légumes frais et surgelés.
- L'industrie minière du Nouveau-Brunswick n'a enregistré en 1978 que des baisses très faibles de production réelle. En termes relatifs, ceci constitue un record impressionnant, car les mines de métaux communs ont partout ailleurs connu des revers importants, en raison du déclin sur les marchés mondiaux. La principale raison de la force relative de cette industrie au Nouveau-Brunswick est que le plomb, principal élément de la production de métaux non ferreux dans cette province, est l'un des rares métaux pour lesquels la demande et les prix sont demeurés fermes. De plus, les contrats à long terme ont contribué à soutenir cette industrie face aux baisses de marché à court terme pour plusieurs métaux communs.

Les perspectives à moyen terme pour cette activité économique au Nouveau-Brunswick continuent d'être prometteuses. Bien que l'important projet d'expansion du raffinage du riche dépôt de plomb-zinc de la Brunswick Mining and Smelting ait récemment été retardé en raison de la faiblesse des marchés, on prévoit à moyen terme un accroissement de la production et de l'emploi, lorsque les marchés mondiaux se raffermiront.

Les réserves de métaux communs dans le nord-est du Nouveau-Brunswick sont d'une quantité et d'une qualité suffisantes pour justifier l'établissement d'une usine de raffinage. Cette usine ne sera sans doute pas établie à court terme à cause de la mauvaise conjoncture du marché international du zinc.

Les perspectives sont très bonnes dans le secteur de la potasse. On a annoncé l'aménagement d'une mine importante au début de l'année et on pourrait faire de même dans le cas d'une autre mine avant la fin de 1978.

- La croissance de la production manufacturière a généralement dépassé la moyenne canadienne de 1971 à 1975. Cette croissance est principalement attribuable aux secteurs traditionnels liés aux ressources, tels que les pâtes, le papier journal, le bois d'oeuvre et les produits alimentaires.

La faiblesse de la situation nationale et internationale en 1976 et en 1977 a entraîné la perte de la plupart des gains réalisés dans les secteurs non liés aux ressources au cours de la période 1971-1975. Des fermetures d'usines et des mises à pied ont produit une perte nette de 2 000 emplois manufacturiers depuis 1975. On prévoit pour 1978 et 1979 une légère amélioration de la performance.

Les perspectives à moyen terme sont variables. Etant donné les limites des ressources, on prévoit une faible croissance dans l'importante industrie des produits forestiers, qui représente plus d'un quart des emplois manufacturiers. Les perspectives de croissance sont quelque peu meilleures pour la transformation des produits de l'agriculture et de la pêche. Grâce à un redressement soutenu des marchés mondiaux, on pourrait s'attendre à un accroissement de la fonte du plomb et du zinc.

- Dans le secteur du bâtiment, on prévoit une croissance d'environ 2 pour cent en 1978 et de 7 pour cent en 1979, soit un peu plus que la moyenne nationale prévue. En 1978, c'est le secteur de l'habitation qui devrait enregistrer une grande partie de la croissance, tandis que durant l'année 1979, la construction non domiciliaire devrait augmenter.

La situation économique sous-provinciale

Selon une tendance bien établie, l'essentiel de la croissance économique provinciale se produit dans les régions urbanisées du Sud. Au cours de la période 1971-1976, les inégalités dans les niveaux du revenu et de l'emploi entre les régions rurales du Nord et les régions urbaines du Sud se sont accentuées fort sensiblement. Ces inégalités, de toute évidence, sont quelque peu moins prononcées depuis les deux dernières années en ce qui concerne l'emploi.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Nouveau-Brunswick pourrait accroître sensiblement la production et la transformation de certains produits agricoles pour lesquels il possède un avantage comparatif, étant donné son climat et la disponibilité de ses terres. Il existe toutefois des contraintes à ces possibilités de développement: des mécanismes de distribution inadéquats, en particulier pour les pommes de terre, une commercialisation insuffisante, un contrôle imparfait de la qualité des produits et un faible niveau d'efficacité productive. Pour plusieurs produits, l'absence d'installations de transformation restreint sensiblement les chances

d'atteindre les niveaux possibles de production. L'aménagement des installations nécessaires représente une possibilité importante en soi.

Dans le secteur de la pêche, le Nouveau-Brunswick possède des installations modernes de transformation du poisson et une main-d'oeuvre abondante. On pourrait accroître la production réelle en augmentant la production de certaines espèces actuellement sous-utilisées de poissons de fond, étant donné une reconstitution des stocks. Il serait aussi possible de réduire la saisonnalité de la production existante. De plus, la flotte commence à vieillir et manque de brise-glaces et de chalutiers-congélateurs. On pourrait aussi améliorer la commercialisation et la distribution.

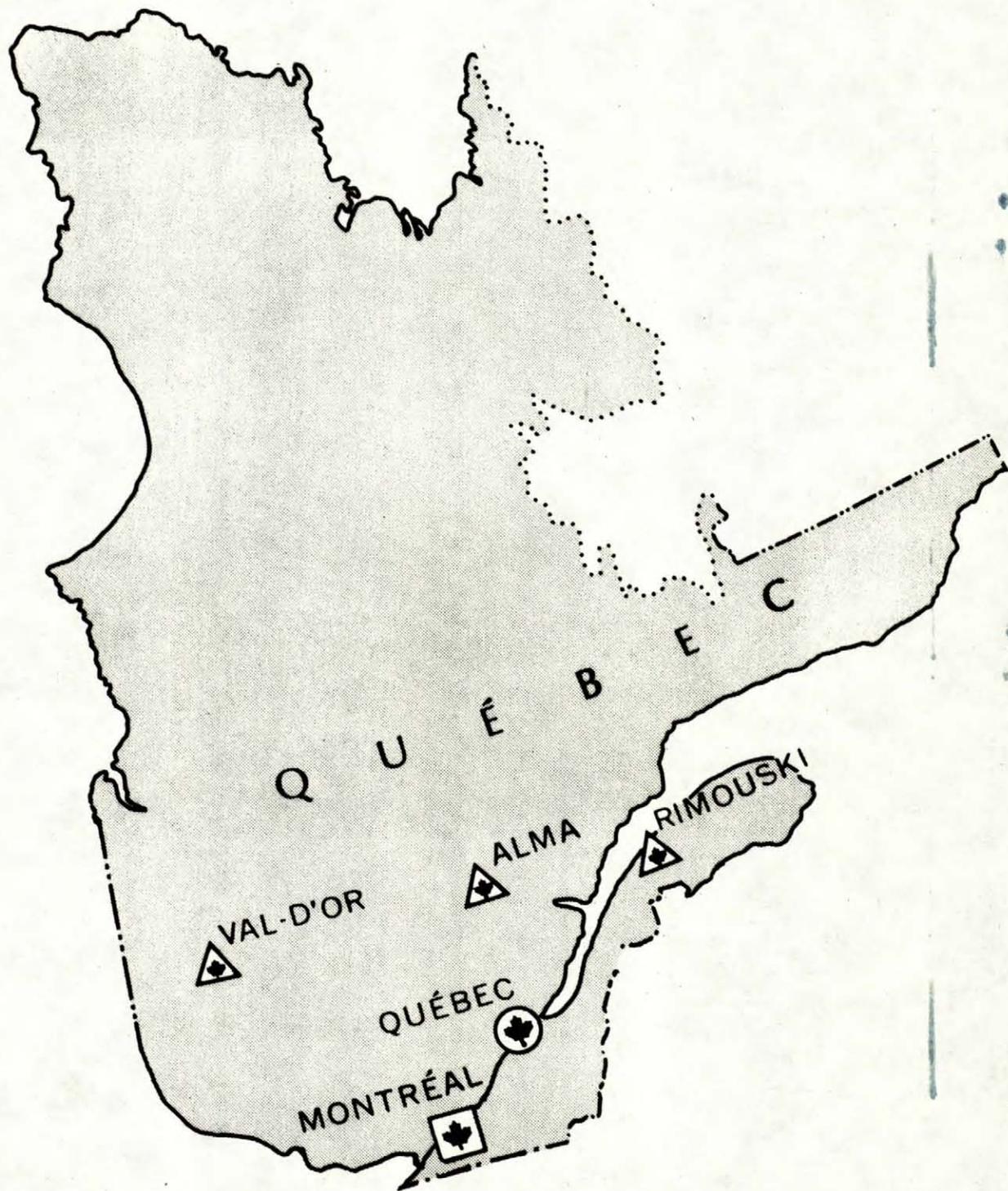
Le bois du Nouveau-Brunswick présente l'avantage d'un coût moins élevé. Toutefois, la coupe annuelle permise est actuellement presque totalement utilisée. Pourtant, on pourrait à moyen terme accroître la productivité de l'exploitation forestière grâce à la mécanisation accélérée et à la formation de la main-d'oeuvre. A plus long terme, on pourrait aussi élever les niveaux annuels de coupe permise au Nouveau-Brunswick grâce à un programme intensif d'aménagement forestier. Si l'on parvient à développer des marchés convenables, les possibilités dans le secteur des pâtes et papiers sont liées à la nécessité de moderniser et de rationaliser les usines, de façon à en améliorer l'efficacité par des meilleures techniques de transformation des petites billes et par la création de produits qui les utilisent.

Le Nouveau-Brunswick possède de riches et importants dépôts de métaux communs, de potasse et de tourbe. En outre, la plupart des dépôts de minéraux ont l'avantage d'être à proximité des eaux côtières. Il serait possible d'accroître l'extraction et le traitement du plomb et du zinc, ainsi que de la tourbe. Cette dernière offre en particulier des possibilités d'alimentation pour l'énergie électrique. La principale restriction dans le cas de la tourbe est le manque de renseignements détaillés quant au volume et à la qualité des ressources. Pour ce qui est des métaux communs, les principales limites sont la dépression actuelle des marchés.

La province a l'avantage de posséder des ports en eau profonde et d'être située de façon stratégique entre l'Europe et les Etats-Unis. Il serait possible d'accroître considérablement l'exploitation portuaire et les activités connexes à Saint-Jean. Toutefois, il faudra investir pour améliorer les installations de manutention du fret et d'entreposage frigorifique. Dans le cas de la construction navale, les perspectives sont assez prometteuses à l'égard de la construction de brise-glaces destinés à l'Arctique et de transporteurs de gaz naturel liquéfié. Les principales contraintes sont la taille insatisfaisante des installations actuelles, le manque de compétitivité des chantiers canadiens de construction sur le plan international et la dépression du marché international de la construction navale. La Saint John Shipbuilding and Dry Dock Company a récemment annoncé son intention d'agrandir

considérablement ses installations. Le gouvernement fédéral s'est engagé à contribuer au financement du projet pour la somme de \$10 millions.

Les perspectives du Nouveau-Brunswick dépendent donc de l'aménagement et de la modernisation de l'infrastructure, d'une meilleure commercialisation et de la concrétisation d'utilisations nouvelles de ses ressources.



- ☐ BUREAU RÉGIONAL
- ⊙ BUREAU PROVINCIAL
- △ BUREAU AUXILIAIRE



LE QUEBEC

APERCU GENERAL

Après la faible performance de 1977, l'économie du Québec connaît un mouvement d'expansion plus marquant, notamment depuis le deuxième trimestre de 1978. La croissance du produit intérieur brut réel devrait atteindre 3 pour cent en 1978, par rapport à 2.1 pour cent en 1977. L'emploi devrait s'accroître d'environ 2 pour cent, en regard d'une augmentation de 1 pour cent l'an dernier. Cette expansion fait suite à une forte augmentation des expéditions des industries manufacturières qui, pendant les six premiers mois de 1978, marquent une avance de 18.5 pour cent par rapport à la période correspondante de 1977. La dévaluation du dollar canadien, outre les contingentements à l'importation des produits du textile et du cuir et la hausse des ventes au détail consécutive à l'abolition sélective de la taxe de vente provinciale sont venus à point pour renforcer la relance des industries manufacturières.

Moins encourageants sont la production minière et le bâtiment qui ont éprouvé des baisses appréciables pour la deuxième année consécutive. Par ailleurs, les investissements prévus auraient le taux de croissance le plus faible des dix dernières années, soit 4.7 pour cent seulement sur 1977. Même si le volume de l'emploi devait progresser à un taux supérieur à celui de l'an dernier, il reste inférieur au taux prévu pour le Canada (3.2 pour cent). La croissance de la population active devrait être de 2.8 pour cent et ainsi dépasser largement le taux de création d'emplois. On ne s'attend donc pas à une amélioration du taux de chômage de 10.3 pour cent enregistré en 1977.

La performance de l'économie québécoise au cours des deux dernières années poursuit une tendance amorcée au milieu des années 60: depuis 1965, rares sont les années où la croissance de l'économie du Québec a pu se mesurer aux taux réalisés par le Canada et l'Ontario. Aussi, la part du Québec dans l'économie nationale accuse un déclin du fait de la faible croissance du produit intérieur brut et de l'emploi.

Cette faiblesse relative de l'économie québécoise tient en bonne partie à la contraction à long terme des activités traditionnelles et au manque de dynamisme dont souffre la région de Montréal, qui jusqu'ici avait constitué le principal foyer de développement économique de la province. Depuis le début des années 70 surtout, le rôle de Montréal a connu un déclin dont l'ensemble de la province subit les effets. La fin des travaux entrepris pour les jeux Olympiques et la construction de l'aéroport de Mirabel et la transformation en cours de l'économie de Montréal ont entraîné la suppression d'environ 15 000 emplois de 1975 à 1977. Les quelque 10 000 emplois qui seront créés en 1978 à la faveur de l'essor pris par l'économie ne suffiront pas à combler les pertes des années antérieures, et le taux de chômage de Montréal pourrait excéder 10 pour cent en 1978.

En dépit des observations précédentes, qui ont trait à la position relative du Québec dans l'économie canadienne, le mouvement d'expansion constaté en 1978 devrait se poursuivre en 1979. Le taux d'expansion du produit intérieur brut au Québec devrait se maintenir autour de 3 pour cent, alors que l'emploi progresserait à un taux moins élevé qu'en 1978, entre 1 et 1.5 pour cent.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

Au premier juin 1978, la population du Québec s'établissait à 6 285 000 habitants, soit 6 800 de plus qu'à la même date en 1977. Il s'agit de la plus faible croissance de la population (0.1 pour cent) que le Québec ait connue; en comparaison, la croissance en Ontario était de 1.1 pour cent et de 0.9 pour cent au Canada. Inférieure à 1 pour cent par an depuis 1969, la croissance de la population québécoise n'a cessé de baisser, de sorte que la part du Québec dans la population canadienne, qui était de 28.5 pour cent en 1969, est passée à 26.8 pour cent en 1978.

Cette faible croissance démographique s'explique par la diminution régulière du taux de natalité depuis 1961, et par les mouvements migratoires importants qui sont survenus depuis le début des années 70. En 1970, 1973, 1977 et 1978, le Québec a connu des déficits migratoires importants. En 1978, le solde migratoire du Québec représente une perte de plus de 40 000 personnes.

Le marché du travail

Commencée au troisième trimestre de 1976, la détérioration du marché du travail s'est poursuivie en 1977 et au cours du premier semestre de 1978. De 8.2 pour cent au second trimestre de 1975, le taux de chômage a atteint un sommet sans précédent de 11.4 pour cent au second trimestre de 1978, malgré une amélioration sensible de la création d'emplois depuis le début de l'année.

Au cours de trois premiers trimestres de l'année, la population active devrait s'accroître au taux annuel de 3 pour cent; elle se situe, au troisième trimestre, à 2 887 000 personnes. Par rapport au même trimestre de 1977, il s'agit d'une augmentation de 92 000 dont 75 pour cent sont des femmes. Le taux d'activité de la population féminine a continué d'augmenter depuis le début de l'année, alors qu'il s'est presque stabilisé chez les hommes.

En matière de création d'emplois, la situation du Québec s'est nettement améliorée par rapport aux deux années précédentes. L'augmentation de l'emploi de 1977 à 1978 est évaluée à 47 000 emplois, soit une hausse de 1.9 pour cent. Cependant, cette croissance de l'emploi reste inférieure à celle prévue pour l'ensemble canadien (3.2 pour cent).

Malgré tout, l'amélioration de la situation de l'emploi sera insuffisante pour réduire le nombre de chômeurs, qui passera de 288 000 à 326 000 de 1977 à 1978.

Le climat des investissements

Par rapport à la seconde moitié des années 60, la tendance des investissements avait connu une nette amélioration au cours de la première moitié des années 70. De 1971 à 1975, le taux de croissance annuel moyen des immobilisations s'est élevé à 20 pour cent, supérieur aux taux du Canada et de l'Ontario. La part québécoise de l'ensemble des investissements réalisés au Canada est passée de 19 pour cent en 1970 à 24 pour cent en 1975.

Cependant, depuis 1976, les immobilisations au Québec n'ont pu maintenir le rythme d'expansion antérieur, en dépit de l'essor pris par les investissements publics. En 1977, la croissance était de 10.2 pour cent, alors que le Canada et l'Ontario enregistraient des taux respectifs de 6.5 et 4.3 pour cent. En 1978, la croissance prévue des immobilisations est passée à 4.7 pour cent, inférieure cette fois aux taux prévus pour le Canada (7.4 pour cent) et l'Ontario (7 pour cent). La faiblesse actuelle des investissements au Québec provient des industries primaires et du bâtiment où l'on prévoit une baisse de 25.5 pour cent par rapport à 1977. En revanche, les immobilisations accusent un progrès important dans le secteur des utilités publiques où, grâce aux investissements de l'Hydro-Québec, la hausse serait de 25.4 pour cent et dans le secteur de la fabrication où l'accroissement atteindrait 20.7 pour cent. A propos de ce dernier, c'est dans les industries des produits métalliques, chimiques, des dérivés du pétrole et du charbon et de la première transformation des métaux que l'on prévoit les plus fortes augmentations en 1978.

Depuis 1976, le climat des investissements au Québec est caractérisé par la faiblesse des immobilisations privées et l'importance grandissante des immobilisations publiques. Alors que la part de celles-ci se maintenait autour de 32 pour cent avant 1975, elle était de 43 pour cent en 1977 et devrait dépasser 45 pour cent en 1978. Cette augmentation tient principalement aux travaux d'aménagement du complexe hydro-électrique de la baie James. Dans l'ensemble du pays, la part des investissements publics s'est maintenue autour de 33 pour cent depuis 1975.

Aperçu sectoriel

- Depuis le début de l'année 1978, et plus particulièrement à compter du deuxième trimestre, l'économie québécoise présente, dans plusieurs secteurs, des signes de reprise encourageants. En 1977, seuls les secteurs du tertiaire avaient enregistré des gains d'emplois. Aussi, l'importance relative de ce secteur continuait de progresser et représentait jusqu'à 67 pour cent de l'emploi total. Par contre, l'industrie manufacturière subissait une perte de près de 30 000 emplois. En 1978, le secteur tertiaire poursuit sa progression (notamment dans les services et les transports), alors que l'emploi dans l'industrie manufacturière connaît un regain. Cependant, l'industrie du bâtiment continue d'éprouver des pertes d'emplois pour la deuxième année consécutive.
- Les recettes monétaires des exploitants agricoles ont progressé de 16 pour cent pendant les sept premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1977. Cependant, les frais d'exploitation agricole n'ont pas cessé d'augmenter et, en termes réels, le revenu net des agriculteurs pourrait progresser de 3 à 4 pour cent en 1978. L'emploi, qui avait diminué en 1977, devrait rejoindre le niveau de 1976, soit 74 000 personnes.
- La dévaluation du dollar canadien a donné lieu à une activité intense dans les secteurs liés à l'exploitation des forêts au Québec. La majorité des usines de pâtes et papiers produisent près du maximum de leur capacité de production, et les expéditions pendant les six premiers mois de 1978 ont augmenté de 17.3 pour cent par rapport à la même période de 1977. La production de bois à pâte s'est accrue de 19 pour cent, alors que les investissements prévus dans l'industrie forestière en 1978 atteindraient \$22.2 millions, ce qui représente une augmentation de 42.3 pour cent par rapport à 1977. Par suite de l'essor de la construction aux Etats-Unis, pour la deuxième année consécutive, l'industrie du bois a vu ses expéditions augmenter: au cours des six premiers mois, elles étaient de 35 pour cent plus élevées qu'en 1977. Au total, l'emploi devrait augmenter de 6 000 dans les industries tributaires de la forêt.
- L'industrie minière au Québec traverse une période difficile. En 1977, le volume des expéditions minérales a diminué pour huit métaux, notamment le fer et le cuivre. Durant les sept premiers mois de 1978, les expéditions de cuivre ont de nouveau régressé de 4.2 pour cent et celles du minéral de fer de 53.3 pour cent. Une grève prolongée dans les mines de fer de l'Iron Ore peut expliquer cette réduction sans précédent. Après une augmentation de 55.4 pour cent en 1976, le taux de croissance de la production d'amiante accuse un fléchissement de 4.4 pour cent en 1977 et, pour les sept premiers mois de 1978, de 10.8 pour cent par rapport à la même période de l'an dernier. La faiblesse de la

demande mondiale et le gonflement des stocks de plusieurs métaux expliquent la situation précaire du secteur minier et retardent les décisions d'investissements des entreprises. Les prévisions pour 1978 indiquent une baisse de 56 pour cent des immobilisations dans ce secteur par rapport à 1977. L'emploi semble devoir se maintenir à son niveau des trois dernières années, soit 29 000 travailleurs.

- En 1961, le secteur secondaire représentait 36.5 pour cent de l'emploi total au Québec; en 1977, sa part passait à 28.4 pour cent. Ce déclin est en grande partie attribuable aux difficultés du secteur de la fabrication qui, au cours de la période 1961-1977, a enregistré une croissance relativement faible aux chapitres de la production, des investissements et de l'emploi. Par contre, le secteur du bâtiment réussissait à maintenir plus ou moins sa part de l'emploi, grâce surtout à la réalisation d'un certain nombre de projets d'investissement majeurs. Sous l'effet conjugué des contingentements à l'importation des produits du textile et du cuir, de l'abolition de la taxe de vente provinciale, de la dévaluation du dollar canadien et de l'essor de l'économie nationale, le secteur de la fabrication connaîtra un redressement en 1978. En particulier, les immobilisations dans ce secteur devraient croître de 20.7 pour cent cette année par rapport à 1977. Au premier semestre de cette année, les expéditions des industries manufacturières ont augmenté de 18.5 pour cent par rapport à la même période de 1977. La plupart des industries ont enregistré des gains appréciables, mais l'industrie du bois (36.2 pour cent), la bonneterie (28.4 pour cent), le vêtement (20.8 pour cent), la première transformation des métaux (25.5 pour cent), le papier et les produits connexes (17.3 pour cent) ont accusé les progrès les plus remarquables. Cette expansion aura contribué à créer 13 000 emplois de septembre 1977 à septembre 1978.
- Si encourageante qu'elle soit, cette performance ne résoudra cependant pas les problèmes structurels occasionnés par la forte concentration de l'industrie manufacturière du Québec dans les activités de type traditionnel, dont certaines seront frappées par tout mouvement de libéralisation des échanges internationaux. Les industries du textile, du vêtement et de la chaussure, qui ont subi des pertes d'emplois importantes entre 1973 et 1977 (25 pour cent dans le textile), pourraient connaître d'autres difficultés majeures mettant en jeu plusieurs milliers d'emplois. Les régions du Québec où sont concentrées ces industries (Montréal, les Cantons de l'Est et la Mauricie) en seraient directement affectées.

- Depuis la fin des jeux Olympiques, le secteur du bâtiment a fortement fléchi. En 1977, ce secteur avait enregistré une perte de 3 000 emplois, à la suite d'une diminution de 16.4 pour cent dans la valeur des mises en chantier. En outre, les mises en chantier résidentielles ont subi des déclinés en 1977 (14 pour cent) et en 1978 (16 pour cent). Néanmoins, l'augmentation prévue des immobilisations manufacturières devrait avoir des conséquences favorables pour ce secteur.
- Les activités du secteur tertiaire ont continué de soutenir la croissance de l'économie québécoise en 1978, mais à un rythme moindre qu'en 1977, alors qu'elles avaient augmenté de 3.9 pour cent et créé 55 000 nouveaux emplois. Pour les neuf premiers mois de l'année 1978, la croissance de l'emploi n'a été que de 2.6 pour cent par rapport à la même période l'an dernier. Il faut souligner que la position relative du Québec dans le tertiaire moteur, principalement situé dans la région de Montréal, a tendance à se détériorer par suite de pertes appréciables d'activités relevant du domaine des finances, du commerce et de la recherche.

Aperçu sous-régional

L'ensemble des régions du Québec s'est senti du ralentissement de l'activité économique et d'un taux de chômage élevé. En 1978, toutes les régions, à l'exception des Cantons de l'Est et de Québec, connaîtront des taux de chômage supérieurs à 10 pour cent, taux qui pourraient excéder 20 pour cent dans le bas Saint-Laurent-Gaspésie et le Nord-Ouest québécois.

Relativement à d'autres agglomérations urbaines de l'Amérique du Nord, Montréal a perdu du terrain; depuis une dizaine d'années, son développement suscite des inquiétudes. De 1971 à 1976, la croissance de la population montréalaise n'a été que de 2.4 pour cent, comparativement à 3.4 pour cent dans l'ensemble du Québec. Depuis le milieu des années 60, la production dans la région de Montréal a été inférieure à celle du Québec même. Ce fait a un impact considérable sur l'économie québécoise. Commencée en 1976, à la suite du parachèvement d'importants investissements publics, dont les jeux Olympiques et l'aéroport de Mirabel, la détérioration du marché du travail s'est poursuivie en 1977. Plus de la moitié (54.5 pour cent) des 288 000 chômeurs québécois habitaient la région de Montréal en 1977 et le taux de chômage a atteint 9.4 pour cent. En 1978, malgré la création de 11 000 nouveaux emplois, le taux de chômage pour la moyenne des neuf premiers mois s'élève à 10.3 pour cent. Cependant, à compter du second semestre, la situation de l'emploi devrait connaître une nette amélioration.

La région de Québec dépend fortement des activités tertiaires, principalement des services et de l'administration publique. Cette région a créé le plus d'emplois depuis le début de l'année 1978 (28 000). Le taux de chômage (10.1 pour cent) a cependant augmenté par suite du taux de croissance très élevé de la population active (7.8 pour cent).

Dans la région de Trois-Rivières, les industries traditionnelles occupent une place importante dans la structure industrielle. Cependant, cette structure se modifie depuis le début des années 70 par suite de l'implantation de plusieurs industries lourdes dans le parc industriel de Bécancour. Néanmoins, en 1978, le taux de chômage pourrait subir une légère augmentation et dépasser 12 pour cent.

La structure industrielle de la région des Cantons de l'Est est concentrée dans les industries traditionnelles, comme le papier, le textile et le vêtement. C'est la région qui a le plus bénéficié du regain d'activité dans ces secteurs. Pour les neuf premiers mois de l'année, son taux de chômage est passé de 10.8 pour cent en 1977 à 8.4 pour cent en 1978. Cette région est cependant l'une des plus susceptibles de souffrir des conséquences d'une libéralisation des échanges internationaux; elle compte de nombreux centres dont les activités tiennent à la présence d'industries dites traditionnelles.

La région de l'Outaouais est tributaire dans une large mesure de l'administration publique. Son secteur de la fabrication, de faible importance, repose en majeure partie sur les industries du bois, du meuble et des pâtes et papiers. Le taux de chômage est passé de 9 pour cent en 1976 à 13.9 pour cent en 1978 pour les neuf premiers mois de l'année.

Malgré l'activité accrue dans les pâtes et papiers, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean enregistre une perte de 4 000 emplois depuis le début de l'année et le taux de chômage a atteint 15.7 pour cent. A la suite du ralentissement des activités dans le secteur minier, la région du Nord-Ouest détient le taux de chômage le plus élevé au Québec, 22.5 pour cent au cours des neuf premiers mois, devant celui de la région du bas Saint-Laurent-Gaspésie, qui s'établit à 19.2 pour cent.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le secteur agricole, des mesures sont envisagées afin de préserver les terres arables, principalement celles de la plaine de Montréal, et de rationaliser les méthodes d'exploitation agricole. Ces mesures devraient contribuer à augmenter la productivité et les possibilités de développement de ce secteur.

Les ressources minérales du Québec sont considérables. Le minerai de fer du lac Albanel au Lac-Saint-Jean, les riches dépôts d'amiante de la région du Nord-Ouest, l'exploitation prochaine d'un site important de cuivre-zinc dans le cadre du projet SELCO au Nord-Ouest, outre les dépôts salifères des Iles-de-la-Madeleine apporteront tôt ou tard des contributions substantielles à la production minérale existante, en plus de favoriser le développement de régions en proie à un chômage élevé. La transformation plus poussée de ces ressources et de produits de première transformation comme l'aluminium, dont le Québec fournit les trois quarts de la production canadienne, constitue un défi que l'entreprise privée et les deux gouvernements devront relever au cours des prochaines années. A cet égard, le Québec possède des avantages comparatifs.

L'industrie des pâtes et papiers demeure l'une des plus importantes industries manufacturières au Québec en termes d'emplois et de revenus et par sa contribution à la production intérieure et aux exportations du Québec. Elle bénéficie présentement de la dévaluation du dollar canadien, mais à moyen terme, elle devra renforcer sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux.

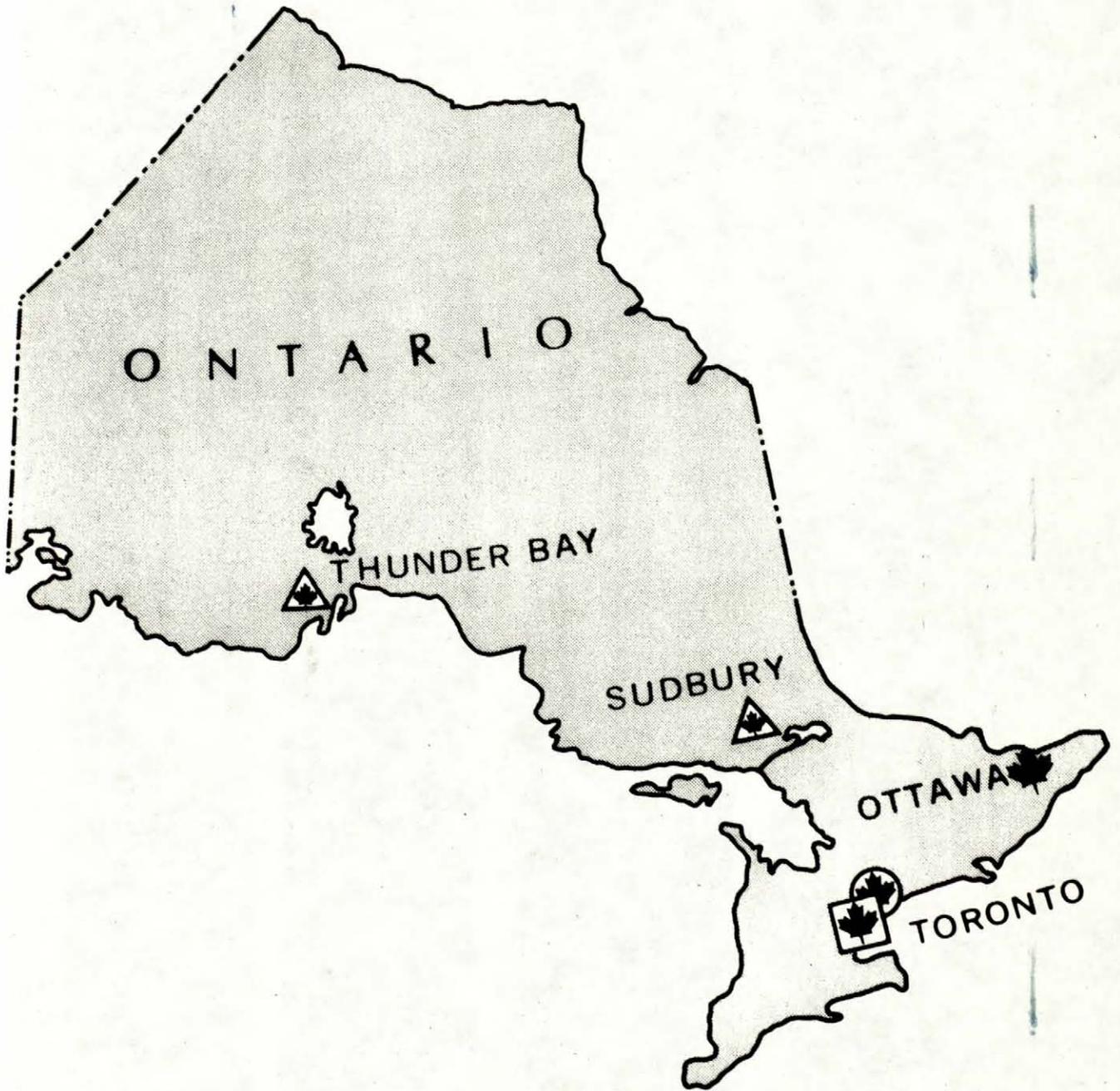
Le Québec dispose d'une assise industrielle relativement forte dans les secteurs de l'aéronautique, de la construction navale et du matériel de transport en commun. Plusieurs entreprises ont obtenu des contrats importants récemment. Au cours des prochaines années, les besoins militaires du gouvernement canadien (avions, flotte de la marine canadienne) pourront susciter des retombées considérables, dont l'économie du Québec devrait profiter. Les perspectives de croissance sont également intéressantes dans les industries de la machinerie, principalement dans la fabrication d'équipement d'assainissement de l'environnement et de machinerie pour les usines de pâtes et papiers, dans l'industrie du meuble (meubles hors série) et dans l'industrie des produits électriques.

Dans le secteur de la pétrochimie, la taille du complexe pétrochimique de Montréal est insuffisante pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. La possibilité de développement la plus immédiate concerne l'augmentation de la production d'éthylène, ainsi que la construction d'usines de dérivés qui absorberaient cette production additionnelle.

Le transport a toujours constitué l'un des piliers du développement de la région de Montréal; ses infrastructures aéroportuaires et portuaires lui confèrent un avantage comme plaque tournante du transport de marchandises entre l'Europe et le Nord-Est américain. Malgré certaines incertitudes, l'aéroport de Mirabel devrait se révéler une source importante de création d'emplois et un puissant facteur de restructuration et de modernisation de l'économie régionale, tout en suscitant le développement d'industries de services dans les domaines liés au commerce international. Par ailleurs, la construction d'un centre de commerce international pourrait contribuer à renforcer le rôle de Montréal dans le secteur des activités commerciales.

Des perspectives de développement importantes existent à moyen terme, notamment dans les industries liées aux ressources naturelles. Cependant, elles ne pourront se concrétiser qu'à la faveur d'un affermissement des marchés internationaux et par la réalisation d'investissements majeurs. En même temps, la vulnérabilité des industries de type traditionnel face à la concurrence internationale risque de s'aggraver au cours des prochaines années et de poser un certain défi à nombre de collectivités locales du Québec.





- 🍁 OTTAWA
- 📦 BUREAU RÉGIONAL
- 🍁 BUREAU PROVINCIAL
- 📐 BUREAU AUXILIAIRE



L'ONTARIO

APERCU GENERAL

Les tendances et perspectives de l'économie de l'Ontario n'ont presque pas changé depuis la parution de ce rapport en février 1978. La croissance économique est modeste, mais constante. Aussi, la participation un peu plus faible de cette province à la production nationale, qui est passée de 41.2 pour cent en 1970 à 39 pour cent en 1977, reflète davantage l'augmentation radicale, dans la région de l'Ouest, de l'activité économique axée sur les ressources qu'une faiblesse permanente du rendement économique de l'Ontario.

On prévoit que la croissance réelle de l'économie ontarienne sera d'environ 3.6 pour cent en 1978, une hausse raisonnable, comparativement au taux de 3.3 pour cent enregistré en 1977. Par contre, les tendances sur le plan du chômage ne se sont pas améliorées. Le taux moyen de chômage était de 7 pour cent en 1977 et, au cours des dix premiers mois de 1978, il a atteint 7.3 pour cent.

L'économie de l'Ontario devrait continuer à croître à un rythme modeste mais constant en 1979. On prévoit que la croissance globale de la province sera de l'ordre de 4 pour cent. Il se peut que le rendement du second semestre soit plus faible en raison du ralentissement prévu dans l'économie américaine. Les prévisions pour l'an prochain permettent d'entrevoir une vigueur économique due aux effets positifs de la dévaluation du dollar canadien sur les exportations, à l'extension de l'industrie du bâtiment et à l'optimisme régnant dans le monde des affaires en raison de l'anticipation de la réalisation de grands travaux de construction, tels que ceux liés au pipeline de l'Alaska et à l'usine de la société Ford, à Windsor. Néanmoins, le taux de chômage se situera vraisemblablement au niveau actuel ou légèrement au-dessus.

En 1979, les plus forts secteurs de l'économie seront les transports et communications, et les secteurs de la fabrication et des services publics. De plus, le secteur minier devrait également

croître suite à une amélioration dans les prix et une reprise de l'activité à Sudbury. Le secteur de la construction, en raison de l'augmentation des investissements privés, s'attend à une reprise tout particulièrement dans le domaine de la construction non résidentielle. Avec un dollar canadien dévalué, la balance commerciale touristique devrait s'améliorer; par contre, à long terme, on s'attend à une certaine incertitude dans la croissance de l'industrie forestière. Enfin, il semble que la croissance restera faible dans les secteurs de la fabrication des produits électriques, du textile et du vêtement.

Les négociations actuelles du GATT influenceront probablement sur l'évolution de certains secteurs de la fabrication. Même s'il est difficile, aujourd'hui encore, d'en prévoir les résultats et les répercussions, dont les effets ne se feront sentir que dans quelques années, on suppose qu'ils seront vraisemblablement défavorables à bon nombre d'industries à forte intensité de main-d'oeuvre de la province, notamment le textile, l'électronique et le vêtement qui sont affectés par la concurrence internationale. Cela pourrait conduire à une plus grande spécialisation des industries à technologie avancée et des industries de capital. Il se peut fort bien que l'avenir de l'Ontario repose sur les industries de métaux primaires, de produits chimiques, de plastiques, de machinerie et de matériel de transport.

L'évolution démographique

En 1977, la population de l'Ontario était de 8.4 millions d'habitants. Elle devrait atteindre les 8.5 millions d'habitants d'ici au milieu de 1978. La croissance démographique n'a pas été aussi rapide que dans les années 60, en raison du faible taux de natalité et du taux décroissant de l'immigration, plus précisément depuis 1976.

Comme ailleurs dans le reste du pays, le pourcentage de la population comprise dans le groupe de 0 à 14 ans a diminué, tandis que ceux des groupes de 20 à 39 ans et de 65 ans et plus ont augmenté. La population compte en outre une proportion croissante de femmes. Enfin, on voit se dessiner une tendance vers une plus grande concentration de la population dans les centres urbains. Cela a eu pour effet de réduire la proportion de la population vivant dans les régions rurales et dans le nord de la province.

Le marché du travail

Au cours du premier semestre de 1978, la population active de l'Ontario se chiffrait en moyenne à 3.9 millions, dont 3.9 millions avaient un emploi. Les taux de croissance annuelle de la population active et de l'emploi s'établissaient à 3.9 et 3.6 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Une augmentation plus forte de la population active par rapport à l'emploi a marqué, de façon constante, la conjoncture de deux dernières années et a contribué sensiblement à la hausse du chômage.

Comme on le mentionnait précédemment, le taux de chômage provincial a fluctué entre 6.9 et 7.5 pour cent en 1978, ce qui est sensiblement supérieur aux taux de l'année précédente qui variaient entre 6.5 et 7.2 pour cent. Le chômage est demeuré plus important chez les femmes que chez les hommes, et ce de façon constante, mais le nombre de chômeurs, exprimé en chiffres absolus, a augmenté dans les deux groupes. Quant au taux de chômage établi par groupe d'âge, celui des 15 à 24 ans est de loin le plus élevé, car il s'est maintenu à un taux supérieur à 13 pour cent pour l'année en cours. Les taux d'activité sont demeurés à peu près stables pendant toute l'année pour les hommes, alors qu'ils ont augmenté pour les femmes.

Les deux régions de la province les plus sérieusement touchées par le chômage demeurent les régions économiques de Sudbury et de Peterborough. La région de Barrie connaît elle aussi des problèmes semblables. Au cours du premier semestre de 1978, les taux de chômage dans ces trois régions s'établissaient à 10.2, 9.6 et 10.1 pour cent respectivement. En outre, les taux d'activité y étaient inférieurs aux moyennes provinciale et nationale. Les régions métropolitaines de Saint Catharines-Niagara et de Kitchener-Waterloo, dont les taux de chômage respectifs étaient de 11, et 9.6 pour cent pour le premier semestre de 1978, constituaient également des zones de graves préoccupations.

Le climat des investissements

En termes réels, les investissements ont connu une croissance faible ou nulle en Ontario, en 1978. Au cours du premier semestre de 1978, le nombre de mises en chantier dans le secteur du bâtiment en Ontario a baissé de 14 pour cent, comparativement à la même période de l'année précédente. La valeur des permis de construction domiciliaire a elle aussi baissé, mais de 11.8 pour cent. Dans la construction non domiciliaire, les investissements ont augmenté quelque peu en 1978 et la construction commerciale a pris un essor sensible récemment. Dans le secteur de la fabrication, les investissements au titre de la construction, de la machinerie et du matériel ont été faibles. Les investissements au chapitre des services publics et de l'aménagement d'autres éléments d'infrastructure ont connu une forte croissance, par rapport à l'année dernière.

La construction non domiciliaire devrait connaître un certain regain d'activité en 1979. De plus, la croissance relativement stable dans la construction d'ouvrages d'ingénierie devrait persister. Tout compte fait, la conjoncture devrait s'améliorer dans l'ensemble de l'industrie du bâtiment au cours de l'an prochain.

Aperçu sectoriel

- Les recettes monétaires agricoles en Ontario se chiffraient à \$2.8 milliards en 1977, soit une hausse de \$85 millions ou de 1.7 pour cent par rapport à 1976, augmentation due en grande partie à des prix plus élevés. Les statistiques du premier semestre de 1978 laissent prévoir une meilleure année pour les cultivateurs de l'Ontario et des prix plus élevés pour le bétail.

- Le relèvement de l'industrie forestière s'est poursuivi, l'industrie provinciale du bois de construction a été forte, et l'industrie des pâtes a aussi pris de l'extension et son rendement, comme celui de l'industrie du bois de construction, s'est maintenu. L'activité dans l'industrie du papier a également augmenté, la demande des États-Unis étant plus forte. L'avenir est prometteur pour l'industrie des pâtes et papiers en raison de la montée actuelle des prix du papier journal et de l'accroissement de la demande dû à la dévaluation du dollar canadien.

- En 1977, l'industrie minière de la province se plaçait au deuxième rang, son rendement atteignant les \$2.7 milliards comparativement à \$2.5 milliards l'année précédente. La performance n'a cependant pas été la même pour tous les minerais. L'uranium et l'or, qui bénéficient actuellement de bons prix et de marchés stables, sont en pleine expansion. Par contre, l'avenir continue d'être sombre pour ce qui est du nickel et du zinc, secteurs qui souffrent de réserves énormes, d'une production excédentaire, de bas prix et, dans le cas du premier, d'agitation dans le milieu ouvrier. Quant au minerai de fer et au cuivre, la situation est à peu près la même, bien que la production ait augmenté quelque peu en 1977. Les perspectives sont particulièrement mauvaises pour ce qui est de la production provinciale de fer, en raison des fermetures de mines prévues dans la région d'Atikokan. En 1979, la situation s'améliorera probablement dans les industries du zinc et du cuivre.

L'industrie manufacturière semble se porter très bien cette année en Ontario, la valeur des expéditions s'étant accrue de 11.7 pour cent au cours du premier semestre, comparativement à la période correspondante de 1977. Les industries fortes sont présentement celles de la fabrication des produits en caoutchouc et en plastique, du papier, des métaux primaires, de la fabrication des produits métalliques et de la machinerie. Toutes présentent des perspectives de croissance favorables. L'avenir semble également prometteur pour 1979. Cependant, l'industrie de la fabrication de matériel de transport devrait connaître une croissance tout au plus modérée cette année, et les industries de la fabrication des produits électriques, du vêtement et des textiles devraient demeurer passablement stagnantes dans l'avenir immédiat.

- La conjoncture dans l'industrie du bâtiment est mauvaise depuis deux ans à cause d'une pénurie d'investissements. La construction domiciliaire, qui a été relativement dynamique en 1976, semble s'essouffler, alors que la construction non domiciliaire connaît une croissance faible depuis 1976. On s'attend à une légère amélioration en 1979. Quant aux ouvrages d'ingénierie, tels que les services publics et les infrastructures, la situation a été bonne et la croissance, dans ce secteur, devrait demeurer relativement stable.

- Les transports, les communications et les services publics continuent d'être des secteurs en plein essor. Bien que l'Ontario ait tiré de l'arrière par rapport à l'ensemble du pays dans le domaine des services publics, l'avenir est prometteur en raison des capitaux investis dans cette activité économique en 1978. Les investissements dans le domaine des transports se sont également accrus, mais ont diminué, cependant, dans celui des communications.
- Les dépenses de consommation, qui étaient faibles en 1977, ont été favorisées par la réduction de la taxe de vente provinciale et ont été très fortes en 1978. Les commerces de biens non durables sont, à l'heure actuelle, ceux qui connaissent des années particulièrement bonnes. Quant aux perspectives d'avenir, la vente de biens de consommation devrait enregistrer un taux de croissance un peu plus faible en 1979.
- Dans le secteur des finances, de l'assurance et des biens immobiliers, on évalue à 4.9 et à 3.7 pour cent les taux réels de croissance pour 1977 et 1978 respectivement. Parmi les trois éléments de ce secteur, l'assurance semble être l'activité la plus forte, ceux des finances et des biens immobiliers ayant subi un ralentissement à cause de la faiblesse relative des investissements de capitaux, tant dans l'économie de l'Ontario que dans celle du Canada. La majoration des taux d'intérêt pourrait entraîner une réduction du potentiel de croissance de ce secteur l'an prochain.
- Le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels devrait atteindre une croissance d'environ 3.8 pour cent en 1978. Une croissance éventuelle plus grande dans ce secteur a été freinée par les restrictions budgétaires du gouvernement dans les services de santé et dans les services éducatifs et communautaires.
- Les deux niveaux supérieurs de gouvernement, de concert avec la population des gouvernements locaux, ont adopté des programmes de restrictions budgétaires et de compression de l'emploi dans leur fonction publique. Par conséquent, l'emploi et les dépenses dans le secteur public continueront d'augmenter à un rythme inférieur à celui du début des années 70. On estime que la croissance de ce secteur sera de 0.3 et de 1.6 pour cent en 1978 et 1979 respectivement.

La situation économique sous-provinciale

Les perspectives économiques du nord de l'Ontario continuent d'être, comme par le passé, mitigées et le resteront sans doute à moyen terme. Malgré certains changements dans divers secteurs, la région se caractérise encore par un taux élevé de chômage et une dépendance marquée à l'égard de quelques industries.

La demande de bois de construction, qui a été forte depuis deux ans, devrait fléchir quelque peu en raison de l'effet négatif de la majoration des taux d'intérêt touchant les mises en chantier aux Etats-Unis. Par ailleurs, la production s'est redressée dans le secteur de l'acier, ainsi que dans les secteurs des pâtes et papiers et du papier journal. Dans l'exploitation des métaux non ferreux, la conjoncture ne s'est pas améliorée, car les prix du nickel, du cuivre et du zinc demeurent bas. L'avenir semble plus prometteur, toutefois, pour le cuivre et le zinc. L'or et l'uranium sont en plein essor et connaissent le meilleur rendement dans l'industrie.

Les principales zones de croissance du nord de l'Ontario sont Thunder Bay et Elliot Lake. Les perspectives à court terme sont aussi très bonnes pour Sault-Sainte-Marie, Cochrane et Timmins, en raison de l'extension de l'industrie locale. Les zones problématiques, à l'heure actuelle, sont Sudbury, Atikokan et Kirkland Lake.

Dans l'est de la province, l'économie régionale est en transition. Les industries traditionnelles, telles que les produits électriques, le vêtement et le textile, cèdent de plus en plus le pas aux importations. Le secteur agricole est en train de se rationaliser, et la production est demeurée constante. Dans l'ensemble, la conjoncture régionale en est une de faible croissance, bien que la dévaluation du dollar canadien et l'imposition récente de tarifs douaniers protecteurs dans les industries du textile et du vêtement doivent apporter une certaine stabilité à l'économie de la région.

Le sud de l'Ontario continue de connaître une forte croissance bien que certaines zones se portent mieux que d'autres. Les difficultés actuelles de l'industrie des pièces d'automobiles se reflètent dans l'économie de Saint-Catharines-Niagara et de Kitchener-Waterloo. Néanmoins, peu de zones dans cette partie de la province ont connu une performance économique constamment faible. A l'heure actuelle, l'avenir est particulièrement prometteur pour Windsor et Nanticoke et, à un moindre degré, pour la région de Toronto.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Même si les possibilités de développement sont nombreuses en Ontario, il existe néanmoins d'importantes contraintes. Ainsi, un obstacle de taille à moyen terme est celui du manque de débouchés pour les matières premières sur le marché international. On connaît bien les conséquences de cette situation pour les importants producteurs de nickel de Sudbury. Elle est aussi grandement responsable du report de la mise en valeur de l'exploitation du minerai de fer à Bending Lake et au lac Saint-Joseph. En outre, on subit chaque jour davantage la concurrence des pays comme le Brésil, capables de produire des minerais à coût modique. De même, la concurrence des industries manufacturières des pays où les coûts de production sont faibles dans les secteurs de la chaussure, du vêtement et de l'électronique notamment, a pour effet de limiter la croissance de ces industries de la fabrication.

La situation dans le nord de l'Ontario, où les obstacles traditionnels du développement sont, entre autres, l'éloignement des débouchés, les grandes distances entre les centres de population, le climat rigoureux, la piètre qualité des terres agricoles et l'instabilité économique et sociale des nombreuses localités à industrie unique, contraste de façon radicale avec celle qui prévaut dans le Sud.

L'insuffisance des ressources énergétiques en Ontario, principalement de charbon, de pétrole et de gaz naturel, et la dépendance à l'égard de produits importés plus coûteux pourraient réduire l'avantage que connaissait cette province au chapitre des coûts. De plus, l'augmentation du coût de l'énergie, associée aux coûts plus élevés de fabrication, pourrait bien se faire davantage sentir dans la région du nord de l'Ontario que dans celle du sud.

La mise en valeur des ressources a toujours son importance. L'activité des mines d'uranium des régions d'Elliot Lake et de Bancroft se poursuivra probablement à moyen terme et continuera d'offrir d'excellentes possibilités de développement à ces régions. L'Ontario a signé, au début de 1978, un contrat de \$6.5 milliards avec la Dennison and Preston Mines pour l'achat de 20 millions de livres d'uranium échelonné sur une période de trente ans. On assurera ainsi un développement soutenu dans la région d'Elliot Lake. En outre, l'Eldorado Nuclear Ltd. envisage la possibilité d'implanter une raffinerie d'uranium de \$100 millions soit à Sudbury, soit dans la région de Port Hope. La mise en valeur des dépôts de lignite d'Onakawana, au nord de Cochrane, aura vraisemblablement des répercussions positives considérables sur l'économie locale et pourrait provoquer une exploration plus poussée dans cette région. Le prix record de l'or devrait entraîner la réouverture de certaines mines d'or jugées non rentables. L'activité se concentrera probablement dans les régions de Timmins et de Red Lake situées au nord de l'Ontario.

L'industrie pétrochimique de l'Ontario, dont le centre est Sarnia, continue à se développer à l'échelle mondiale et devrait constituer pour cette province un actif industriel important à moyen et à long terme. La principale usine de produits pétrochimiques de base de Petrosar pourrait toutefois avoir de la difficulté à trouver des débouchés pour la totalité de sa production, puisque l'Ouest canadien et les Etats-Unis intensifient le rendement de leurs propres installations.

L'agrandissement des centrales nucléaires et thermiques, telles celles de Darlington, Nanticoke et Marmion Lake (Atikokan), offrira d'importantes possibilités aux industries du bâtiment et des travaux de génie dans le domaine de l'énergie nucléaire et électrique. En outre, la construction à Atikokan de la centrale électrique au charbon contribuera à abaisser les taux de chômage dans une région où l'activité minière est en perte de vitesse. Le développement de Nanticoke, sur la rive nord du lac Erié, signifie l'établissement d'une nouvelle raffinerie de pétrole de Texaco, d'une usine d'extraction à chaud de Stelco, l'aménagement d'un grand parc industriel et la

construction d'une nouvelle ville. Tout cela se révélera un catalyseur important pour le développement de cette partie du sud de l'Ontario. Finalement, la vente à la Roumanie de biréacteurs nucléaires, annoncée récemment, permet un certain optimisme en ce qui regarde l'industrie nucléaire de l'Ontario, et pourrait créer les marchés dont la province a besoin pour écouler sa production d'eau lourde.

La construction du pipeline de la route de l'Alaska, dans l'Ouest du pays, devrait favoriser les producteurs d'acier de l'Ontario. En outre, la construction éventuelle du gazoduc de l'Arctique aurait des répercussions importantes sur l'économie du nord de l'Ontario.

La compagnie Ford Motor a décidé d'implanter à Windsor une nouvelle usine de construction de moteurs de \$533 millions. Elle fournira du travail à 2 600 personnes quand elle entrera en exploitation commerciale au début des années 80. Elle fournira en outre de nouvelles possibilités aux fournisseurs canadiens de pièces destinées à la production ou à d'autres usages, ainsi que de matériel et de services, ce qui, en retour, créera des emplois additionnels. De plus, on envisage la mise en oeuvre d'un important programme d'expansion de trois ans pour l'usine de fabrication de boîtes de vitesses automatiques de la General Motors, à Windsor, ce qui en doublera le rendement et permettra de créer 1 500 emplois. La production accrue que ces projets entraîneront devrait abaisser le déficit commercial du Canada dans l'industrie de l'automobile. Les perspectives de développement de l'industrie aérospatiale sont également prometteuses.

De façon générale, la conjoncture à moyen terme de l'économie de l'Ontario se concentre, en conséquence, sur la mise en valeur sélective des ressources et sur le renforcement des meilleurs éléments de croissance du secteur de la fabrication. Le sud de l'Ontario continuera d'être le centre de l'activité économique dans la province, bien que certaines régions du Nord semblent promises à une croissance stable.



- ⊠ BUREAU RÉGIONAL
- ⊙ BUREAU PROVINCIAL
- △ BUREAU AUXILIAIRE



LA REGION DE L'OUEST

APERCU GENERAL

On estime pour 1978, que le produit intérieur brut réel de l'ouest du Canada se situera à près de \$67 milliards, soit une hausse d'environ 3.5 pour cent en dollars constants par rapport à 1977. Cependant, malgré sa croissance rapide, la structure économique de l'ouest du Canada ne s'est guère modifiée depuis vingt ans. La production et la transformation primaires continuent à dominer l'activité économique; elles représentent 53 pour cent de la valeur ajoutée totale des industries productrices de biens en comparaison de 28 pour cent pour l'ensemble du Canada.

Les quatre provinces de l'Ouest ont grandement bénéficié de l'essor des richesses naturelles du début des années 70, et la force actuelle de l'économie régionale est intimement liée au secteur de l'énergie. La perspective d'une activité économique accrue dans le secteur minier et celui du bâtiment, unie à celle de l'énergie, donne lieu à un optimisme de base pour le moyen terme dans les trois provinces situées le plus à l'ouest. Il faut s'attendre en outre à ce que la dévaluation du dollar canadien ait des effets positifs sur les industries d'exportation de la région. Seule la situation du Manitoba justifie une certaine réserve quant au moyen terme.

En comparaison avec le rapport de février 1978 intitulé Situation économique et perspectives à moyen terme par province, la situation de la région de l'Ouest à court terme s'est améliorée et les perspectives à moyen terme semblent bien meilleures. En somme, le passage d'un pessimisme à un optimisme prudent au Manitoba et les améliorations en Saskatchewan et, à un degré moindre, en Colombie-Britannique feraient, semble-t-il, plus que compenser le nivellement prévu de l'économie en Alberta dans le court terme. A moyen terme, il faut s'attendre à une forte relance économique en Alberta et au début d'un essor fondé sur l'exploitation de l'uranium dans le nord de la Saskatchewan. La croissance, en Colombie-Britannique, devrait être modérée. Pour le Manitoba, il est encore tôt pour prévoir ce que pourraient être les conséquences à moyen terme des tendances exprimées.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

Entre 1961 et 1978, les populations combinées de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont passées de 3 millions à près de 4.5 millions d'habitants, comptant ainsi pour 19 pour cent de la population canadienne. La population du Manitoba s'est également accrue, passant de 922 000 à plus d'un million d'habitants en 1978; cependant, par rapport au Canada, elle a diminué. Des 960 000 habitants qu'elle comptait en 1968, la population de la Saskatchewan est tombée à un peu moins de 900 000 en 1974, mais est remontée à 948 000 en 1978, niveau semblable à celui du début des années 60. Par suite de ces diverses tendances, la part de l'Ouest proportionnellement à celle du pays ne s'est accrue que d'un point de pourcentage en vingt ans, soit de 26 pour cent en 1957 à un peu plus de 27 pour cent en 1978.

Ces tendances devraient se poursuivre à moyen terme. L'Alberta continuera d'avoir besoin d'une immigration substantielle pour la réalisation de ses projets importants, mais il est peu probable que la Saskatchewan et le Manitoba puissent continuer à présenter les mêmes chiffres d'augmentation. Leur population agricole semble en voie de stabilisation et la croissance rapide de la population active, en raison de l'explosion démographique de l'après-guerre, ralentit. Par conséquent, l'immigration, en Alberta, en provenance d'autres régions du pays pourrait devenir relativement plus importante que dans le passé.

La suprématie urbaine légendaire de Winnipeg sur les Prairies commence à s'effriter en raison de l'expansion à l'intérieur du corridor Edmonton-Calgary. D'une population de 581 800 habitants en 1977, Winnipeg n'a connu qu'un accroissement de 5.8 pour cent depuis 1971. A l'opposé, les populations conjuguées d'Edmonton et de Calgary, de 573 700 et 495 100 habitants respectivement, dépassent le million, soit une augmentation de 18.8 pour cent depuis le recensement de 1971. En 1977, Regina et Saskatoon comptaient respectivement 154 600 et 136 800 habitants, soit un gain de 9.9 pour cent et de 8.7 pour cent depuis 1971. Quant à Vancouver, sa population avait progressé de 8.3 pour cent par rapport à 1971, pour s'élever à 1 172 200, comparativement à une hausse de 11.5 pour cent pour Victoria, qui compte 218 300 habitants.

Une tendance importante signalée entre 1971 et 1976 fut la croissance démographique des centres régionaux, dont la population se situe entre 15 000 et 100 000 habitants. En Colombie-Britannique, la croissance de ces centres a réduit la domination exercée par Victoria et Vancouver, lesquelles regroupaient 58.5 pour cent de la population totale de la province en 1971 et n'en représentaient plus que 56 pour cent en 1976. Le centre de gravité s'est donc déplacé vers l'intérieur. Dans les Prairies, les communautés régionales de cette dimension ont accru leur proportion de la population totale, la portant à 7.5 pour cent, aux dépens de centres moins importants (moins de 5 000 habitants), dont bon nombre ont affiché des baisses absolues. Les régions métropolitaines des

Prairies ont également augmenté leur part et représentaient, en 1976, la moitié de la population.

La croissance démographique des Métis et des Indiens a continué de se situer au-dessus des moyennes nationales. On estime qu'environ 200 000 Indiens résident présentement dans l'ouest du Canada. De plus en plus de personnes, en particulier dans le groupe des 15 à 30 ans, ont choisi de vivre dans les régions métropolitaines.

Le marché du travail

La population active des quatre provinces de l'Ouest a atteint 3.1 millions de personnes en 1978, soit une augmentation de 12 pour cent depuis 1975, supérieure au pourcentage canadien de 9.5 pour cent au cours de la même période. Les deux tiers de la population active se retrouvaient en Alberta et en Colombie-Britannique, provinces qui ont connu 76 pour cent de l'augmentation au cours de cette période. C'est en Alberta que la hausse a été prépondérante.

La Colombie-Britannique, dont le taux désaisonnalisé du chômage atteint 8.2 pour cent, était la seule à égaler la moyenne canadienne en octobre 1978. Le taux de chômage de 4.6 pour cent de la Saskatchewan est le plus faible au Canada. Le taux de l'Alberta demeure lui aussi relativement faible, à 4.7 pour cent, alors qu'au Manitoba le niveau s'est élevé brusquement à 6.5 pour cent en octobre. Depuis 1975, près de 43 pour cent de la progression nationale de l'emploi a eu lieu dans l'Ouest, et cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme.

Les traitements et salaires hebdomadaires moyens, qui s'établissent à \$300 en Colombie-Britannique et à \$273 en Alberta, sont supérieurs à la moyenne nationale de \$264. Par contre, ils sont inférieurs à la moyenne nationale au Manitoba et en Saskatchewan où ils se situent à \$236 et \$249 respectivement.

Le climat des investissements

Le total des investissements dans l'ouest du Canada pour 1978 dépasse légèrement les \$24 milliards, soit une augmentation de \$3.3 milliards depuis 1976. Ceci représente une hausse réelle de 37 à 38 pour cent de la part de l'Ouest par rapport au total des investissements du pays. Cette prépondérance découle de la supériorité de l'Ouest dans le secteur primaire et celui du bâtiment. La proportion des provinces de l'Ouest dans ces secteurs s'élève à plus de la moitié du total canadien. Les investissements dans l'industrie manufacturière de l'Ouest ont cependant fluctué de 19 pour cent dans les années 70.

La perspective des nouveaux programmes importants dans le domaine de l'énergie et des secteurs connexes du bâtiment devrait permettre à la situation de se maintenir. Le pipeline de la route de l'Alaska, l'exploitation des sables bitumineux en Alberta, de l'huile lourde, en Alberta et en Saskatchewan, et de l'uranium en Saskatchewan

comptent parmi les secteurs d'investissements anticipés. Les investissements requis pour la fabrication du matériel nécessaire à ces activités sont également susceptibles de s'accroître à moyen terme. La situation des investissements paraît cependant moins optimiste au Manitoba, depuis la baisse récente des dépenses en capital dans le domaine de l'énergie électrique. Comme l'activité des secteurs des services devrait se faire plus intense, on s'attend à ce que la croissance déjà sensible des intermédiaires financiers et des autres industries de services soit plus importante et à ce que Calgary, Edmonton et Vancouver enregistrent un niveau continu de développement.

Aperçu sectoriel

- En somme, la structure industrielle de l'ouest du Canada ne s'est guère modifiée depuis 1961. La transformation et la production de biens primaires représentent 53 pour cent de la valeur ajoutée totale des industries productrices de biens et se situent bien au-dessus du taux canadien de 28 pour cent. En 1977, l'Ouest regroupait 27 pour cent de la population canadienne et détenait 38 pour cent du total des investissements effectués au Canada. L'industrie manufacturière de la région ne représentait cependant que 17 pour cent de l'emploi total et de la valeur ajoutée dans ce secteur industriel. Bien que les emplois agricoles aient diminué dans les Prairies, passant de 250 000 en 1961 à 217 000 en 1977, le secteur agricole demeure le principal employeur des Prairies. La Colombie-Britannique demeure fortement tributaire de l'exploitation de son industrie forestière et de ses richesses minières.
- Les céréales des Prairies de même que le bois, la pâte et le papier de la Colombie-Britannique se vendent en grande partie sur les marchés mondiaux, et ce dernier, en particulier, a tiré profit de la dévaluation du dollar canadien. De façon générale, l'Ouest a participé davantage que le reste du Canada à l'essor des richesses naturelles du début des années 70; le prix relativement élevé des céréales a également contribué à maintenir cet essor dans les Prairies jusqu'en 1975, alors qu'il a ralenti dans le reste du pays. Les revenus agricoles nets ont toutefois diminué de 10 pour cent entre 1975 et 1976, de 22 pour cent entre 1976 et 1977, et l'on prévoit une baisse légère en 1978.
- L'industrie forestière de la Colombie-Britannique s'est peut-être mieux comportée que l'industrie des produits forestiers du reste du Canada, étant donné qu'elle repose grandement sur les besoins de bois d'oeuvre de l'industrie américaine du bâtiment. Cependant, il faut s'attendre à ce que le taux relativement élevé de la construction domiciliaire aux Etats-Unis ces dernières années baisse à moyen terme. L'industrie des pâtes et papiers s'est ressentie ces quelques dernières années de la récession sur les marchés mondiaux, mais elle semble s'être ressaisie au cours du premier semestre de 1978.

- Jusqu'à l'automne de 1977, l'industrie minière de l'Ouest a semblé relativement forte. Cependant, les licenciements de l'INCO à Thompson et la crise qui sévit sur les marchés mondiaux ont maintenu l'incertitude dans l'industrie des métaux et des mines, bien que l'épuisement des ressources minières mondiales suscite un certain espoir. Par ailleurs, les industries pétrolières et gazières et leurs industries connexes demeurent prospères dans l'Ouest. Etant donné la possibilité d'une exploitation de l'uranium dans le Nord, les perspectives pour l'industrie minière de la Saskatchewan soulève de l'optimisme.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A moyen terme, l'avenir de l'économie de l'Ouest présente un contraste saisissant entre les divers secteurs. Dans le domaine énergétique, les perspectives paraissent brillantes, compte tenu de la décision de construire le pipeline de la route de l'Alaska et des possibilités de construire, à long terme, un deuxième pipeline pour récupérer d'autres réserves. D'autres projets également annoncés comme l'exploitation des dépôts d'huile lourde en Alberta et en Saskatchewan et l'augmentation possible des usines de sables bitumineux offrent des possibilités supplémentaires à moyen terme. Ces projets donnent un élan aux industries du bâtiment connexes et à certaines industries manufacturières comme l'usine des tuyaux IPSCO, à Regina, et l'entreprise de construction industrielle ATCO. Les ressources en uranium de la Saskatchewan semblent également prometteuses à moyen terme.

Abstraction faite du domaine énergétique, certaines contraintes sans cesse plus importantes s'exercent sur le développement à long terme de l'ouest du Canada. On exploite déjà les principales ressources forestières de la Colombie-Britannique, bien qu'il semble y avoir un réservoir intérieur qui se prêterait à l'industrie du bois de sciage dans le Nord de la province. La plupart des forêts non exploitées sont relativement éloignées, la croissance des arbres y est relativement lente ou elles sont constituées d'espèces pour lesquelles la demande commerciale est faible. Même si les richesses minières sont abondantes dans le nord de la Colombie-Britannique et le Yukon, on se préoccupe de plus en plus de la concurrence que peuvent présenter les pays du tiers monde.

L'industrie manufacturière de l'ouest du Canada a surtout été reliée à la transformation des richesses naturelles et, à défaut d'une importante exploitation des ressources nouvelles, sa croissance pourrait être limitée. Par ailleurs, les perspectives se révèlent plus encourageantes pour les industries qui fournissent l'outillage spécialisé nécessité par l'exploitation forestière et minière, le pipeline et d'autres industries primaires.

Au début des années 70, on s'inquiétait de la capacité du système de transport qui traverse les Rocheuses ou longe la côte de la Colombie-Britannique, à absorber la production sans cesse croissante de l'Ouest. Une analyse et de nouveaux investissements en installations portuaires et ferroviaires ont par la suite démontré que ces inquiétudes étaient excessives. La capacité du système de transport à véhiculer les ressources demeure cependant un sujet de préoccupation.

Il existe un autre grand sujet de préoccupation: la pénurie d'eau qui sévit régulièrement dans les Prairies et qui pourrait mettre en péril le développement industriel et la croissance urbaine.

Le sens global de cet optimisme réservé, que l'on peut appliquer aux provinces de l'Ouest, peut également s'appliquer aux deux territoires du Nord, bien qu'on s'inquiète quant au degré réel de participation des populations autochtones au progrès futur. Au Yukon, l'exploration, le développement et l'exploitation minières ont amené l'établissement d'un climat économique relativement sain depuis la fin des années 60. La plupart de ces activités ont bénéficié très largement de l'infrastructure mise en place lors de la Seconde Guerre mondiale et par la suite. On s'attend à ce que la situation économique reste ferme à moyen terme avec les possibilités de développement planifiées dans le domaine du transport, des mines et, bien sûr, avec la construction du pipeline à travers le sud du Yukon. L'on s'attend que ces possibilités de développement entraînent des gains substantiels dans le secteur tertiaire, entre autres dans l'industrie du tourisme.

Pour ce qui est des Territoires du Nord-Ouest, le revenu et l'emploi dépendent des possibilités de développement liées aux ressources et à l'activité gouvernementale. En effet, environ la moitié des salaires dans les territoires proviennent du secteur gouvernemental. Le pétrole, le gaz et les minéraux représentent la majorité des exportations. Cependant, il faut noter que les petites entreprises, souvent associées à des modes de vie traditionnels, offrent toute une diversité d'occupations aux gens du Nord. Elles servent également à diversifier et à stabiliser l'économie et à répartir les bénéfices du développement et de l'activité gouvernementale. On peut s'attendre à ce que les grands projets de développement se maintiennent à moyen terme et continuent à procurer des bénéfices réels à la population. Récemment, dans le cas de l'exploration dans la mer de Beaufort et de la production minérale à Nanisivik et dans la région de Great Bear, on a démontré que les travailleurs et les services d'affaires locaux peuvent soutenir le développement des ressources, favorisant ainsi la croissance des centres régionaux ainsi que les petites communautés éloignées par le biais des mécanismes de rotation du travail.

En somme, les perspectives à moyen terme pour les quatre provinces de l'Ouest et les territoires sont considérées comme optimistes, estimant que les perspectives dans le secteur énergétique contrebalancent celles moins fermes de certains autres secteurs d'activité.

LE MANITOBA

APERCU GENERAL

Le récent rendement économique du Manitoba et ses perspectives à court terme laissent entrevoir une période de croissance relativement faible pour l'avenir. La croissance réelle du Manitoba a été vraiment inférieure à celle de la moyenne canadienne au cours des deux dernières années et il semble qu'en 1979, cette situation se maintiendra même si certains progrès sont envisagés. Ces tendances sont attribuables à un rendement inférieur à la moyenne dans la production et l'emploi au cours des deux dernières années dans les industries agricole, minière, forestière, ainsi que dans celles de la fabrication et du bâtiment.

D'après les données préliminaires pour 1978, il y a lieu d'envisager les perspectives économiques à court terme de cette province avec un optimisme tempéré. Deux secteurs clés dans l'économie du Manitoba, l'agriculture et la fabrication, présentent peut-être les premiers signes d'une relance. Dans le secteur agricole, le revenu brut est passé à \$611 millions au cours des sept premiers mois de 1978, soit une augmentation de 30 pour cent; et dans la fabrication, 5 000 nouveaux emplois furent créés au cours des neuf premiers mois de 1978, la première hausse depuis 1975. De plus, les expéditions de produits manufacturés et les investissements ont augmenté sensiblement. Malgré ces progrès, le nombre de chômeurs a augmenté de 8 000 entre septembre 1977 et septembre 1978, la population active croissant alors deux fois plus vite que le taux d'emploi dans la province.

Le Manitoba a un bon dossier sur le plan de l'esprit d'entreprise et une économie bien diversifiée, avec une activité industrielle également répartie parmi les principaux secteurs - la fabrication, la transformation des ressources, l'agriculture, les services financiers et de distribution. Une amélioration sensible dans

les perspectives d'un de ces secteurs clés se reflétera de façon positive sur le rendement global de l'économie de la province.

Si l'on se reporte au rapport Situation économique et perspectives à moyen terme par province publié en février 1978, la situation économique du Manitoba s'est améliorée pour passer à un état d'"optimisme tempéré". Ce changement conjoncturel repose essentiellement sur les possibilités de relance dans les industries manufacturière et agricole. Il est toutefois difficile d'établir si la relance dépassera le court terme.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

Des estimations préliminaires pour l'année 1978 donnent une population de 1 033 000 habitants pour le Manitoba. Au cours de la présente décennie, la population du Manitoba a augmenté à un taux moyen de 0.7 pour cent par année comparativement à un taux national de 1.3 pour cent par année. Le Manitoba comptait ainsi 4.4 pour cent de la population globale du Canada en 1977 comparativement à 4.6 pour cent en 1970. Cette tendance s'est maintenue en 1978. Exception notable à la règle, la population d'Indiens inscrits de la province continue d'augmenter à un rythme deux fois plus élevé que la moyenne provinciale. Bien que le taux de croissance démographique du Manitoba soit demeuré inférieur à celui de l'ensemble du pays, l'écart s'est sensiblement rétréci durant la période de 1972-1977 comparativement à la période antérieure de 1966-1971. Winnipeg et les autres centres urbains les plus importants sont en grande partie responsables de cette croissance.

Le marché du travail

Comme la croissance économique de la province fut modeste, la population active et l'emploi ont augmenté en 1977, et au cours des neuf premiers mois de 1978, à des taux inférieurs aux moyennes nationales. De janvier à septembre 1978, la population active de la province s'est établie à 474 000 en moyenne, soit une augmentation de 16 000 par rapport à la même période en 1977. Le nombre d'emplois ayant augmenté de 11 000 seulement pour se chiffrer à 443 000, le nombre de chômeurs au Manitoba a augmenté de 5 000 et il est passé à 32 000, ou de 5.9 à 6.7 pour cent de la population active. Le taux national de chômage s'établissait à 8.1 pour cent en 1977 et à 8.5 pour cent en 1978.

La statistique du marché du travail indique que pour la première fois depuis 1975, le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière du Manitoba commence à augmenter, s'élevant à 60 000 durant les neuf premiers mois de 1978 comparativement à 54 000 durant la même période en 1977.

Dans l'industrie agricole et les autres industries primaires, l'emploi est demeuré relativement constant alors que, malgré la longue grève de cet été, l'industrie du bâtiment présente une hausse importante dans le nombre d'emplois. Dans l'ensemble du tertiaire, la hausse de l'emploi est faible, les services commerciaux et personnels présentant une augmentation modérée, les finances, les assurances et l'immeuble accusant une croissance nulle, et les secteurs de l'administration publique et des services de transport publics accusant une baisse.

Le climat des investissements

Les projets révisés d'investissements pour 1978 révèlent que l'ensemble des nouvelles dépenses d'immobilisations augmentera par rapport à 1977 de seulement \$8.8 millions au Manitoba cette année, soit une augmentation de moins de 1 pour cent. La croissance sera la plus forte dans les industries de biens : les investissements devraient augmenter de 12.5 pour cent dans l'industrie manufacturière, passant à \$83 millions, et de 11.3 pour cent dans les industries primaires, passant à \$407 millions. Dans le secteur tertiaire, l'augmentation variera entre minime pour le logement et modérée pour les institutions et les ministères. D'après les prévisions, la seule activité économique où les nouvelles dépenses d'immobilisations baisseront est celle des services publics, une baisse marquée étant prévue, passant de \$581 millions en 1977 à \$484 millions cette année, soit 16.7 pour cent.

Depuis 1966, les nouvelles dépenses d'immobilisations se déplacent du secteur privé de la fabrication au secteur des services publics. Cette tendance a atténué dans une certaine mesure la baisse relative des investissements dans le secteur privé de la fabrication. Cependant, le récent ralentissement dans l'aménagement hydro-électrique des ressources septentrionales a mis en évidence la faiblesse des investissements dans l'industrie manufacturière.

Bien qu'en pourcentage, les nouvelles dépenses d'immobilisations devraient augmenter sensiblement cette année dans le secteur de la fabrication de la province, les dépenses effectives ne dépasseront pas les niveaux atteints à la fin de la dernière décennie. Si l'on tient compte de l'inflation, les nouvelles dépenses d'immobilisations dans le secteur de la fabrication du Manitoba sont en réalité bien inférieures aux niveaux atteints il y a dix ans.

Aperçu sectoriel

- Dans le secteur agricole, le revenu brut devrait connaître une forte hausse en 1978. De janvier à juillet 1978, les recettes monétaires agricoles s'élevaient à un total de \$611 millions, soit une hausse de 29.6 pour cent par rapport à la même période en 1977. Tous les principaux éléments de l'économie agricole du Manitoba sont à la hausse en 1978, les recettes monétaires de l'élevage du bétail s'élevant à un total de \$249 millions à la fin de juillet, soit une augmentation de 22 pour cent par rapport à l'année précédente, et les recettes des récoltes s'élevant à

\$352 millions, soit une augmentation de 39 pour cent. On s'attend à une bonne récolte cette année tant du point de vue quantité que qualité. La demande de porc est beaucoup plus forte, et par conséquent, le volume a augmenté parallèlement au prix; par contre, le prix du boeuf a augmenté sensiblement, mais le volume est demeuré stable. Les exportations de céréales ont atteint un sommet cette année, et les céréales de haute qualité ont rapporté de bons prix. L'essor dans le secteur agricole se fait sentir dans les ventes d'outillage et de machinerie agricoles qui ont augmenté de 38,2 pour cent au cours des huit premiers mois de 1978, soit la plus forte augmentation au Canada.

- En 1977, la production globale de nickel, de zinc et de cuivre, qui correspond à plus de 95 pour cent de la production minière de la province, n'a augmenté que très peu en valeur, et parmi les trois minerais, seul le cuivre a été extrait en plus grande quantité. Cette baisse dans la production réelle des mines métalliques est attribuable à un surplus mondial de métaux communs. La production minérale devrait d'ailleurs diminuer encore davantage en 1978. D'après les calculs, la production de nickel a diminué d'environ un tiers au cours des huit premiers mois de 1978, alors que la production du cuivre et de zinc n'a pas changé par rapport à l'année dernière. Toutefois, la valeur de la production de cuivre et de zinc augmentera probablement cette année à cause de la dévaluation du dollar canadien. Quant au nickel, l'horizon est encore très sombre, l'INCO n'exploitant que deux de ses trois mines à Thompson. Selon les rapports, le nombre total d'emplois aux installations de l'INCO à Thompson a diminué de 1 000 entre janvier 1977 et janvier 1978. La demande mondiale de nickel devrait demeurer faible jusqu'en 1981. Le prix du cuivre a augmenté un peu avec la baisse des réserves mondiales. Le marché continuera peut-être à s'améliorer l'année prochaine.
- D'après les données préliminaires sur la production, l'emploi et les investissements, le secteur de la fabrication du Manitoba est peut-être sur le point d'une relance économique. Après un mauvais rendement en 1977, la valeur des expéditions par les fabricants manitobains semble être plus forte en 1978. Au cours des six premiers mois de l'année, la valeur de ces expéditions a augmenté de 13,5 pour cent par rapport à la même période en 1977. Parallèlement, les expéditions ont augmenté de 14,6 pour cent pour l'ensemble du Canada et de 17,9 pour cent pour l'Ouest canadien. Les industries de première transformation - produits métalliques, chimiques et électriques - ont présenté un certain dynamisme en 1978, les livraisons ayant augmenté de plus de 20 pour cent; par contre, dans les domaines du vêtement, de l'impression et du bois, les expéditions ont augmenté entre 10 et 20 pour cent. Quant aux produits miniers non métalliques et au cuir, la production a baissé de plus de 10 pour cent durant les quatre premiers mois de 1978, alors que l'industrie du textile et celle des produits en métal ont accusé des baisses de moins de 10 pour cent.

- Malgré la longue grève de cet été, une réduction dans les projets d'immobilisations du gouvernement provincial et un autre retard dans l'exécution des projets septentrionaux d'aménagement hydro-électrique, le nombre d'emplois dans l'industrie du bâtiment au Manitoba a augmenté de 14 pour cent au cours des neuf premiers mois de 1978 par rapport à la même période en 1977. Cette hausse s'explique en partie par la très forte augmentation du nombre de mises en chantier au Manitoba durant les six premiers mois de 1978; 7 396 logements furent mis en chantier par rapport à 4 235, soit une augmentation de 74.6 pour cent, alors qu'à l'échelle nationale, les mises en chantier ont baissé quelque peu.
- Dans le tertiaire, où le nombre d'emplois a augmenté de seulement 5 000 en 1977, soit moins de 2 pour cent, la croissance est demeurée faible en 1978. Ce secteur continue toutefois d'être la plus importante source d'emplois de la province, représentant 70 pour cent de l'emploi total. Au cours des six premiers mois de 1978, le commerce de détail au Manitoba n'a pas progressé au même rythme que dans l'ensemble du pays; il a augmenté de 9.6 pour cent comparativement à une moyenne nationale de 11.3 pour cent.
- Comme le Manitoba possède maintenant une grande capacité de production d'électricité, les projets énergétiques visent à étudier la possibilité d'exporter ce surplus. Le gouvernement provincial examine présentement, en collaboration avec les autres provinces de l'Ouest, la possibilité d'implanter un plus grand système de transmission est-ouest qui permettrait au Manitoba d'alimenter ces autres provinces. Des négociations sont en cours avec la Nebraska Public Power District, marquant un reflet de l'intérêt général que suscite une plus grande interconnexion avec les réseaux de distribution électrique aux Etats-Unis.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bien qu'une croissance modeste soit encore probable grâce aux différentes possibilités de développement que permet la diversité de l'économie manitobaine, et bien que le monde des affaires semble avoir davantage confiance, les perspectives économiques du Manitoba demeurent dans l'ensemble beaucoup plus modestes que dans la plupart des autres régions du pays. Nonobstant le regain relevé récemment dans certains secteurs de l'économie provinciale, il y a peu de grands projets de développement. Certaines initiatives fédérales-provinciales ont donc été conçues pour renforcer les secteurs prometteurs de l'économie manitobaine. Ces projets conjoints visent à stimuler les investissements, l'emploi et la croissance industrielle. Depuis le mois de février, la mise en oeuvre de projets fédéraux-provinciaux de développement progresse à grands pas dans les domaines de la fabrication, de l'agriculture et du tourisme.

Quant à l'industrie manufacturière, l'entente auxiliaire sur le développement industriel conclue récemment entre le Canada et le Manitoba a été conçue dans le but d'accélérer le processus de croissance industrielle en stimulant le rendement des industries qui sont les plus importantes en raison de leur taille, de leur rôle dans la chaîne des rapports économiques, et de leur potentiel de rendement à long terme. Il s'agit notamment des activités économiques suivantes: les métaux de première transformation, les industries des aliments et boissons, les produits d'hygiène, la machinerie légère, le matériel de transport, et les produits électroniques aérospatiaux.

Dans le secteur agricole, la croissance repose à moyen terme sur l'expansion de la production de récoltes spécialisées qui ont une valeur élevée et qui peuvent être transformées au Manitoba même, notamment les récoltes de pommes de terre, de soya et de maïs. Cet objectif pourrait être atteint en améliorant le drainage et l'irrigation des terres qui se prêtent aux récoltes spécialisées, et en vulgarisant les techniques de gestion et d'adaptation des récoltes. Vu le grand potentiel de valeur ajoutée de l'élevage, on se penche davantage sur le perfectionnement de la transformation du fourrage en viande rouge. L'incorporation de mesures du genre dans une entente auxiliaire fédérale-provinciale est présentement à l'étude. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de développement industriel énoncée dans l'entente auxiliaire fédérale-provinciale sur le développement industriel.

L'importance de l'aménagement hydraulique dans le développement des secteurs primaire et secondaire demeure prépondérante. Un projet provisoire d'aménagement hydraulique est présentement à l'étude à cause de la sécheresse de 1976-1977; ce projet vise à coordonner les programmes d'alimentation en eau actuellement en place aux niveaux fédéral et provincial, et à élaborer une stratégie d'aménagement hydraulique à long terme qui étayera l'expansion économique de la province et protégera l'économie des désastres occasionnés par les périodes de sécheresse.

L'expansion de l'industrie touristique est prioritaire dans le cadre de l'entente-cadre de développement conclue entre le Canada et le Manitoba. Conformément aux recommandations formulées par le groupe de travail du ministère de l'Industrie et du Commerce dans son récent rapport sur l'industrie canadienne du tourisme, la stratégie implantée au Manitoba est axée sur l'aménagement d'un certain nombre des principales destinations et sur l'amélioration de la productivité et de l'organisation de l'industrie. Ces mesures visent à stimuler les investissements et la création d'emplois dans le secteur privé, et à redresser la balance des paiements au compte des voyages tout en augmentant l'apport général de cette industrie à l'économie de la province.

En outre, divers projets d'aménagement sont en voie d'exécution dans le Nord de la province. La possibilité d'entreprendre des projets de développement économique, qui viseraient à augmenter l'efficacité et le rendement des activités commerciales d'exploitation forestière tout en améliorant les possibilités d'emploi des habitants du Grand Nord, a été étudiée dans le cadre de l'entente sur les terres septentrionales. Dans le secteur minier, la Sherritt Gordon a lancé un projet d'exploitation souterraine de \$27 millions à Ruttan Lake, et l'Hudson Bay Mining and Smelting est à construire un concentrateur et une usine de \$26 millions à Snow Lake. De plus, les derniers travaux d'exploration ont donné des résultats préliminaires prometteurs.

En bref, malgré l'existence de perspectives de développement économique au Manitoba, elles demeurent très modestes en comparaison avec celles des autres parties de l'Ouest canadien.



LA SASKATCHEWAN

APERCU GENERAL

L'économie de la Saskatchewan continue à dépendre de la production de ses secteurs primaires. Les périodes de croissance économique rapide sont le résultat surtout de prix élevés pour les céréales ou de la découverte d'une nouvelle ressource. D'un autre côté, une chute du prix des produits ou une mauvaise récolte ont un effet néfaste sur l'économie de la province. L'économie de la Saskatchewan a donc été caractérisée par des variations relativement importantes de l'activité économique.

Au cours des années 50 et 60, l'érosion des emplois agricoles, principale source de main-d'oeuvre, s'est poursuivie à cause de la consolidation des fermes et de la capitalisation accrue de l'agriculture. Il y a eu peu de nouvelles industries secondaires pour rééquilibrer la situation. Il en est résulté, jusqu'à tout récemment, une émigration nette de la population de la province, une hausse dans l'âge de la population active, un déplacement marqué de la population rurale vers les centres urbains et la disparition de plusieurs petites localités.

A moyen terme, même si l'économie de la Saskatchewan continuera d'être axée sur les ressources de la province et sera exposée aux importants changements cycliques, la possibilité d'une forte croissance économique demeure. Cette croissance pourrait provenir de l'activité minière reliée à la production d'énergie, de la potasse, des activités ayant trait au fer et l'acier, de l'outillage agricole et d'une valeur ajoutée accrue grâce à la transformation des produits agricoles. Si ces possibilités devaient se réaliser, elles auraient pour effet de diversifier l'assise économique de la Saskatchewan et de favoriser une meilleure participation de la population autochtone par le

développement du Nord de la province. La grande difficulté réside dans la nécessité de diversifier les possibilités d'emploi afin de pouvoir accueillir ceux qui font leur entrée sur le marché du travail.

En comparaison avec le rapport de février 1978 intitulé Situation économique et perspectives à moyen terme par province, la situation à court terme de l'économie de la Saskatchewan ne cesse de s'améliorer, alors qu'à moyen terme on peut prévoir une forte croissance. Les revenus agricoles augmentent et la production industrielle laisse entrevoir une amélioration.

Les immobilisations dans l'industrie ont baissé cette année mais devraient reprendre en 1979. Compte tenu des possibilités de développement dans le domaine du pétrole brut et des investissements dans les nouvelles mines d'uranium, les perspectives à moyen terme sont nettement optimistes.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

Depuis une quarantaine d'années, la population de la Saskatchewan a fluctué considérablement. Bien que la population de 948 000 habitants atteinte en juillet 1978 constitue une hausse appréciable par rapport aux 900 000 habitants d'avril 1974, la population est à peine plus élevée qu'elle ne l'était en 1936. De 1968 à 1974, la population a diminué de 59 100 habitants.

La province s'urbanise, puisque 31 pour cent de la population se concentre dans les deux principales agglomérations urbaines, Regina (155 000 habitants) et Saskatoon (137 000 habitants). Il existe des centres de services régionaux à tous les 125 milles environ, chacun desservant une population qui varie entre 5 000 et 35 000 habitants. On retrouve, disséminées dans chaque région, des petites localités comptant de 2 000 à 5 000 habitants et, à tous les huit ou dix milles, des villages de moins de 2 000 personnes.

Le marché du travail

Le taux de chômage de la Saskatchewan est en général bien inférieur à la moyenne canadienne. En septembre 1978, le taux désaisonnalisé se situait à 4.9 pour cent, par rapport au taux de 8.5 pour cent pour l'ensemble du Canada. Depuis 1975 cependant, l'emploi a progressé de 11.1 pour cent dans la province et la main-d'oeuvre s'est accrue de 12.8 pour cent.

Le climat des investissements

On prévoit, en 1978, une baisse de 37.6 pour cent des investissements dans l'industrie et une hausse de 24 pour cent des investissements dans les secteurs primaires, c'est-à-dire la potasse, l'uranium et le

charbon. L'ensemble des investissements devrait, en 1978, dépasser les \$2.4 milliards, soit un accroissement de 8.1 pour cent par rapport à 1977.

Si les activités du secteur primaire favorisent la création de certaines industries, il peut en résulter à moyen terme des investissements accrus dans la transformation des matières premières, notamment la construction d'une usine d'huile lourde et d'une raffinerie d'uranium. Les activités dans le secteur minier peuvent elles aussi donner naissance à des activités de fabrication secondaire.

Dans le secteur du bâtiment, la hausse du taux d'intérêt et une certaine saturation du marché domiciliaire auront pour effet de ralentir les nouvelles dépenses d'immobilisations dans les secteurs domiciliaire et commercial. Cependant, les possibilités de développement dans le Nord pourraient mitiger cette tendance dans le nord et le centre de la Saskatchewan.

Aperçu sectoriel

- L'agriculture est normalement responsable de la moitié de la valeur ajoutée dans le secteur de la production de biens en Saskatchewan. Les revenus agricoles, qui atteignent \$1.6 milliard entre janvier et août 1978, ont augmenté de 14.3 pour cent par rapport à la même période en 1977. Cette situation découle en grande partie de la stabilité du marché des céréales, de l'essor du marché du bétail et de la dévaluation du dollar canadien. L'augmentation du stock des céréales sur les marchés mondiaux devient sujet de préoccupation. La production de 1978 devrait être légèrement supérieure à celle de 1977.
- La demande extérieure accrue de céréales a provoqué une pression sur les systèmes de transport de céréales qui ont dû accélérer leur rendement.
- L'industrie minière occupe le deuxième rang en tant que productrice de la valeur ajoutée dans la province. Elle représentait \$752 millions ou 20.2 pour cent de la valeur totale dans le secteur de la production de biens en 1975. Elle n'occupe cependant que de 2 à 3 pour cent de l'emploi de la province. La production totale du secteur minier devrait augmenter de 2 à 3 pour cent en 1978 et 1979.
- En 1975, la fabrication représentait 12.2 pour cent de la valeur ajoutée du secteur de la production de biens et elle occupait presque 6 pour cent de l'emploi. Les domaines qui auront connu une hausse en 1978 sont notamment les aliments et boissons, l'industrie du bois, la fabrication de produits en métal et la fabrication de machines.

- Le secteur tertiaire, en Saskatchewan, occupe environ 59 pour cent de l'emploi de la province et représente 57 pour cent du produit intérieur réel de la province prévu pour 1978. Son système de distribution fortement décentralisé s'adapte à une urbanisation plus importante et à des modes d'achat plus centralisés chez les habitants des régions rurales.

La situation sous-provinciale

Le déclin de nombreuses petites localités et la tendance vers l'urbanisation font ressortir les difficultés qu'éprouvent les régions rurales à offrir du travail et des revenus à la population. La stabilisation des collectivités rurales est essentielle au soutien du développement de l'agriculture.

Dans le nord de la Saskatchewan, les industries de base sont celles de la forêt et des mines. Les gains prévus dans l'industrie minière et les conséquences bénéfiques qu'ils auront sur le reste de l'économie exigent la mise en place de programmes gouvernementaux destinés à faire profiter les populations locales des retombées socio-économiques. Il existe déjà une entente entre la Saskatchewan et l'AMOK, par laquelle on prévoit combler 50 pour cent des besoins de main-d'oeuvre avec la population du Nord; mentionnons également l'entente auxiliaire sur les terres septentrionales.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La demande alimentaire mondiale va augmenter à moyen terme, assurant ainsi le marché céréalier de la Saskatchewan. La production de céréales va continuer à dominer l'économie de la province. Compte tenu cependant de la forte concentration de capitaux qu'exige l'exploitation céréalière, si celle-ci doit créer de nouvelles possibilités d'emploi, il faudra que d'autres activités viennent s'y greffer, notamment une transformation plus poussée des matières premières et la fabrication.

Les possibilités dans le secteur de la fabrication vont probablement se situer au niveau de la technologie de pointe et des produits de valeur, là où les matières premières de la Saskatchewan servent à la transformation, notamment les produits destinés à la santé ou à l'énergie et qui proviennent de la fermentation industrielle.

Les réserves d'uranium de la Saskatchewan constituent 30 pour cent des réserves du Canada, lesquelles représentent à leur tour de 10 à 15 pour cent des réserves du monde non communiste. Dans un rapport publié au cours de l'année, la Commission d'enquête Cluff Lake recommandait au gouvernement provincial de procéder à l'exploitation des mines d'uranium, en tenant compte des garanties nécessaires et de la

situation socio-économique. Si les projets miniers en cours étaient terminés vers le milieu des années 80, la capacité de production de la Saskatchewan s'en trouverait considérablement accrue et les droits de la province augmenteraient en conséquence. L'exploitation pourrait susciter la mise en place à moyen terme d'une raffinerie d'uranium à proximité de Saskatoon.

La construction prévue du pipeline de la route de l'Alaska pourrait ouvrir avantageusement à l'IPSCO le marché des tuyaux et autres produits de l'acier.

L'avenir paraît prometteur dans le secteur des mines et de la transformation des huiles lourdes dans le centre ouest de la Saskatchewan. La construction d'une raffinerie pour huiles lourdes, dont le coût pourrait varier entre \$700 millions à \$1 milliard, apporterait des avantages socio-économiques importants à la province, tant sous la forme d'emplois directs à l'usine et d'emplois indirects nombreux dans les champs pétrolifères que sous la forme des industries qui fourniraient ce secteur en biens et en services.

La possibilité d'exploiter le charbon de la Saskatchewan dans la région d'Estevan prendra plus d'ampleur à moyen terme, étant donné l'augmentation de la demande en électricité (provenant notamment de l'aciérie de Regina qui sera agrandie), des ententes à long terme signées avec l'Hydro-Ontario et de la nécessité de mettre en valeur l'énergie de la province pour répondre à la demande.

La demande à moyen terme pour la potasse, de la part à la fois des pays en voie de développement et des Etats-Unis, devrait être ferme. La Société de la potasse de la Saskatchewan améliore sa capacité de production à ses installations de Rocanville et de Lanigan.



L'ALBERTA

APERCU GENERAL

Au cours des cinq dernières années, l'Alberta a connu une performance économique remarquable, qui devrait se poursuivre jusque dans les années 80. Le secteur qui a le mieux contribué à la croissance économique de l'Alberta est celui du bâtiment lié aux programmes énergétiques d'envergure. L'achèvement des travaux de construction du projet Syncrude et des développements connexes a contribué à un taux de croissance de l'emploi et du produit intérieur réel quelque peu inférieur à celui enregistré précédemment, de même qu'il a pu contribuer à hausser légèrement le taux de chômage.

La situation risque de s'aggraver si les grands projets reliés à l'usage de l'énergie devaient connaître des retards ou des délais. Si ces grands projets entrent cependant dans leur phase de construction au cours de la période 1979-1982, les perspectives économiques à moyen terme pour l'Alberta seront bonnes. La réalisation de ces projets dépend des marchés internationaux, de la concurrence des autres sources d'énergie et des prix versés pour le pétrole et le gaz.

Parmi les principales possibilités de diversification de l'économie provinciale, il y a l'accroissement de la transformation des produits agricoles et forestiers, le développement du tourisme et les usines pétrochimiques. Les perspectives en ce qui a trait à la transformation des produits agricoles et à la performance de l'agriculture en général dépendront de l'accès aux marchés et de l'efficacité du système de transport. La croissance d'une industrie pétrochimique sera soumise aux conditions du marché international, de même qu'au prix mondial futur du pétrole brut.

En comparaison avec le rapport de février 1978 intitulé Situation économique et perspectives à moyen terme par province, la situation économique de l'Alberta à court terme est quelque peu moins optimiste, mais les perspectives à moyen terme demeurent encourageantes. La construction des grands projets énergétiques qui a animé la croissance rapide de l'Alberta, ces cinq dernières années, s'est ralentie. L'accalmie va freiner la performance de l'Alberta à court terme, mais la reprise à moyen terme d'autres importants travaux de construction devrait stimuler à nouveau la croissance économique. L'adoption récente du projet de loi du président Carter en matière d'énergie porte à croire que la construction du gazoduc de la route de l'Alaska commencera vers la fin de 1979 ou le début de 1980.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

La population de l'Alberta est passée de 1.6 million d'habitants à 1.9 million entre 1971 et 1978, ce qui fait que l'Alberta a surpassé la Colombie-Britannique en tant que province où le taux de croissance démographique est le plus rapide. On s'attend à ce que ce taux baisse légèrement au cours de la période 1978-1979 et remonte de nouveau lorsque les taux d'immigration refléteront des possibilités d'emploi suscitées par les grands projets dont la phase de construction doit débiter durant la période de 1979-1982. D'ici à 1982, la population de la province devrait théoriquement dépasser 2.2 millions d'habitants dont la majorité sera concentrée dans le corridor Edmonton-Calgary.

Le marché du travail

Le taux de chômage de l'Alberta au début des années 70 se situait à 5.1 pour cent et la croissance annuelle de l'emploi dans cette province s'établissait à 1.6 pour cent. Les grands changements intervenus dans le secteur de l'énergie ont stimulé son économie si bien qu'en 1974 le taux de chômage n'était plus qu'à 3.4 pour cent. Durant les deux dernières années, le taux annuel de croissance de l'emploi enregistré au milieu de la présente décennie ne s'est toutefois pas maintenu et le taux de chômage a grimpé à 4.7 pour cent. On s'attend à ce qu'il continue à monter en 1978 et on prévoit qu'il pourrait atteindre 5.8 pour cent en 1979, jusqu'à ce que les effets des nouveaux projets reliés à l'utilisation de l'énergie se soient fait sentir. Ces projets devraient faire remonter le taux de croissance de l'emploi au niveau du début des années 70, tout en amenant possiblement une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et des pressions à la hausse sur les traitements et les salaires.

Le climat des investissements

L'Alberta a bénéficié d'un climat favorable pour ce qui est des investissements au cours des années 70. Au début de la présente décennie, les nouvelles dépenses d'immobilisations ont augmenté

considérablement pour atteindre un chiffre record de 30 pour cent, en 1976. En 1977, les nouvelles dépenses d'immobilisations ont augmenté de 12.4 pour cent. Bien que les investissements dans les grands projets reliés à l'utilisation de l'énergie aient été plus faibles en 1978, l'essor dans la construction de nouveaux logements et de projets à caractère commercial devrait rapprocher la hausse des nouvelles dépenses d'immobilisations à son niveau de 1977. On s'attend de nouveau à des augmentations annuelles fortes au début des années 80, alors que l'exploitation des sables bitumineux, la construction du pipeline de la route de l'Alaska et d'autres grands projets devraient susciter de nouveaux investissements.

Aperçu sectoriel

- Le revenu agricole net de l'Alberta est passé de \$270 millions en 1970 à \$893 millions en 1975, essentiellement du fait de l'augmentation des prix du grain. Les coûts d'exploitation ont rejoint la hausse des prix en 1976, ce qui a fait baisser le revenu agricole net à \$733 millions. La tendance s'est poursuivie en 1977 et le revenu agricole net est descendu à \$625 millions. La situation pourrait se rétablir grâce à la remontée des prix du boeuf, mais la qualité inférieure du grain en 1978 risque de provoquer un effet contraire.
- La production albertaine de charbon bitumineux et sous-bitumineux a plus que doublé de 1970 à 1977 et a atteint 15.6 millions de tonnes. En 1978, la production totale de charbon devrait se situer près du niveau de 1977, mais la production de charbon thermique va augmenter et la production de charbon métallurgique va diminuer. On s'attend à ce que la demande de charbon thermique reste ferme à long terme, étant donné les commandes massives de l'Hydro-Ontario et la capacité croissante de production d'électricité en Alberta. L'utilisation du charbon thermique pour engendrer la vapeur qui sert à l'extraction sur place du bitume que contiennent les sables pourrait à l'avenir en accroître la demande.
- La production de pétrole brut a atteint son chiffre record en 1973 avec 523 millions de barils mais, en 1977, cette même production est descendue à 384 millions de barils. La tendance actuelle à la baisse se poursuivra jusqu'en 1982, mais ce déclin sera partiellement ralenti par l'augmentation de la production des sables bitumineux de l'Alberta. La production du gaz naturel a connu une hausse constante ces cinq dernières années et a atteint les 3 143 milliards de pieds cubes en 1977. La production devrait se stabiliser à ces niveaux en 1978 ou connaître une légère baisse. Ce renversement a principalement pour cause la pénurie de marchés et une diminution de la demande plutôt que la difficulté d'approvisionnement.

- Les industries manufacturières de l'Alberta n'ont pas réussi ces dernières années à augmenter leur part de la valeur ajoutée provinciale malgré la croissance rapide de l'économie de la province. En 1976, elles n'ont représenté qu'un peu moins de 10 pour cent du total de la production en Alberta, par rapport à 20 pour cent de la moyenne nationale. Au cours des cinq dernières années, la prépondérance qu'exerçait l'industrie des aliments et des boissons sur les industries manufacturières de l'Alberta a commencé à s'estomper. En 1971, plus de 26 pour cent de la valeur manufacturière ajoutée provenait de l'industrie des aliments et boissons, alors qu'en 1976 la proportion avait baissé à 24 pour cent. L'industrie pétrochimique de la province est en expansion et devrait continuer d'accroître sa part de la valeur manufacturière ajoutée si elle parvient à surmonter les problèmes de commercialisation au niveau international. Parallèlement, on constate que la viabilité à moyen terme de l'industrie du bois d'oeuvre dépend de la demande sur le marché international. Les perspectives de l'industrie des pâtes et papiers au cours des cinq prochaines années sont bonnes.

- Comme dans le cas des autres provinces, le secteur des services constitue la plus grande source d'emplois en Alberta. A mesure que la population de l'Alberta s'accroissait, la part représentée par les industries de services dans l'emploi augmentait substantiellement. En 1977, ce secteur a produit la moitié de la valeur ajoutée provinciale et représenté approximativement les deux tiers de la main-d'oeuvre employée. L'élément qui connaît la croissance la plus rapide dans ce secteur est celui du financement, étant donné les énormes besoins que créent les importants projets reliés à l'énergie et l'attraction en Alberta des marchés financiers à court terme en raison de la caisse d'épargne "Heritage Savings Trust Fund". La situation devrait se maintenir tout au moins jusqu'au début des années 80. L'industrie touristique de l'Alberta pourrait jouer un rôle de plus en plus important à l'avenir dans le secteur des services si on en juge par le succès de la campagne "Stamp Around Alberta".

La situation économique sous-provinciale

Le fait que l'Alberta dépende de son énergie, de son agriculture et des travaux de construction a suscité un déséquilibre géographique au chapitre de la répartition des profits de la croissance économique. Ce déséquilibre économique s'est traduit par une croissance rapide du corridor Edmonton-Calgary par rapport au peu de ressources des régions rurales du nord et du centre est de l'Alberta. En dépit du ralentissement de cette tendance, la croissance de l'emploi dans ce corridor demeure élevée; près de 70 pour cent de tous les emplois se trouvent dans cette région.

Malgré leur faible croissance dans le passé, de nombreuses collectivités rurales ont néanmoins la possibilité de diversifier leur base économique et de participer à la croissance économique générale. La décision de traiter davantage sur place les produits agricoles et forestiers pourrait se traduire par un regain d'activités dans tous les secteurs économiques du monde rural. Il faut voir dans le développement accru du tourisme une autre source de croissance.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La construction de la partie située en Alberta du gazoduc de la route de l'Alaska devrait maintenant commencer vers la fin de l'année 1979 et se terminer en 1983. Ce projet devrait grandement stimuler l'économie de l'Alberta du fait qu'une forte proportion de la main-d'oeuvre et des matériaux proviendra de la province.

Trois entreprises d'exploitation reliées à l'énergie pourraient être lancées au cours des cinq prochaines années. Le projet Syncrude pourrait prendre de l'expansion dès 1984; la société Shell a proposé la construction d'une usine de \$4.1 milliards qui devrait débiter en 1981; et la société Imperial Oil a proposé la construction d'une usine d'extraction et de traitement sur place de l'huile lourde près de Cold Lake. L'envergure de ces projets et le moment de leur réalisation dépendront de ce que deviendra le prix international du pétrole brut.

La possibilité de construire, en Alberta ou en Saskatchewan, plusieurs installations pour le traitement de l'huile lourde dans la région de Lloydminster est à l'étude; la construction devrait être terminée en 1982. Bien qu'il n'ait pas encore pris de décision quant à l'emplacement de l'usine, le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il préférerait construire la première usine en Saskatchewan.

Le développement d'une grande industrie pétrochimique a été reconnu comme une possibilité très importante de développement pour l'Alberta. Toutefois, vu la capacité excédentaire de l'Amérique du Nord et la probabilité de plus en plus mince que les États-Unis abaissent leurs barrières douanières à l'égard des produits pétrochimiques canadiens, il existe encore, à moyen terme, des incertitudes quant aux débouchés.

Les prix du marché, la disponibilité des capitaux et les coûts du transport seront les principaux éléments qui entreront en ligne de compte lors de la décision touchant la construction d'une usine de pâte à papier à Whitecourt, prévue pour 1982.

Une plus grande transformation des produits agricoles pourrait avoir un effet bénéfique sur l'industrie agricole de la province. Les agriculteurs pourraient augmenter leurs revenus s'ils avaient de nouveaux débouchés pour leur production actuelle et la possibilité de nouveaux marchés pour de nouvelles cultures. Ces mesures constitueraient autant de stimulants pour l'économie rurale.

En résumé, les perspectives de l'Alberta à moyen terme sont intimement liées à celles du secteur de l'énergie. Même si la conjoncture pour les projets énergétiques d'envergure n'est pas définie, les perspectives d'avenir à moyen terme sont généralement encourageantes. En dehors du secteur énergétique, d'autres perspectives contribuent à susciter également de l'optimisme pour le début des années 80.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

APERCU GENERAL

On prévoit que la production réelle de la Colombie-Britannique augmentera de 3.7 pour cent en 1978, soit moins que la hausse de 5 pour cent réalisée en 1977. La croissance réelle de l'économie de la province en 1979 devrait être du même ordre que celle de 1978, mais on s'attend à ce que l'augmentation de l'activité dans les secteurs des mines et du bâtiment principalement, vienne contrebalancer le nivellement de l'industrie forestière.

Au cours des dernières années, on a pu constater une convergence des tendances à la croissance entre la Colombie-Britannique et les autres régions du pays, à la différence de la croissance plus rapide enregistrée par cette province avant 1975. Le ralentissement du taux de croissance de l'économie de la Colombie-Britannique découle de la conjoncture mondiale et de la faiblesse des marchés qui en a résulté pour les ressources naturelles de la Colombie-Britannique. Une importante création d'emplois au cours du premier semestre de 1978 a fait baisser le taux de chômage ordinairement élevé de la Colombie-Britannique à 8.2 pour cent en octobre, alors qu'en 1977, il se situait à 8.4 pour cent au cours du même mois. Il faut s'attendre à une croissance beaucoup plus faible de l'emploi en 1979, ce qui devrait faire monter la moyenne du taux de chômage autour de 8.3 pour cent.

Les nouvelles dépenses d'immobilisations devraient augmenter de 11.6 pour cent en dollars courants en 1978, ce qui représente une amélioration par rapport au taux de 8.1 pour cent enregistré en 1977. Le gouvernement provincial prévoit un excédent budgétaire de \$140 millions pour l'année financière 1977-1978.

Les perspectives à moyen terme de l'économie de la Colombie-Britannique laissent prévoir la poursuite d'une croissance modérée. Bien qu'il n'y ait pas lieu de s'attendre à de fortes augmentations de la demande internationale pour les produits d'exportation de cette province à court terme, l'économie de la Colombie-Britannique pourrait tirer de grands avantages d'un accroissement de la demande non anticipé pour certains produits (comme le papier journal et le bois d'oeuvre) ou d'une interruption imprévue de l'approvisionnement sur le marché mondial de certaines matières (comme le cuivre).

En comparaison avec le rapport de février 1978 intitulé Situation économique et perspectives à moyen terme par province, la situation actuelle de l'économie de la Colombie-Britannique dénote une certaine amélioration, et les perspectives à moyen terme indiquent une croissance modérée. L'augmentation des dépenses d'immobilisations, de même que celle de la production industrielle (bois d'oeuvre et pâtes et papiers), a permis de stimuler l'économie de la Colombie-Britannique et d'en améliorer légèrement le taux réel de croissance. Les perspectives à moyen terme seront grandement affectées par les augmentations de la demande internationale pour les matières premières de la Colombie-Britannique, notamment pour les produits forestiers et miniers.

LA SITUATION ECONOMIQUE

L'évolution démographique

La population de la Colombie-Britannique au 1^{er} juillet 1978 s'établissait à 2 533 000 habitants, soit une augmentation de 35 000 par rapport à l'année précédente. Cette croissance beaucoup plus faible que celle qu'a connue la province au début des années 70 reflète, du moins en partie, le niveau élevé de l'activité économique en Alberta.

Traditionnellement principale bénéficiaire des migrations interprovinciales dans l'ouest du Canada, la Colombie-Britannique a perdu récemment cette position au profit de l'Alberta. Durant la période 1971-1976, la population de la Colombie-Britannique a augmenté de 12.9 pour cent; ce niveau d'accroissement est inférieur à celui atteint au cours de la période 1966-1971, qui était 16.6 pour cent. La région métropolitaine de Victoria a vu sa population s'accroître de 9.7 pour cent, alors que la partie méridionale du littoral, dont le chef-lieu est Vancouver, a vu la sienne croître de 6.1 pour cent. En comparaison, la partie non métropolitaine de la Colombie-Britannique a enregistré, au cours de la même période, un taux de croissance démographique de 16.2 pour cent.

Le marché du travail

Le marché du travail de la Colombie-Britannique se caractérise par un taux de chômage élevé et constant, dont la moyenne a été de 7.7 pour cent au cours des cinq dernières années. Cependant, une forte performance dans la création d'emplois au cours des six premiers mois de

1978, a égalé la croissance de la population active et ainsi permis de ralentir le taux de chômage. Les traitements et salaires hebdomadaires moyens versés en Colombie-Britannique, qui s'établissent à plus de \$300, continuent d'être les plus élevés au Canada.

Le climat des investissements

Le climat des investissements en Colombie-Britannique s'est amélioré au cours des dernières années. Depuis toujours dans la province, ce sont les grands projets liés aux ressources naturelles et aux services publics qui ont dominé le marché des investissements. Les récentes tentatives en vue de promouvoir la petite entreprise, en particulier dans la fabrication et l'industrie touristique, devraient avoir des retombées importantes sur les régions. En sa qualité de province riche en énergie, les perspectives à moyen terme de la Colombie-Britannique resteront favorables pour ce qui est des dépenses d'immobilisations dans le secteur de l'énergie, de même que dans celui des industries de la forêt et des mines. On évalue à \$6.3 milliards en 1978 les nouvelles dépenses d'immobilisations, ce qui représente un gain de 11.6 pour cent par rapport à l'année précédente, supérieur au gain de 7.4 pour cent pour l'ensemble du Canada.

Aperçu sectoriel

- Dans le secteur de l'agriculture, les recettes agricoles en 1977 se sont élevées à \$494 millions, ce qui constitue une légère hausse par rapport à 1976. Les renseignements disponibles indiquent que 1978 sera une bonne année pour les éleveurs et les producteurs de fruits. Un bel automne devrait contribuer à modifier les prédictions au sujet des pertes de récoltes de légumes et de céréales. D'après les prévisions actuelles, 1978 serait presque une année record.
- Après les années records de 1976 et 1977, l'industrie des pêches pourrait enregistrer une autre bonne année en termes de la valeur marchande des prises. Cependant, la controverse internationale à propos de la pêche et le contrôle étranger de la transformation du poisson, qui prend de l'ampleur, sont des sujets de préoccupation de cette industrie.
- On s'attend à ce que la valeur de la production minière en 1978 atteigne un autre chiffre record, de plus de \$2 milliards, provenant surtout de l'augmentation de la valeur des ventes de pétrole et de gaz naturel et de la production légèrement supérieure de charbon reliée à la stabilité du marché. Cette impressionnante performance se produira malgré la fermeture de plusieurs mines en raison de l'épuisement du minerai et malgré la dépréciation constante du cuivre. Tout porte à croire cependant à la reprise graduelle des marchés et des prix à mesure que diminuent les réserves de cuivre sur le marché mondial et que la demande mondiale pour le plomb, le zinc, le molybdène et

l'amiante se raffermir. Parmi les développements de 1978, il faut compter la première année complète de production de la mine de cuivre d'Afton et de la fonderie située près de Kamloops et l'annonce de la réouverture d'une mine importante de molybdène dans le Nord-Ouest de la province. Comme les prix d'une grande partie des exportations de produits miniers de la Colombie-Britannique sont établis en dollars américains, la récente dévaluation du dollar canadien a eu des conséquences avantageuses considérables sur l'industrie.

- Le raffermissement du secteur de la fabrication est largement attribuable à l'augmentation de la production du bois d'oeuvre et des pâtes et papiers, où des gains importants ont été enregistrés au cours du premier semestre de 1978 par rapport à la période correspondante de l'année précédente. La valeur totale des expéditions faites par les usines, au cours des six premiers mois de 1978, a augmenté de près de 20 pour cent. Une bonne part du gain dans la valeur des expéditions d'usine est attribuable au fait que bon nombre de produits de fabrication reliés aux matières premières sont vendus aux Etats-Unis et que les opérations financières s'effectuent en dollars américains. Les annonces faites récemment touchant la construction de nouveaux ferry-boats au coût de \$60 millions pourraient contribuer à surmonter les difficultés que prévoit l'industrie de la construction navale.
- La dévaluation du dollar et l'inertie de l'économie intérieure ont fait de 1978 une année record pour le tourisme en Colombie-Britannique, étant donné l'augmentation du nombre de personnes qui ont choisi de passer leurs vacances dans leur province, et celle des touristes venus d'ailleurs. On s'attend que les efforts déployés par les gouvernements fédéral et provincial pour développer l'industrie touristique contribueront à soutenir l'élan engendré par la croissance de l'activité ces derniers temps.
- Le marasme de la construction domiciliaire par rapport aux niveaux enregistrés les années précédentes se poursuit en 1978 avec peu de signes de reprise à court terme. Au cours du premier semestre de 1978, la valeur des permis de construction est tombée d'environ 8 pour cent par rapport à la même période en 1977. Parallèlement, les mises en chantier ont baissé de plus de 16 pour cent.

La situation économique sous-provinciale

Les projets de construction du pipeline de la route de l'Alaska et du barrage de Revelstoke pourraient avoir des répercussions importantes sur l'économie provinciale, en particulier dans les régions non métropolitaines. L'annonce de la modernisation des installations des industries fondées sur l'utilisation de l'énergie, ainsi qu'un certain

nombre d'autres projets dans le domaine des industries minière, forestière et des services publics, laisse prévoir une croissance soutenue à l'intérieur de la province. Il convient de noter, cependant, qu'une grande partie de ces investissements sont à fort apport de capitaux et, bien qu'ils se traduisent par d'importantes activités de construction, ils n'amènent pas nécessairement la création à grande échelle d'emplois permanents. Certains programmes fédéraux-provinciaux annoncés récemment vont permettre d'élargir la base économique des collectivités non métropolitaines, grâce à l'aide qui sera offerte à l'industrie manufacturière et touristique.

PRINCIPALES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Des facteurs externes continueront à dominer l'avenir économique à moyen terme de la province. Des décisions d'investissement touchant les réserves en charbon thermique et métallurgique, celles en cuivre, la capacité des scieries de l'intérieur, ainsi que l'exploitation des pâtes et papiers, dépendront largement, comme toujours, de la demande du marché des exportations.

Il existe des possibilités de développement additionnelles qui pourront se réaliser au cours des prochaines années: les nouvelles découvertes importantes de gaz dans le nord-est de la Colombie-Britannique, le gazoduc de l'Alaska et la construction de centrales hydro-électriques supplémentaires dans le Nord de la province.

La surcapacité actuelle de l'industrie mondiale de l'acier, se traduit par des prix à la baisse pour le charbon métallurgique et par peu de nouveaux contrats. Le charbon du Nord-Est de même que l'exploitation accélérée des mines de Kootenay ne trouveront probablement pas de débouchés avant la prochaine décennie. L'exploitation optimale de ces gisements nécessitera des installations portuaires additionnelles à Prince-Rupert et à Vancouver, de même que des installations ferroviaires supplémentaires. Les gisements de Hat Creek, près de Kamloops, présentent une possibilité de développement à moyen terme pour la production d'électricité d'origine thermique. La production de charbon pour l'exportation vers les centrales thermiques, principalement du Japon et de la Corée, pourrait provenir des mines existantes de Kootenay-Est, ou de nouveaux centres de production sur le littoral de l'île Vancouver, ou encore possiblement résulter de l'activité accrue à Hat Creek.

Bien que les mines de cuivre subissent la stagnation des marchés mondiaux, une amélioration des prix pourrait favoriser l'ouverture de mines à ciel ouvert dans le centre et le Nord-Ouest. Il serait possible d'y construire une nouvelle fonderie de cuivre.

Le potentiel des scieries dans le Nord n'est pas pleinement réalisé. Une activité accrue dans ce secteur pourrait amener la construction de nouvelles scieries. Il semble également y avoir des possibilités d'expansion de la capacité du secteur des pâtes et papiers

de la province. On a suggéré des emplacements sur la côte et à l'intérieur de la province.

L'industrie de la pêche côtière pourrait enregistrer une importante augmentation de production à mesure que le programme d'accroissement des stocks d'espèces salmonidées sera mis en oeuvre. Parallèlement, les industries relatives à l'agriculture et au bétail devraient bénéficier de nouveaux programmes visant essentiellement à une meilleure gestion des ressources et à l'amélioration de l'irrigation.

Le rythme actuel de la croissance de la population pourrait bien se poursuivre encore durant quelques années, partiellement en raison de la fermeté continue de l'économie albertaine, peut-être même se traduire par une baisse de la demande locale en ce qui concerne le logement. D'un autre côté, la croissance de l'Alberta a des effets positifs sur la Colombie-Britannique et pourrait bien entraîner, par exemple, un essor des investissements en matière de transport, plus particulièrement au niveau des installations portuaires, et des investissements pourraient se révéler nécessaires pour répondre aux besoins de complémentarité suscités par la croissance de l'Alberta.

En résumé, les prévisions à moyen terme pour l'économie de la Colombie-Britannique sont en général favorables. Elles sont cependant sujettes aux variations de la situation internationale, de même qu'à la conjoncture dans les provinces voisines.

**LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE
MANUFACTURIÈRE AU CANADA
D'UN POINT DE VUE RÉGIONAL**



I APERÇU GÉNÉRAL

Objet et plan

1. Les objectifs du présent document sont les suivants:
 - (1) examiner le rôle actuel de l'industrie manufacturière dans chacune des économies régionales;
 - (2) décrire les possibilités générales (les avantages comparatifs) et les restrictions propres à chaque région, en ce qui concerne la croissance à venir de l'industrie manufacturière;
 - (3) évaluer les problèmes et les perspectives des secteurs clefs de l'industrie manufacturière pour chaque région, d'ici à 1985 principalement.

On ne prétend pas, dans le présent document, faire une étude complète de l'industrie manufacturière au Canada. On cherche plutôt à poser des perspectives régionales qui complètent les analyses sectorielles réalisées par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

2. Le plan du document est conforme à ces objectifs. Il comporte quatre études régionales (parties II à V) qui sont subdivisées chacune en trois parties, selon les points 1 à 3 ci-dessus. Le reste de la partie I constitue un résumé pratique dans lequel on compare les perspectives dans les régions, d'après les en-têtes signalées précédemment. On présente en annexe les changements apportés à l'emploi dans le secteur manufacturier par région et par sous-secteur, entre 1976 et 1977. Le plan du document est établi en fonction de quatre régions principales, l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest, mais celles-ci ne sont pas considérées comme des régions homogènes. On tient compte des perspectives du secteur manufacturier dans chaque province et, dans certains cas, à l'intérieur de régions sous-provinciales.

L'industrie manufacturière dans le cadre des économies régionales

3. En 1976, la fabrication est intervenue pour 20% de l'emploi au Canada, une proportion qui a diminué régulièrement ces dernières années. En même temps, la productivité a pris de l'essor: la part du produit national réel assortie à la fabrication est demeurée à peu près constante, à quelque 22%, durant plus d'une décennie. En 1976, l'emploi dans le secteur manufacturier, dans le cadre des économies régionales, se répartissait ainsi: les provinces de l'Atlantique, 14%, le Québec, 25%, l'Ontario, 29%, et les provinces de l'Ouest, 12%. Par rapport au total de la production régionale, l'industrie manufacturière est intervenue dans les proportions suivantes: l'Atlantique, 14%, le Québec, 25%, l'Ontario, 29%, et l'Ouest, 13%. L'Ontario domine, à l'échelon du pays, puisqu'il représente plus de la moitié de la production du Canada dans le secteur manufacturier. Le Québec contribue pour à peine plus du quart, une proportion qui ne cesse de décliner lentement depuis nombre d'années. L'Ouest accuse maintenant 17% du total de la production nationale de l'industrie manufacturière, et sa part augmente régulièrement. Le secteur manufacturier des provinces de l'Atlantique ne compte que pour 4% du total canadien, bien que dans certains secteurs (par exemple, les produits de la pêche et les pâtes et papiers), la région soit un important producteur à l'échelon national. Ces statistiques globales comportent d'importantes variations intra-régionales. Mentionnons qu'en 1974, le secteur manufacturier est intervenu pour plus de 20% du produit domestique réel du Nouveau-Brunswick, mais pour 8.2% seulement de celui de Terre-Neuve. Des différences similaires se manifestent dans l'Ouest où la fabrication est relativement beaucoup plus importante dans l'économie de la Colombie-Britannique que dans celle de la Saskatchewan.

4. La combinaison des activités manufacturières est beaucoup plus nettement différenciée entre les régions, les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique se spécialisant dans la transformation des ressources naturelles, l'Ontario, dans la transformation des biens durables, et le Québec, dans celle des biens non durables, spécialement les textiles et les produits connexes. Les secteurs de l'alimentation ainsi que des boissons et des pâtes et papiers sont importants dans toutes les régions. Dans les provinces de l'Atlantique, près de 30% de la valeur ajoutée des produits manufacturiers et de 14% de l'emploi, dans ce secteur, proviennent de l'industrie des pâtes et papiers. L'industrie de la transformation du poisson est un employeur encore plus important, puisqu'il retient les services de 16% de la main-d'oeuvre. Au Québec, les «secteurs mous», c.-à-d. les textiles, les produits du cuir, les tricots et le vêtement, sont intervenus pour 25% de l'emploi dans le secteur manufacturier en 1974, mais cette proportion a diminué abruptement à quelque 20% vers la fin du premier semestre de 1977. La fabrication au Québec est assez bien diversifiée dans les autres secteurs, notamment l'alimentation et les boissons, les pâtes et papiers, le traitement des métaux, les produits chimiques et pharmaceutiques et le matériel de transport. L'industrie manufacturière de l'Ontario est la plus diversifiée du Canada, ses points forts se répartissant à peu près également dans tous les secteurs. Les secteurs de tête sont le matériel de transport (principalement les automobiles et leurs pièces), l'alimentation et les boissons, le traitement des métaux, les produits électriques, les produits chimiques et la machinerie. L'Ouest est dominé par trois secteurs: l'alimentation et les boissons, les produits du bois ainsi que le papier et les produits connexes; ensemble, ces secteurs représentent environ la moitié du total de l'emploi et de la production dans l'industrie manufacturière.

5. Ces derniers temps, l'industrie manufacturière ne s'est pas comportée de façon très encourageante. La production réelle n'a pas augmenté de 1974 à 1976 et l'emploi a subi une diminution d'environ 80 000 postes. Les répercussions de cette baisse ont été très fortement ressenties au Québec, où plus de 30 000 emplois dans l'industrie

manufacturière sont disparus de 1974 à 1976. Les données préliminaires pour 1977 (voir le tableau 9 de l'annexe) indiquent une aggravation de la situation. À partir des dix premiers mois de 1976 jusqu'à la fin de la période correspondante en 1977, la moyenne de l'emploi national dans l'industrie manufacturière a diminué de 34 000 emplois, le Québec subissant 85% des pertes. Plus de 65% de la diminution ressentie au Québec, soit 20 000 emplois, s'est produite dans les «secteurs mous». Les conséquences ont été particulièrement graves dans la région de Montréal qui est le siège de quelque 70% de l'emploi manufacturier québécois.

Avantages comparatifs et contraintes dans les régions

6. Il existe des possibilités dans toutes les régions, et chaque région éprouve des problèmes particuliers qui, s'ils ne sont pas résolus, vont sans doute gêner le développement futur et, dans nombre de cas, entraîner des baisses de l'emploi régional. Une comparaison entre les régions donne toutefois à penser que les possibilités et les contraintes futures dans l'industrie manufacturière ne sont pas réparties également. Des comparaisons sectorielles révèlent que les perspectives pour l'Atlantique et le Québec sont généralement moins bonnes que celles que l'on entrevoit pour l'Ontario et l'Ouest.

7. La région de l'Atlantique détient un avantage important, à savoir sa situation stratégique favorisant le commerce avec l'Europe et avec la côte est des États-Unis. L'avantage comparatif de la région tient dans ses ressources naturelles, principalement les forêts, les poissons et certains minéraux. La croissance se trouve cependant limitée, à l'heure actuelle, en raison de la diminution des ressources premières issues des pêches et des forêts. Malgré l'octroi de subventions, les coûts du transport réduisent la capacité des fabricants de la région de l'Atlantique à soutenir la concurrence sur les marchés canadiens hors de la région. De même, parce qu'ils se sont orientés vers l'exportation, bon nombre de fabricants de l'Atlantique sont relativement plus sensibles aux politiques extérieures et aux facteurs économiques que leurs homologues, spécialement ceux de l'Ontario.

8. Les provinces de l'Ouest, spécialement la Colombie-Britannique et l'Alberta, se trouvent également favorisées par leur localisation; le commerce avec les pays bordant le Pacifique offre un potentiel de développement considérable. Les ressources de l'Ouest sont beaucoup plus importantes que celles des provinces de l'Atlantique et l'existence de plusieurs agglomérations dynamiques donne à la région un avantage supplémentaire par rapport aux provinces de l'Est. On prévoit toutefois que l'industrie manufacturière de l'Ouest n'étendra pratiquement pas sa base de ressources à moyen terme et qu'elle demeurera ainsi sensible à l'instabilité des marchés mondiaux dans le secteur des ressources. Les coûts et les politiques visant le transport semblent toujours entraver considérablement la croissance du secteur de la fabrication, bien que ces mêmes politiques aient favorisé les producteurs du secteur primaire. Dans bon nombre de régions des Prairies, la rareté de l'eau douce constitue une entrave importante à l'implantation de nouvelles industries manufacturières. L'exploitation future de certaines ressources, notamment de l'énergie, peut également être limitée par le manque de main-d'oeuvre qualifiée.

9. Le sud de l'Ontario bénéficie d'un avantage géographique par rapport aux marchés des États-Unis et du Canada. Parmi les autres facteurs structurels qui tendent d'ordinaire à favoriser cette région de la province, mentionnons la combinaison des secteurs industriels (tant en ce qui concerne la diversité que les secteurs dominants), le bon équilibre du réseau urbain et le haut niveau de développement de l'infrastructure industrielle et sociale. Le nord de l'Ontario et, dans une moindre mesure, l'est de la province ne partagent pas ces avantages. La région nord dépend d'industries manufacturières qui sont étroitement liées au secteur des ressources et, parce qu'elle est relativement isolée, elle a éprouvé des difficultés à diversifier sa base d'industries de transformation. L'industrie manufacturière, dans l'Est de l'Ontario, tend à se concentrer dans certains secteurs (par ex. les textiles), qui doivent soutenir une concurrence de l'étranger de plus en plus forte.

10. Le Québec et l'Ontario ont toujours été au cœur de l'industrie manufacturière du Canada. Le Québec a été mieux partagé au chapitre de certaines ressources naturelles, notamment le minerai de fer, l'amiante et l'hydro-électricité. La province a toutefois été continuellement aux prises avec le problème de la forte concentration de l'industrie manufacturière dans des entreprises à faible taux de productivité, à prédominance de main-d'oeuvre, qui sont de moins en moins capables, malgré la protection douanière, de soutenir la concurrence de fournisseurs étrangers. On note d'importantes variations entre les régions quant à l'activité manufacturière, à l'intérieur de la province. Plus de 70% de l'emploi dans le secteur manufacturier du Québec est concentré dans la région de Montréal. Dans d'autres régions, l'activité manufacturière est moins diversifiée et elle est souvent étroitement liée à l'exploitation de ressources naturelles. Ces régions sont extrêmement sensibles aux fluctuations du marché mondial et englobent bon nombre de localités qui comptent sur une seule industrie. D'autres régions doivent affronter d'importants problèmes d'ajustement parce qu'une proportion élevée de leurs industries est concentrée dans des secteurs traditionnels. Par ailleurs, le Québec détient un certain nombre d'avantages comparatifs qui pourraient entraîner le développement de nouvelles industries: la polarisation autour de l'agglomération de Montréal, une main-d'oeuvre hautement qualifiée, l'abondance de ressources naturelles, y compris l'hydro-électricité, ainsi qu'une base industrielle ferme et des compétences techniques dans certains secteurs. La perception de meilleures possibilités dans d'autres régions canadiennes peut cependant compliquer l'attrait de capitaux privés au Québec, dans des industries manufacturières modernes et hautement spécialisées qui pourraient suppléer aux secteurs périlissants.

11. Évidemment, d'autres facteurs auront tendance à influencer sur l'implantation de nouvelles industries. Ainsi, pour l'entrepreneur, des coûts de main-d'oeuvre peu élevés constituaient l'un des avantages traditionnels de l'Est canadien. Toutefois, les variations régionales des salaires sont loin d'avoir disparu dans de nombreux secteurs. L'accès à un capital de risque, à des gestionnaires et à un personnel compétents, ainsi que les relations patrons-travailleurs sont d'autres facteurs, moins facilement quantifiables, qui varient d'un région à l'autre.

Résumé des perspectives régionales dans les secteurs-clés de la fabrication

12. *Atlantique:* Jusqu'en 1985, les perspectives sont plus sombres pour la région de l'Atlantique que pour l'Ontario et l'Ouest. À moins d'un miracle, comme par exemple la découverte d'un important gisement de pétrole ou de gaz au large des côtes, la région peut être forcée de maintenir sa part nationale de production. Les principaux problèmes sont posés par la pêche et l'industrie forestière, qui emploient plus de 30% de la main-d'oeuvre locale et assurent plus de 30% de la valeur ajoutée. De nouvelles politiques de gestion des pêcheries permettront de récupérer définitivement de nombreuses réserves, au cours des dix prochaines années, et l'on prévoit une augmentation régulière de la main-d'oeuvre dans le domaine du traitement du poisson, mais ce, à long terme seulement. Pour rentabiliser les pêches de l'Atlantique, il faudra attraper et traiter le poisson à des coûts concurrentiels et vendre à de nouveaux marchés étrangers. Il faudra, par ailleurs, élaborer une politique adéquate de gestion forestière pour en revenir à la quantité et à la qualité antérieures des produits du bois, ce qui se fera également à long terme. Pour le moment, l'industrie des pâtes et papiers semble maintenir son rendement. La construction navale et, notamment, la réparation des navires, peut prendre de l'expansion, grâce à l'augmentation et au remplacement éventuels de la flotte de pêche et, à plus long terme, à la construction de navires pour l'Arctique, tels que des brise-glaces, voire même des pétroliers pour le transport du gaz naturel liquéfié. Cependant, pour pouvoir bénéficier d'une part importante de cette demande, l'industrie aurait probablement besoin d'un appui gouvernemental constant, quel qu'il soit.

13. *Québec:* Le Québec est la région qui connaît les perspectives sectorielles les moins favorables, à court et à moyen terme. En effet, l'industrie manufacturière québécoise fait face à un grave problème d'ajustement. Entre les dix premiers mois de 1976 et la période correspondante de 1977, on a constaté une diminution d'environ 5% de l'emploi manufacturier, soit une perte nette d'environ 30 000 emplois en un an (voir tableau 9). Les industries du textile, de la chaussure, du vêtement et du tricot, de même que l'industrie des pâtes et papiers et des produits connexes ont été les plus durement touchées; leurs pertes totales ont dépassé 30 000 emplois. L'industrie du meuble, qui occupait environ 20 000 personnes en 1976, connaît également des problèmes d'ajustement particulièrement aigus. L'industrie des pâtes et papiers, deuxième employeur en importance parmi les industries québécoises (40 000 employés en 1976), a perdu du terrain sur le plan concurrentiel et doit mieux aligner ses coûts sur ceux des principaux concurrents. La concurrence internationale, le vieillissement du matériel, le morcellement de l'industrie et les coûts de la main-d'oeuvre figurent parmi les facteurs les plus importants influant sur ces secteurs. L'avenir des industries primaires semble plus prometteur; prenons par exemple l'industrie de l'amiante, secteur où l'on prévoit que l'exploitation de nouvelles mines et le traitement secondaire feront augmenter le taux d'emploi à moyen terme. On peut consolider la position déjà ferme du Québec dans l'industrie du matériel de transport (surtout dans les sous-secteurs du matériel de transport public), de l'aérospatiale, et de la construction navale. On compte sur des réserves d'énergie électrique abondantes et dont les prix sont concurrentiels pour renforcer les industries électro-métallurgique et électro-chimique, y compris l'industrie du traitement de l'aluminium. On prévoit en outre une expansion de l'industrie pétrochimique, de l'électronique et de certains secteurs de l'industrie alimentaire.

14. *Ontario:* Le niveau d'emploi mensuel moyen, dans les industries ontariennes, est resté le même (924 000), des dix premiers mois de 1976 à la période correspondante de 1977 (voir tableau 9). Toutefois, dans certains secteurs, on a enregistré des pertes importantes — par exemple, 5 000 emplois dans l'industrie du textile, 5 000 dans l'industrie des substances minérales non métalliques et 14 000 dans l'industrie des produits électriques. Ces pertes ont été contrebalancées par une augmentation du nombre d'emplois dans la plupart des secteurs manufacturiers, la plus substantielle ayant été d'environ 13 000 emplois dans l'industrie du matériel de transport. Dans la mesure où l'on pourra rétablir des coûts concurrentiels et stimuler l'investissement, les perspectives d'ensemble de l'industrie ontarienne sont rassurantes. Cependant, certains secteurs faibles (par exemple, le textile) continueront probablement de voir leur production baisser, tandis que d'autres secteurs qui paraissent forts, en général (par exemple, la machinerie) demanderont des ajustements importants au niveau de l'usine ou du sous-secteur. En dépit du manque de fermeté des marchés mondiaux, l'industrie sidérurgique ontarienne se défend relativement bien. La production d'automobiles et de matériel de transport urbain est stable et l'on prend des mesures pour remédier à une pénurie grave de pièces d'automobile. L'industrie aérospatiale est stable, mais elle sera surtout tributaire de la production militaire. L'Ontario devrait continuer à tirer parti de l'expansion rapide de la pétrochimie. L'industrie ontarienne des produits forestiers fait face à des problèmes similaires à ceux de son homologue québécoise; toutefois, grâce aux investissements prévus pour moderniser les scieries, améliorer l'exploitation des forêts et renforcer l'infrastructure connexe, l'emploi et la production devraient rester relativement stables. Dans l'industrie des télécommunications, les possibilités d'expansion sont appréciables, mais l'automatisation devrait faire diminuer les besoins en main-d'oeuvre. Le secteur de la machinerie est solidement implanté en Ontario et offrirait sans doute un terrain favorable à une expansion largement basée sur la technique. En ce qui concerne le traitement des minerais métalliques, les perspectives à long terme sont intéressantes, quoique les fluctuations de la demande internationale engendrent des baisses périodiques de la production, dont les répercussions sont fortes dans le nord de l'Ontario.

15. *Ouest:* Les perspectives d'expansion industrielle des provinces de l'Ouest sont des plus encourageantes, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, bien que cette situation s'explique, dans une certaine mesure, par la modestie relative de l'industrie manufacturière de cette région. Au Manitoba, province dont quelques industries secondaires sont en difficulté, on prévoit un certain ralentissement. En Saskatchewan, le secteur manufacturier ne compte que pour 5% de la production totale, et certaines parties des sous-secteurs des instruments aratoires et des aliments et boissons pourraient avoir des problèmes. En Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, l'industrie liée à la production de l'énergie devrait connaître un essor prodigieux. L'exploitation de gisements d'huile lourde et de sable bitumineux, la construction du gazoduc sur la route de l'Alaska et l'expansion de l'industrie pétrochimique en Alberta stimuleront grandement l'industrie. Toutefois, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pourrait devenir un facteur limitatif à cet égard. Les industries primaires nécessiteront un nombre croissant de véhicules tous terrains, lesquels sont déjà fabriqués dans la région. Les perspectives pour l'industrie du traitement de maints produits agricoles sont rassurantes. On prévoit, en outre, à plus long terme, une expansion de la pêche du saumon grâce au programme d'amélioration de la pêche des salmonidés mis sur pied en Colombie-Britannique. On prévoit, enfin, que l'industrie forestière restera forte et que l'industrie des pâtes et papiers demeurera stable.

II PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Le rôle de l'industrie manufacturière dans la région de l'Atlantique

16. Dans le secteur manufacturier, le nombre d'employés est passé d'environ 35 000 (54%) à 100 000 dans la région de l'Atlantique entre 1961 et 1976, ce qui représente à cette dernière date un peu plus de 5% du nombre total d'employés au Canada dans le secteur manufacturier (contre 4.4% en 1961). L'industrie manufacturière mobilise de 14 à 15% de la main-d'œuvre totale de la région, contre 20% environ pour l'ensemble du Canada. La contribution de la région de l'Atlantique à la valeur totale ajoutée du secteur manufacturier au Canada est actuellement de 4%, soit une augmentation par rapport aux 3.3% de 1971. Bien qu'elle soit négligeable par rapport à celle de l'ensemble du Canada, la contribution du secteur manufacturier à l'économie de la région de l'Atlantique a gagné en importance ces quinze dernières années.

17. La légère régression qui s'est manifestée sur le plan de la valeur ajoutée et de l'emploi en 1976 (voir le tableau 1) correspond à la baisse imperceptible en valeur absolue de l'emploi dans le secteur manufacturier et de la valeur ajoutée, entre 1974 et 1976, sur le plan national. Les effets de cette régression ont été relativement plus notables dans la région de l'Atlantique qu'ailleurs. Ainsi, l'emploi dans le secteur manufacturier y a diminué de 7% entre 1974 et 1976, contre moins de 3% en Ontario. En outre, alors que l'Ontario a maintenu le niveau de sa valeur ajoutée dans le secteur manufacturier de 1974 à 1976, cette valeur a baissé de 4.6% dans la région de l'Atlantique (en dollars constants de 1971). Ces données n'indiquent pas une érosion permanente des gains réalisés par l'industrie manufacturière dans cette région depuis le début des années 60, mais montrent plutôt les répercussions plus fortes de la stagnation économique au Canada et chez ses principaux partenaires commerciaux.

18. Le tableau 2 indique la répartition de la valeur ajoutée et de l'emploi par sous-groupe du secteur manufacturier dans la région de l'Atlantique (d'après les données de 1974). Certaines données ne figurent pas sur le tableau; elles n'ont pu être reproduites parce que le nombre d'établissements consultés était trop restreint; cela ne veut pas nécessairement dire que les données omises n'ont pas d'importance. En voici un exemple: en 1974, l'aciérie SYSCO (qui serait classée sous la rubrique "métaux primaires") a employé près de 4 000 ouvriers; les usines Michelin en Nouvelle-Écosse (classées sous la rubrique des "produits du caoutchouc et matières plastiques") en ont employé près de 2 200, et la fonderie de plomb Bathurst, 550. Dans le secteur du matériel de transport, qui comprend notamment divers chantiers de construction navale, l'usine d'assemblage Volvo à Halifax et les usines automobiles de Trenton, on a employé 7 300 ouvriers en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick seulement. La valeur ajoutée correspondante s'élevait à plus de cent millions de dollars, classant ainsi le secteur du matériel de transport au troisième rang en importance dans l'économie du secteur manufacturier, après les secteurs de "l'alimentation et des boissons" et "du papier et des produits connexes".

Avantages comparatifs et contraintes

19. La région de l'Atlantique, géographiquement désavantagée depuis toujours sur le plan des marchés nord-américains, a pris de plus en plus d'importance au fur et à mesure que l'interdépendance économique des zones industrialisées d'Amérique du Nord et d'Europe a augmenté. Les deux villes de Halifax et de Saint-Jean sont devenues des plaques tournantes depuis l'avènement de la containerisation, et l'on pourrait également y créer un réseau intégré de transport et de distribution, pour répondre aux besoins du transport international. Par ailleurs, Canso, Lorneville et Come-by-Chance, ayant les meilleurs ports sur la côte Atlantique, pourront accueillir d'immenses navires commerciaux et abriter des industries connexes.

TABLEAU 1

INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES — RÉGION DE L'ATLANTIQUE

a) PRODUCTION (millions de dollars en 1971)¹

Année	Produit national réel (RDP) par région	RDP dans le secteur manufacturier	RDP dans le secteur manufacturier exprimé en % du RDP	RDP dans le secteur manufacturier exprimé en % par rapport à l'ensemble du Canada
1961	3 150	383	12.2	3.7
1971	5 070	626	12.3	3.3
1974	5 892	947	16.1	4.2
1976	6 324	903	14.3	4.0

b) EMPLOIS (milliers)²

Année	Emploi total	Emploi dans le secteur manufacturier	Emploi dans le secteur manufacturier exprimé en % du total	Emploi dans le secteur manufacturier exprimé en % par rapport à l'ensemble du Canada
1971	628	96	15.3	5.3
1974	710	108	15.2	5.3
1976	729	100	13.7	5.1

SOURCES: 1 Estimations fournies par le Conference Board au Canada.

2 Division de l'enquête sur la population active — Statistique Canada.

20. Compte tenu de sa population et de son emplacement, la région de l'Atlantique est abondamment pourvue des nombreuses ressources nécessaires à sa croissance autonome. Il y existe d'excellentes terres, de vastes forêts, un certain nombre de minéraux importants, quelques eaux parmi les plus poissonneuses du monde, et un potentiel énergétique intéressant: du charbon en Nouvelle-Écosse, de l'énergie hydro-électrique à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, et de l'énergie marémotrice en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Pour bon nombre de ces ressources, on dispose d'excédents exportables; elles peuvent suffire à un nombre grandissant de manufacturiers désireux d'approvisionner le marché régional.

21. La région de l'Atlantique n'échappe pas aux grandes contraintes imposées à l'industrie manufacturière en expansion: le manque d'investissements privés permettant de créer des usines plus productives, et une structure de coûts qui a rendu les fabricants canadiens moins concurrentiels au Canada et à l'étranger. Un aspect de ce problème, qui est particulièrement accentué dans la région de l'Atlantique, est le coût actuel et la disponibilité de l'énergie. En 1974, le coût du combustible et de l'électricité représentait 11% de la valeur ajoutée dans les industries manufacturières de cette région, contre 5% environ dans le reste du pays. Ce désavantage comparatif peut s'estomper au fur et à mesure que les sources énergétiques plus avantageuses, en Ontario et au Québec, sont exploitées à plein. On ne peut prévoir une baisse des coûts de l'énergie dans la région de l'Atlantique, bien que la mise en valeur appropriée du potentiel doive éliminer la possibilité d'une pénurie d'énergie à long terme.

22. Les industries manufacturières de la région de l'Atlantique (sauf celles de l'Île-du-Prince-Édouard) fournissent une part importante de la production destinée aux marchés étrangers (voir tableau 2). Les exportations, surtout vers l'Europe et les États-Unis, représentent environ 35% des livraisons de produits manufacturés dans la région. Cela fait contraste avec la situation pour l'ensemble du Canada, où seulement 20% environ des produits manufacturés expédiés sont exportés. À Terre-Neuve, plus de 60% des produits manufacturés expédiés sont destinés aux marchés étrangers.

TABEAU 2

**EMPLOI DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER ET VALEUR AJOUTÉE
PAR GROUPE D'INDUSTRIE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE — 1974**

Groupe d'industrie	Emploi dans le secteur manufacturier		Valeur ajoutée	
	Nombre	% de total	Millions de \$	% du total
1. Aliments et boissons	26 862	32.2	328	21.8
2. Produits du tabac	-	-	-	-
3. Caoutchouc et matières plastiques	-	-	-	-
4. Cuir	-	-	-	-
5. Textiles	1 553	1.9	15	1.0
6. Manufactures de tricotés	-	-	-	-
7. Vêtements	-	-	-	-
8. Bois	6 962	8.3	83	5.5
9. Meubles et accessoires	-	-	-	-
10. Papier et industries connexes	11 795	14.1	457	30.4
11. Imprimerie	3 135	3.8	49	3.3
12. Métaux primaires	-	-	-	-
13. Fabrication du métal	3 744	4.5	62	4.1
14. Machinerie	762	0.9	9	0.6
15. Matériel de transport	-	-	-	-
16. Produits de l'électricité	2 415	2.9	33	2.2
17. Produits minéraux non métalliques	2 470	3.0	52	3.5
18. Pétrole et charbon	-	-	-	-
19. Industrie et produits chimiques	1 149	1.4	30	2.0
20. Divers	579	0.7	6	0.4
21. Total	83 489		1 505	

NOTE: L'absence de données pour certains secteurs reflète le nombre insuffisant d'établissements enregistrés, mais pas nécessairement un nombre d'employés insignifiant ou une valeur ajoutée négligeable (Voir le paragraphe 18). Les pourcentages renvoient aux vrais totaux — il faut tenir compte des données non enregistrées. Le nombre total d'emploi cité diffère de celui qui figure au tableau 1 (enquête sur la population active), parce que la méthode d'enregistrement des résultats n'était pas la même. La valeur ajoutée est donnée en dollars de 1974, et ne correspond donc pas à la production du tableau 1, exprimée en dollars de 1971.

SOURCE: Statistique Canada — Catalogue n° 31-203.

En raison de cette orientation vers les exportations, le secteur manufacturier de la région de l'Atlantique est plus touché par les changements dans la conjoncture économique et institutionnelle externe que la plupart des autres régions — particulièrement l'Ontario et le Québec — qui sont relativement moins dépendantes des marchés étrangers.

23. Les frais de transport empêchent de nombreux fabricants de la région de l'Atlantique de vraiment soutenir la concurrence sur d'autres marchés canadiens. Bien que des subventions soient accordées pour le transport terrestre à l'extérieur de la région, on ne peut éliminer les conséquences de la distance depuis les régions centrales du Canada. De plus, les frais de transport peuvent être relativement plus élevés à mesure que les prix du pétrole augmentent. Bien que la distance puisse empêcher une augmentation importante des ventes de produits manufacturés de la région de l'Atlantique dans le reste du Canada, ce même facteur peut encourager une plus grande substitution des importations à l'intérieur de la région.

Perspectives pour les principaux secteurs manufacturiers

24. Les industries suivantes occupent une position clef à cause de leur importance actuelle et éventuelle dans l'économie régionale: transformation du poisson, pâtes et papiers, construction navale et acier.

25. En 1974, le secteur de la transformation du poisson a employé environ 13 000 travailleurs (soit 16% de la main-d'oeuvre de secteur manufacturier de la région de l'Atlantique) et a rapporté 130 millions de dollars de valeur ajoutée (soit 8% du total pour le secteur manufacturier). Ces dernières années, la diminution des prises a affligé l'industrie car les pêches considérables des pêcheurs étrangers et canadiens ont épuisé les réserves du Nord-Ouest de l'Atlantique. Grâce à l'établissement de la limite de 200 milles et à l'adoption d'un programme de gestion des ressources pour l'industrie de la pêche, on peut s'attendre à ce que la plupart des réserves atteignent à nouveau, en moins de dix ans, leurs anciens niveaux (ceux de 1950). Les réserves de poissons dans le golfe du Saint-Laurent augmenteront probablement plus lentement que celles des côtes du Labrador.

26. L'établissement de la limite de 200 milles pourrait apporter d'importants avantages économiques à la région de l'Atlantique, mais cela dépendra beaucoup de la capacité du Canada d'exploiter les ressources à un coût concurrentiel et de mettre en marché une plus grande quantité de poissons traités. Pour ce faire, il faudra probablement une pénétration extensive de marchés autres que celui des États-Unis qui a actuellement la possibilité d'exploiter davantage ses propres réserves. Le Canada pourra obtenir sa part éventuelle de l'industrie mondiale de la transformation du poisson dans la mesure où le coût des pêches sera concurrentiel. À ce point de vue, de nombreux pays d'Europe sont plus avancés et les pêcheurs canadiens devront acquérir une meilleure technologie pour tirer avantage de toutes les nouvelles possibilités.

27. L'industrie de la pêche est fortement liée au reste de l'économie de la région de l'Atlantique. On a estimé¹, par exemple, que chaque emploi perdu ou obtenu dans le secteur de la transformation du poisson en Nouvelle-Écosse entraînait la perte ou la création de 2.3 emplois ailleurs dans la province. L'industrie de la construction navale pourrait en particulier retirer d'importants bénéfices grâce au renouvellement et à l'expansion de la flotte côtière. Cependant, l'industrie canadienne de la pêche pourra être concurrentielle dans la mesure où elle pourra réduire au minimum ses frais de premier établissement. Cette situation aura tendance à nuire aux constructeurs canadiens de navires, dont les coûts pourraient les empêcher de concurrencer les prix des navires construits à l'étranger, même s'ils obtiennent d'importantes subventions. Les perspectives sont néanmoins excellentes dans le domaine de la réparation et des nouvelles constructions et, avec une politique gouvernementale appropriée et l'esprit d'initiative des entrepreneurs, la construction navale dans la région de l'Atlantique pourrait avoir d'excellentes possibilités d'avenir.

28. En résumé, l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique peut s'attendre à récupérer une bonne partie des réserves dans la plupart des secteurs, ce qui augmentera la productivité primaire mais n'entraînera qu'une augmentation, s'il y en a une, relativement faible des emplois primaires. L'industrie de transformation du poisson et d'autres secteurs manufacturiers liés à cette industrie auront éventuellement plus de débouchés. Mais chaque débouché constitue un véritable défi car on s'attend à ce que les marchés internationaux des produits du poisson deviennent plus concurrentiels que jamais.

29. Le groupe des industries "du papier et des activités connexes" — surtout les fabricants de pâtes et papiers — domine le secteur manufacturier de la région de l'Atlantique puisqu'il intervient pour environ 30% de la valeur ajoutée et 14% des emplois du secteur manufacturier. Tout comme le secteur de la pêche, l'industrie des pâtes et papiers de la région de l'Atlantique fait face à de graves problèmes de manque de structure et de disponibilité des ressources. Les usines ont déjà atteint à bien des endroits le niveau de coupe permise pour le bois de résineux. Compte tenu également de l'infestation considérable de la tordeuse des bourgeons, ces usines devront utiliser davantage les bois feuillus. Ceci entraînera des changements techniques coûteux dans les usines concernées à une époque où la rentabilité est déjà faible. La demande de pâte de feuillus est également moins importante que celle de la pâte de résineux.

¹Politique canadienne pour la pêche commerciale, Environnement Canada, mai 1976, page 12.

30. En dépit des problèmes auxquels elle fait face, l'industrie des pâtes et papiers a passablement réussi à conserver sa part des marchés. Les trois usines de la Nouvelle-Écosse ont une situation financière assez solide. Seulement quelques-unes des onze usines du Nouveau-Brunswick font face à l'un ou plusieurs des problèmes suivants: la vétusté, les règlements concernant la protection de l'environnement, de faibles marchés pour écouler la production (par exemple le sulfite) ou la pénurie de bois. L'une des deux usines encore exploitées à Terre-Neuve devrait être modernisée. Il se peut que la Labrador Linerboard Mill, actuellement fermée, ouvre de nouveau ses portes d'ici les cinq prochaines années. Compte tenu des produits qu'elle aura à ce moment-là, l'usine pourrait devoir subir d'importantes transformations. De façon générale, on prévoit un avenir assez stable pour l'industrie de la région de l'Atlantique, mais il faut s'attendre à une réduction possible de 10% des emplois quand et à mesure que le marché imposera une modernisation des installations.

31. Les scieries ont également été touchées par la pénurie de bois en grume ainsi que sa mauvaise qualité, problème dont on prévoit qu'il durera jusqu'au milieu des années 80. De nombreuses usines, dont beaucoup sont petites, sont des entreprises familiales. En 1974, par exemple, le Nouveau-Brunswick comptait 95 usines employant 2 900 ouvriers. On prévoit que les installations seront constamment incorporées à de plus grandes usines mais on ne s'attend pas à ce que cela cause de graves problèmes d'adaptation puisque les petites usines sont très dispersées et que, dans la plupart des cas, elles fermeraient leurs portes par suite de leur détérioration naturelle.

32. L'industrie de la construction des bateaux et des navires de la région de l'Atlantique emploie environ 4 000 personnes ou 4% de la main-d'oeuvre du secteur manufacturier. Les perspectives pour cette industrie dépendent des débouchés que créeront le renouvellement ainsi que l'expansion et le maintien éventuels de la flottille de pêche et peut-être la demande de bateaux-citernes pour le transport du gaz naturel liquifié. Si l'on utilise davantage de gros navires à grand rayon d'action¹ pour la flottille de pêche, certains constructeurs de navires moins importants pourraient avoir de plus en plus de difficultés. De plus, rien ne prouve que même les grands chantiers de construction navale de la région de l'Atlantique pourront obtenir des contrats pour construire les nouveaux chalutiers hauturiers. La même mise en garde s'applique au marché éventuel des bateaux-citernes pour le transport du gaz naturel liquide. Avec une certaine rationalisation, la construction navale dans la région de l'Atlantique devrait au moins avoir son propre marché, surtout si elle peut s'emparer d'une bonne partie du marché des réparations. Comme leur rendement est insuffisant, les chantiers de la région de l'Atlantique perdent actuellement une grande partie des contrats éventuels pour les travaux de réparation, qui sont confiés à des chantiers européens et américains.

33. Un seul producteur, SYSCO, domine l'industrie de l'acier de la région de l'Atlantique et emploie actuellement environ 2 200 personnes. Son revenu total en 1976 était de 100 millions de dollars. Bien que l'usine ait fonctionné à moins de la moitié de son rendement au cours des trois dernières années, elle a été capable de produire annuellement un million de tonnes de rails et d'acier semi-fini. Bien que la production de l'usine représente moins de 6% de la production totale canadienne d'acier, les industries de l'acier et du charbon constituent la base de l'économie du secteur industriel du Cap-Breton. Propriétaire de SYSCO, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse comble les déficits, qui s'élevaient en 1976 à 30 millions de dollars. Comme la capacité mondiale de production d'acier dépasse actuellement les besoins, il est peu probable que l'usine SYSCO soit remplacée avant 1985. Par ailleurs, une certaine rénovation de SYSCO pourrait permettre d'enrayer ces déficits d'exploitation.

III PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE AU QUÉBEC

Le rôle de l'industrie manufacturière au Québec

34. Le Québec partage avec l'Ontario le titre de centre de l'industrie du Canada, bien que l'ensemble de l'activité manufacturière dans ces deux provinces soit très différent. En 1976, l'industrie manufacturière a fourni un quart du produit intérieur brut du Québec, cette proportion n'étant que légèrement inférieure à celle de l'Ontario. Durant la même année, au Québec, le secteur manufacturier a employé presque 600 000 travailleurs ou 24% de la main-d'oeuvre de la province.

35. Durant la période de 1961 à 1976, la part de l'industrie manufacturière dans l'économie du Québec a considérablement diminué. Sa contribution au produit provincial brut a baissé de 26.3% en 1961 à 24.6% en 1976. Durant la même période, la part de l'industrie manufacturière dans l'emploi au Québec est passée de presque 30% à 24%. En même temps, la part du Québec dans l'emploi de l'industrie manufacturière du Canada a baissé régulièrement de presque 34% en 1961 à juste un peu plus de 30% en 1976 et la production exprimée en pourcentage du total pour le Canada a diminué de 30% en 1961 à 26% en 1976.

36. Le tableau 4 présente les parts de la production et de l'emploi des vingt principaux sous-groupes de l'industrie manufacturière du Québec. La structure industrielle de la province est assez bien diversifiée, mais l'accent est mis en

¹Il existe actuellement de 10 000 à 15 000 petites embarcations, environ 140 chalutiers (avec permit) de plus de 100 pieds de long et environ 500 navires de grosseurs moyennes quelques-uns des petits chalutiers de fond et palangriers.

TABLEAU 3

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE — QUÉBEC

a) PRODUCTION (en millions de dollars de 1971)¹

Année	Produit intérieur réel provincial	Produit intérieur réel dans l'industrie manufacturière	Produit intérieur réel dans l'industrie manufacturière, exprimé en pourcentage du produit intérieur réel	Produit intérieur réel dans l'industrie manufacturière, exprimé en pourcentage du total pour le Canada
1961	11 911	3 130	26.3	30.3
1971	20 006	5 231	26.1	27.6
1974	23 536	6 067	25.8	26.7
1976	23 969	5 900	24.6	25.9

b) EMPLOIS (en milliers)²

Année	Total des emplois	Emplois dans l'industrie manufacturière	Emplois dans l'industrie manufacturière, exprimés en pourcentage du total	Emplois dans l'industrie manufacturière, exprimés en pourcentage du total du Canada
1971	2 197	578	26.3	32.2
1974	2 427	627	25.8	31.0
1976	2 479	595	24.0	30.6

Sources:

¹Prévisions du Conference Board du Canada.

²Division de l'enquête sur la population active, Statistique Canada.

général sur les industries liées aux ressources forestières (bois, meubles, pâtes et papiers) et aux produits de consommation non durables dont la production nécessite surtout beaucoup de main-d'oeuvre (cuir, textile, bonneterie et habillement). Les industries modernes à productivité élevée sont moins bien développées. Par exemple, en 1974, les industries de la machinerie ne comptaient que 3.2% des emplois de l'industrie manufacturière au Québec, par rapport à 6.4% en Ontario. Le Conseil économique du Canada a estimé qu'au Québec la productivité (production par travailleur) dans l'ensemble de l'industrie manufacturière ne représentait que 87% de la moyenne nationale au cours de la période de 1970 à 1973. En comparaison, la productivité de l'Ontario représentait 109% de la moyenne du Canada. Le Conseil économique a attribué environ la moitié du déficit du Québec, par rapport à la moyenne nationale, à la composition du secteur manufacturier de la province.

37. Le Québec dépend beaucoup des expéditions faites par ses industries manufacturières vers les autres régions du Canada. En 1974, 31% des expéditions de l'industrie manufacturière québécoise étaient destinées à d'autres provinces du Canada, alors qu'en Ontario ce pourcentage était de 24%. Une autre particularité intéressante de l'industrie manufacturière au Québec est le rôle essentiel que jouent les entreprises de taille petite et moyenne. Ces entreprises interviennent pour plus de 48% des emplois de l'industrie, en comparaison de 40% en Ontario. La prédominance des petites et des moyennes entreprises est particulièrement forte dans les industries traditionnelles et c'est là un facteur qui contribue aux problèmes de ces industries.

38. Au Québec, plus de 70% des emplois de l'industrie manufacturière sont concentrés dans la région de Montréal, ce qui fait que les problèmes de la structure industrielle de Montréal sont généralement les mêmes que ceux de l'ensemble du Québec. Dans les autres régions de la province, l'activité manufacturière est dans l'ensemble étroitement liée à l'exploitation des ressources naturelles. Par conséquent, il y a relativement peu de diversification industrielle, de sorte qu'un grand nombre de localités ne comptent que sur une ou deux industries.

Avantages comparatifs et contraintes

39. Le Québec jouit d'un nombre d'avantages comparatifs sur lesquels il peut miser pour le développement à moyen terme de nouvelles industries ayant de fortes possibilités de croissance et des niveaux élevés de productivité. Voici quelques-uns de ces avantages: un important marché de consommation; la région urbaine de Montréal, qui a tous

TABLEAU 4

**EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE
ET VALEUR AJOUTÉE PAR GROUPE D'INDUSTRIES
DANS LA RÉGION DU QUÉBEC — 1974**

Groupe d'industries	Emplois dans l'industrie manufacturière		Valeur ajoutée ¹	
	Nombre	% du total	En millions de dollars	En % du total
1. Aliments et boissons	56 840	10.1	1 201	12.0
2. Produits du tabac	5 818	1.1	701	1.7
3. Caoutchouc et produits en matière plastique	13 822	2.6	219	2.2
4. Cuir	12 564	2.3	133	1.3
5. Textile	39 044	7.2	578	5.8
6. Bonneterie	16 026	3.0	178	1.8
7. Habillement	67 139	12.4	661	6.6
8. Bois	24 771	4.6	371	3.7
9. Meubles et articles d'ameublement	20 051	3.7	256	2.5
10. Papier et activités annexes	45 367	8.4	1 195	11.9
11. Imprimerie, édition et activités annexes	25 289	4.7	489	4.9
12. Première transformation des métaux	30 267	5.6	691	6.9
13. Fabrication de produits en métal	39 161	7.2	748	7.4
14. Machines	17 487	3.2	320	3.2
15. Fabrication d'équipement de transport	30 006	5.5	500	5.0
16. Fabrication de produits électriques	33 692	6.2	635	6.3
17. Produits minéraux non métalliques	15 545	2.9	346	3.4
18. Produits du pétrole et du charbon	3 254	0.6	349	3.5
19. Industrie chimique	26 779	4.9	742	7.4
20. Industries manufacturières diverses	18 578	3.4	264	2.6
21. Total	541 500		10 045	

¹En dollars de 1974. Voir la note au bas du tableau 2.
Source: Statistique Canada, catalogue n° 31-203.

les services nécessaires; une main-d'oeuvre généralement bien qualifiée; une abondance de richesses naturelles, y compris des ressources hydro-électriques considérables; une base industrielle et une compétence technique relativement fortes dans des secteurs comme le matériel de transport et les communications. Ces avantages devraient permettre l'expansion des industries électrochimique et électrométallurgique, ainsi que la croissance des industries fabriquant du matériel de transport urbain, des aéronaves, des produits électroniques et possiblement des produits pétrochimiques. Parmi les industries fondées sur les ressources naturelles, les industries ayant rapport à l'amiante, à l'aluminium et aux produits agricoles promettent beaucoup.

40. Néanmoins, il y a un nombre de problèmes importants qui, à court ou à moyen terme, continueront d'être un défi pour l'industrie manufacturière du Québec. Les plus graves de ces problèmes sont enracinés dans la structure de l'industrie elle-même. Au Québec, l'industrie manufacturière a récemment été en situation difficile parce qu'elle était centrée sur des activités traditionnelles à croissance lente et principalement axée sur les marchés intérieurs. La province est demeurée spécialisée dans les activités où elle a toujours eu un avantage relatif: les industries liées aux ressources essentielles (par ex. l'industrie forestière) ou les industries où la main-d'oeuvre est abondante et peu coûteuse (par ex. les «secteurs mous» — textile, cuir, bonneterie et habillement). Depuis des années, ces avantages comparatifs s'amenuisent à mesure que le coût de la main-d'oeuvre augmente et que de nouvelles sources de matières premières sont développées dans d'autres pays.

Perspectives pour les principaux secteurs manufacturiers

41. Au Québec, entre 1973 et 1977, le nombre d'emplois dans l'industrie primaire du textile a diminué de 25% et est passé de 40 000 à environ 30 000. Une tendance générale à la baisse a également été constatée dans les secteurs de l'habillement, de la bonneterie et de la chaussure. La majorité de ces pertes résulte de la concurrence plus serrée venant à la fois des pays en voie de développement et des pays industrialisés. Entre 1975 et 1976, par exemple, les fournisseurs étrangers ont augmenté de 22% à 26% leur part du marché canadien de l'habillement et de 49% à 54%, leur part du marché de la bonneterie. De 1962 à 1976, la part du marché des chaussures d'importation est passée de 32% à 54%. Si les «secteurs mous» n'ont pas réussi à soutenir la concurrence, c'est en partie à cause des coûts de la main-d'oeuvre, qui sont beaucoup plus élevés (par unité de production) que ceux des pays concurrents. Il y a aussi des problèmes ayant rapport au niveau de production dans certains sous-secteurs. Le marché intérieur relativement peu important et la grande variété de produits ont souvent entraîné une production de trop courte durée pour permettre de porter au maximum la production par travailleur.

42. En 1976, l'industrie du meuble du Québec employait environ 18 000 travailleurs. Les difficultés auxquelles ce secteur doit faire face sont particulièrement importantes étant donné que, dans bon nombre de cas, les entreprises sont situées dans des localités ayant peu d'autres possibilités d'emploi. On pourrait probablement amoindrir plusieurs des problèmes les plus graves (par ex. la difficulté de vendre à l'étranger, la faible productivité et la pauvre conception des produits) en regroupant et en amalgamant plusieurs unités de production. Actuellement, l'industrie est fragmentée et seulement 10% des usines emploient plus de 200 travailleurs.

43. L'industrie des pâtes et papiers du Québec comprend cinquante-six usines et emploie environ 32 000 travailleurs ou à peu près 40% du total des travailleurs employés au Canada dans ce secteur. Cette industrie a vu fléchir son marché, surtout par rapport à celui de son équivalent américain. Parmi les causes de ce ralentissement relatif, citons les coûts de production croissants, particulièrement ceux de la main-d'oeuvre, les coûts du transport, des matières premières et du matériel exigé par les nouvelles lois gouvernementales pour enrayer la pollution. Pour mettre fin à ce ralentissement, l'industrie des pâtes et papiers du Québec devra stabiliser ses coûts unitaires de production à des taux comparables ou inférieurs à ceux de ses concurrents. La modernisation et l'agrandissement des usines devraient obéir aux débouchés qui surviendront à mesure que l'accroissement de la demande permettra d'absorber la production actuelle. Au Québec comme ailleurs, on prévoit que chaque usine pourra financer son programme de modernisation ou d'agrandissement à même les gains qu'elle aura réalisés.

44. L'exploitation de nouvelles mines d'amiante pourrait susciter d'importants développements à moyen terme. Il semble y avoir plusieurs possibilités de transformation de l'amiante, malgré les difficultés antérieures des entreprises québécoises qui ont essayé d'entrer sur ce marché. Les nouveaux produits fabriqués pourraient comprendre du textile et du papier d'amiante, des tuyaux de ciment à base d'amiante, ainsi que des joints et des raccords étanches faits d'amiante. Au Québec, toutefois, la possibilité de transformer l'amiante en quantités considérables est quelque peu limitée par le coût élevé du transport des produits finis, dans lesquels l'élément d'amiante ne constitue en réalité qu'un faible pourcentage du poids.

45. L'industrie du matériel de transport offre plusieurs possibilités de développement dans la construction aéronautique et navale, surtout en raison des besoins d'approvisionnement militaire et des besoins futurs de navires spécialement construits pour la navigation arctique, c'est-à-dire des brise-glaces et possiblement des pétroliers servant au transport de gaz naturel liquifié. Les autres possibilités qu'offre la base industrielle actuelle du Québec comprennent la construction de matériel de transport en commun, par exemple des trains LRC, des autobus et d'autre matériel de chemin de fer.

46. L'industrie électrométallurgique aurait peut-être aussi l'occasion de se développer, particulièrement dans la région de Montréal, qui peut offrir l'énergie électrique à des prix concurrentiels. Dans cette région, on trouve un grand nombre d'établissements spécialisés dans ce domaine où la sous-traitance est importante.

47. Il serait possible d'augmenter la capacité de production du complexe pétrochimique de Montréal, actuellement l'un des trois principaux centres pétrochimiques du Canada. La plupart des composantes produisent actuellement à un prix concurrentiel, en partie parce que les coûts d'immobilisation des usines sont déjà largement amortis. À court et à moyen terme, l'expansion que pourrait prendre l'industrie pétrochimique canadienne se ferait vraisemblablement en Ontario et en Alberta. Dans une perspective dite de moyen à long terme, Montréal peut s'attendre à de grands travaux, de rénovation et d'agrandissement.

IV PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN ONTARIO

Le rôle de l'industrie manufacturière en Ontario

48. L'Ontario domine l'industrie manufacturière du Canada, intervenant pour plus de la moitié de la production et un peu moins de la moitié de tous les emplois (voir tableau 5.) En contrepartie, le Québec produit juste un peu plus du quart de la production nationale et emploie un peu moins de tiers de la main-d'oeuvre industrielle. L'industrie manufacturière de l'Ontario est productive, contribuant 29% du produit intérieur provincial avec 25% seulement de la main-d'oeuvre employée. Dans les trois autres régions, les provinces de l'Atlantique, le Québec et l'Ouest, le pourcentage de l'emploi manufacturier équivaut presque au pourcentage de la production.

49. De 1971 à 1976, la valeur de la production (c'est-à-dire la valeur ajoutée en dollars constants) de l'industrie manufacturière en Ontario a augmenté de 17% et l'emploi a progressé de 10%. Au cours de la baisse de l'activité économique qui a sévi de 1974 à 1976, l'emploi manufacturier canadien a diminué de 4% mais, en Ontario, il n'a diminué que de 2,8% la baisse la moins importante des quatre régions. Au cours de ces deux mêmes années, cependant, la production nationale de l'industrie manufacturière est restée la même, mais celle de l'Ontario a accusé une très légère baisse de 0,3% (voir tableau 5).

50. Un ministère du gouvernement provincial¹ a prévu une baisse prolongée de l'emploi dans l'industrie manufacturière, et un sommet quant à la part de la production attribuable au secteur manufacturier en 1980 ainsi qu'une baisse marginale vers 1985. Par conséquent, on s'attend à ce que la croissance de la production du secteur manufacturier de l'Ontario soit lente à mesure que la croissance de la demande globale ralentira et que la construction augmentera plus lentement. L'industrie automobile accusera probablement une baisse lorsque le point de saturation sera atteint, c'est-à-dire lorsque l'ensemble de la population possèdera une automobile et que la croissance démographique diminuera. On a également prévu la possibilité d'une plus grande part de l'Ouest du pays quant au développement de l'industrie manufacturière. La population issue de l'explosion démographique d'après-guerre s'est transformée aujourd'hui en une population âgée de 25 à 34 ans qui consomme beaucoup de produits; ce phénomène devrait contribuer à maintenir la demande dans l'industrie manufacturière de l'Ontario jusqu'au début des années 80. Par la suite, il y aura moins de personnes dans cette tranche d'âge, ce qui réduira la demande pour les produits de consommation manufacturés si les gens conservent les habitudes d'achat observées dans le passé (voir tableau 6).

51. Le tableau 6 indique que l'industrie manufacturière de l'Ontario est très diversifiée. Par exemple, en 1974, sur une valeur ajoutée totale de 20 milliards de dollars dans l'industrie manufacturière, huit secteurs avait chacun une valeur ajoutée de plus d'un milliard de dollars. Le groupe le plus important, la fabrication d'équipement de transport, a contribué pour seulement 17 pour cent du total. Par contre, dans les provinces de l'Atlantique, le secteur des pâtes et papiers a contribué pour environ 30 pour cent de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Cette diversité donne à l'industrie manufacturière de l'Ontario une stabilité que n'ont pas les autres régions, en particulier les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique.

52. L'Ontario a maintenu un excédent commercial avec toutes les autres provinces et son excédent d'articles fabriqués avec le reste du Canada a augmenté considérablement de 1967 à 1974. En dépit de la hausse des prix du pétrole, du gaz naturel et des produits agricoles durant cette période, l'Ontario est presque parvenu à compenser ses achats par la vente de marchandises et de services aux autres régions et par l'exportation de produits fabriqués et de matières premières vers les marchés étrangers. La totalité des expéditions de l'Ontario dans tout le Canada, pour ce qui est des articles de sa propre fabrication, est passée de 86% à 79% de sa production de 1967 à 1974, la différence entre ces pourcentages représentant une augmentation des exportations. En 1974, la valeur totale des expéditions d'articles fabriqués en Ontario s'élevait à \$41.4 milliards et se répartissait ainsi: \$22.6 milliards de marchandises (55%) destinées à l'Ontario, \$8.8 milliards de marchandises (21%) exportées à l'étranger, \$4,9 milliards de marchandises (12%) expédiées au Québec, \$3.9 milliards de marchandises (9%) pour l'Ouest et le restant, \$1.3 milliard de marchandises (3%) destinées

¹Ministère du Trésor, de l'économie et des affaires intergouvernementales de l'Ontario (TEIGA), *A long Term Projection of Ontario's Industrial Development Pattern*, juin 1976.

TABLEAU 5

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EN ONTARIO

a) PRODUCTION (en millions de dollars de 1971)¹

Année	Produit intérieur provincial réel	Produit intérieur réel de l'industrie manufacturière	Produit intérieur réel de l'industrie manufacturière exprimé en pourcentage du produit intérieur réel	Produit intérieur réel de l'industrie manufacturière exprimé en pourcentage du total pour le Canada
1961	19 105	5 245	27.5	50.8
1971	34 538	10 238	29.6	54.1
1974	40 264	12 032	29.9	52.9

b) MARCHÉ DE L'EMPLOI (en milliers)²

Année	Total de l'emploi	Marché de l'emploi dans l'industrie manufacturière	Marché de l'emploi dans l'industrie manufacturière exprimé en pourcentage du total	Marché de l'emploi dans l'industrie manufacturière exprimé en pourcentage du total pour le Canada
1971	3 114	840	27.0	46.8
1974	3 550	950	26.8	46.9
1976	3 689	923	25.0	47.5

SOURCE: ¹Estimations du Conference Board of Canada.

²Division de l'enquête sur la population active, Statistique Canada.

aux provinces de l'Atlantique. Au Canada, le total des expéditions d'articles fabriqués s'élevait à \$82.5 milliards, de sorte que l'Ontario y contribuait pour la moitié.

Avantages comparatifs et contraintes

53. L'Ontario possède encore la plupart des facteurs qui lui ont permis de dominer l'industrie manufacturière du Canada. L'étendue du marché ontarien et sa proximité des marchés du Midwest et du Nord-Est des États-Unis, constituent des avantages importants pour une industrie manufacturière orientée vers la consommation et pour l'exploitation d'économies d'échelle. Le caractère relativement compact de ces marchés et leur proximité pourraient avoir de plus en plus d'importance car les coûts croissants de l'énergie contribuent à l'augmentation des frais de transport. L'industrie manufacturière de l'Ontario se trouve également bien placée pour approvisionner le Québec, en particulier la région de Montréal. L'importance et la diversité de l'industrie manufacturière de l'Ontario continue à offrir des possibilités intéressantes parce qu'elle a donné naissance à un grand nombre de services administratifs et financiers et est très accessible aux fournisseurs de la plupart des genres d'articles.

54. La main-d'oeuvre très qualifiée et très instruite de l'Ontario constitue un autre atout pour cette province. Les nombreux établissements d'enseignement fournissent une base pour la formation professionnelle future et pour le perfectionnement nécessaire des connaissances qu'exigent des industries manufacturières hautement technologiques et de qualité élevée que l'Ontario devra sans doute développer. La sud de la province possède également de nombreux types de logements et d'installations socio-culturelles, facteur qui a contribué fortement à attirer et à retenir une main-d'oeuvre très spécialisée.

TABLEAU 6

**EMPLOI DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET VALEUR AJOUTÉE
PAR GROUPE D'INDUSTRIES DANS LA RÉGION DE L'ONTARIO — 1974**

Groupes d'industries	Emplois dans l'industrie manufacturière		Valeur ajoutée ¹	
	Nombre	% du total	En millions de dollars	% du total
1. Aliments et boissons	87 099	9.9	2 117	10.6
2. Produits du tabac	3 551	0.4	136	0.7
3. Caoutchouc, produits en plastique	34 718	3.9	730	3.7
4. Cuir	13 332	1.4	139	0.7
5. Textile	31 991	3.6	533	2.7
6. Bonneterie	7 341	0.8	78	0.4
7. Habillement	22 209	2.5	242	1.2
8. Bois	20 507	2.3	333	1.7
9. Meubles, articles d'ameublement	24 693	2.8	352	1.8
10. Papier, activités annexes	47 404	5.4	1 222	6.3
11. Imprimerie, édition, activités annexes	47 434	5.4	869	4.4
12. Première transformation des métaux	71 487	8.1	1 748	8.8
13. Fabrication de produits en métal	89 235	10.1	1 877	9.4
14. Machines	56 776	6.4	1 192	6.0
15. Fabrication d'équipement de transport	114 121	12.9	3 348	16.8
16. Fabrication de produits électriques	90 410	10.2	1 746	8.8
17. Produits minéraux non métalliques	28 734	3.3	675	3.4
18. Produits du pétrole et du charbon	9 439	1.1	304	1.5
19. Industrie chimique	44 340	5.0	1 509	7.7
20. Industries manufacturières diverses	39 909	4.5	751	3.8
21. Total	883 730		19 921	

¹En dollars de 1974. Voir la note au bas du tableau 2.
SOURCE: Statistique Canada, catalogue n° 31-203.

55. L'expansion du secteur manufacturier de l'Ontario a connu un ralentissement. Comme pour le reste du Canada, les deux problèmes les plus sérieux de cette province sont les faibles niveaux d'investissement et les coûts élevés des produits qui doivent soutenir la concurrence étrangère de plus en plus forte. Ces deux problèmes sont connexes; du fait que le manque d'investissements a empêché un accroissement de productivité proportionnel aux gains de salaire. Au cours des dernières années, les taux de salaire ont augmenté plus rapidement dans l'ensemble du Canada qu'aux États-Unis. Dans certains secteurs, dont celui des pâtes et papiers, les salaires des travailleurs de l'Ontario sont actuellement plus élevés que ceux de leurs homologues américains. Il en résulte une perte des marchés

d'exportation traditionnels et par conséquent, une incapacité du secteur à obtenir de nouveaux capitaux, situation qui peut aggraver le ralentissement. La concurrence des producteurs étrangers vendant à bas prix a également réduit la part de plusieurs marchés intérieurs que les fabricants de l'Ontario avaient l'habitude d'approvisionner. Les plus touchés sont les producteurs de chaussures, de vêtements, de textiles, de produits électroniques et de jouets.

56. Le changement de structure de la population est aussi un facteur qui, à plus ou moins longue échéance, peut réduire l'accroissement de la demande de produits de l'industrie manufacturière de l'Ontario. Comme le taux de natalité baisse, la moyenne d'âge de la population tend à s'élever et, en même temps, le nombre de ménages tend à diminuer. Ce phénomène aura un effet direct sur l'envergure du marché de consommation que doit approvisionner le secteur manufacturier. Les fabricants de produits durables (par ex. les fabricants d'automobiles, de meubles, d'appareils, d'articles électriques et ménagers) pourraient par conséquent subir une régression sur leurs marchés locaux au cours des vingt prochaines années.

D'autre part, les produits entièrement nouveaux destinés à une population relativement plus âgée peuvent compenser le recul dans certains secteurs.

57. La capacité de l'industrie à créer de nouveaux produits pour les marchés changeants et plus concurrentiels exige un effort intense et soutenu sur le plan de la recherche et du développement. Dans l'ensemble, les fabricants ontariens sont considérablement en retard sur les investissements en recherche et développement faits aux États-Unis et dans la plupart des autres pays développés. Cet échec sur le plan de l'investissement en recherche et développement vient en partie du fait qu'un grand nombre d'entreprises de l'Ontario sont du genre "filiale".

58. L'essor de l'industrie manufacturière de l'Ontario a été accompagné d'une forte concentration de l'activité dans les centres urbains du sud de la province. Par conséquent, le coût des terrains a augmenté considérablement et la congestion urbaine a eu pour certains une incidence négative sur la qualité de la vie. Au contraire, les fabricants du nord de l'Ontario se sont lancés dans des activités de nature plus secondaire. Malheureusement, il est probable que cette région demeurera moins attirante, du fait qu'elle est isolée des principaux marchés de consommation, des centres financiers, des services commerciaux et des sources d'approvisionnement. De plus, le climat rigoureux et le manque relatif d'activités culturelles réduisent les possibilités de développement de la région.

Perspectives pour les principaux secteurs manufacturiers

59. Les industries stratégiques de l'Ontario sont les suivantes: matériel de transport, fer et acier, aérospatiale, produits forestiers, pétrochimie, télécommunications, machinerie et métaux non-ferreux. Ces industries sont dites stratégiques pour de nombreuses raisons, y compris leur potentiel d'exportation, leur degré de concentration en Ontario, leur croissance et leur envergure en termes d'emploi et de production. La majeure partie de l'industrie manufacturière de l'Ontario est située dans la partie sud de la province, principalement dans la région qui s'étend de Niagara, en passant par Hamilton et Toronto, jusqu'à Oshawa. De plus, d'importantes industries manufacturières sont localisées dans la région délimitée par le couloir Windsor-Montréal. En 1971, seulement 6% de la totalité des emplois manufacturiers se trouvaient dans le nord de l'Ontario.

60. L'industrie du matériel de transport compte pour environ 12% de l'emploi dans l'industrie manufacturière de l'Ontario et pour environ 17% de la production. L'Ontario embauche 96% de tous les employés de l'industrie de l'automobile et 86% de tous les ouvriers spécialisés. La prospérité de cette industrie est donc d'une importance primordiale pour l'économie de l'Ontario. L'industrie de montage d'automobiles bénéficie généralement d'un excédent commercial, mais le déficit croissant de l'industrie des pièces d'automobile par rapport aux États-Unis a suscité de l'inquiétude et fait maintenant l'objet de négociations. L'industrie du matériel de transport urbain en Ontario est saine et a de bonnes perspectives de marché, quoique ce secteur aura à soutenir une forte concurrence étrangère aussi bien qu'intérieure.

61. L'Ontario est le principal producteur de fer et d'acier du Canada. En 1974, la province comptait un tiers des industries de fer et d'acier, 75% de tous les employés et 80% de la valeur ajoutée. Même si l'industrie a connu un essor rapide au cours des vingt dernières années, la récente production excédentaire d'acier et de fer à l'échelle mondiale, de même que l'accroissement de la concurrence des producteurs off-shore, a largement contribué à réduire la portée de l'expansion. Étant donné l'excédent actuel dans la fabrication d'acier à l'échelle mondiale, les perspectives d'avenir de l'industrie de l'Ontario ne sont guère réjouissantes, même si l'on croit que la demande reprendra quand il y aura redressement général de l'économie mondiale. À court terme, il se peut que le fléchissement du dollar canadien augmente les possibilités d'exportation de l'acier, même si les prix concurrentiels affichés par d'autres producteurs importants (par ex. le Japon et le Royaume Uni) peut restreindre cette possibilité.

62. L'industrie aérospatiale canadienne est principalement concentrée à Toronto et à Montréal. Elle est importante à cause de son caractère hautement technologique. Les entreprises qui en font partie vont des exploitations entièrement intégrées comportant un vaste choix de produits, jusqu'aux petites entreprises spécialisées dans la fabrication de quelques séries de produits seulement. Les principales compagnies ont recours à divers ateliers de sous-traitants dont la compétence technique est reconnue dans le domaine de la technologie avancée. En 1975,

l'Ontario comptait pour 40% de l'emploi dans ce secteur au Canada. Cette province devrait pouvoir secondar ce type d'industrie hautement technologique, mais la pénurie de bons artisans l'en a empêché. Les perspectives d'avenir de l'industrie reposent sur la conception et la production d'aéronefs perfectionnés, tels que l'avion de ligne ADAC de Havilland, sur la production de composants destinés à l'industrie aérospatiale américaine et sur l'obtention de contrats pour la défense nationale. En relation avec ce dernier élément, l'industrie aérospatiale canadienne compte beaucoup sur les accords «de compensation» suivant lesquels les fabricants canadiens sont assurés de participer à la construction d'aéronefs militaires achetés à l'étranger.

63. L'industrie des produits forestiers de l'Ontario est exploitée principalement dans les parties nord et est de la province et contribue grandement aux revenus de l'exportation. En 1974, l'Ontario comptait 25% des employés canadiens de l'industrie des pâtes et papiers et le même pourcentage du total de la valeur ajoutée de cette industrie. Le coût élevé de la main-d'oeuvre, le coût croissant de la production et, dans certains cas, les besoins de nouveaux investissements sont d'importants problèmes avec lesquels est au prise l'industrie qui, de ce fait, a perdu certains marchés au profit des producteurs américains. La stabilité de l'industrie pourrait être accrue par des investissements, dans l'infrastructure de soutien et dans une meilleure gestion des ressources forestières. Si ces investissements sont faits et si la demande de produits forestiers se raffermie et se stabilise à l'échelle internationale, les ajustements requis au niveau de l'emploi seront peu importants. Les moulins de pâtes et papiers sont d'une grande importance économique pour plusieurs agglomérations éloignées dans le nord et dans l'est. Il y a environ une douzaine de localités de l'Ontario qui dépendent fortement d'une papeterie locale.

64. En Ontario, l'industrie pétrochimique est principalement située à Sarnia. En 1974, l'Ontario comptait environ 40% des employés canadiens du plastique et des résines synthétiques et représentait un pourcentage semblable de la valeur ajoutée de l'industrie. On pense que les marchés pour ces produits resteront très fermes. Les produits de l'industrie sont non seulement destinés au marché des consommateurs du sud de l'Ontario et au secteur agricole, mais ils fournissent aussi du matériel important aux autres industries manufacturières de la province. La naissance d'une industrie pétrochimique dans l'Ouest peut réduire quelque peu la portée de l'expansion éventuelle en Ontario, bien que à long terme la tendance à la croissance de l'industrie laisse amplement de place à une expansion en temps opportun dans l'Est et l'Ouest du Canada.

65. L'industrie des télécommunications est hautement technologique. En 1974, l'Ontario détenait 65% de tous les travailleurs canadiens de ce secteur et représentait un pourcentage semblable de la valeur totale ajoutée. La société Northern Telecommunications est un bon exemple d'une multinationale canadienne dans ce domaine. Cependant, cela ne veut pas dire que l'expansion éventuelle se fera au Canada et, de fait, la Northern Telecom transfère actuellement certains éléments de production aux États-Unis et a établi un centre de recherche en Californie. L'industrie des télécommunications de l'Ontario est toutefois vigoureuse, et les exportations continuent d'augmenter.

66. L'industrie manufacturière des machines et de l'équipement divers est bien établie en Ontario et, étant donné l'importance du marché intérieur et la possibilité d'exporter des produits aux États-Unis, elle restera probablement un élément important de l'industrie manufacturière de l'Ontario. En 1974, l'Ontario comptait 60% des employés canadiens de ce groupe et a contribué 65% de la valeur ajoutée. Les emplois aussi bien que la valeur des expéditions ont augmenté régulièrement. La vitalité de l'industrie dépend en grande partie de la concentration d'entreprises relativement petites, mais hautement technologiques, qui peuvent «coopérer» et échanger des idées sur de nouveaux produits. L'Ontario offre un milieu propice à cette activité accordant à l'industrie un avenir prometteur. Dans certains cas, les usines sont toutefois devenues désuètes, et certains rajustements seront nécessaires au niveau de l'entreprise.

67. La transformation des métaux non ferreux est une industrie très forte en Ontario, mais elle est assujettie aux revirements soudains de la demande de minéraux primaires. Lorsque la demande d'un certain minerai est faible, comme c'est actuellement le cas pour le nickel, toutes les activités connexes à la transformation initiale subissent une influence défavorable. Malheureusement, c'est surtout le nord de l'Ontario qui subit le plus durement ces effets, étant donné que les solutions de rechange, au point de vue économique, tendent à être limitées. Dans le cas de la transformation secondaire des minéraux non ferreux, les principales incertitudes sont causées par les réductions tarifaires possibles et par la rationalisation, à l'échelle nationale, de certains secteurs de l'industrie.

V PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DANS L'OUEST DU CANADA

Le rôle de l'industrie manufacturière dans l'Ouest du Canada

68. Une accumulation de facteurs géographiques, historiques et démographiques a fait que l'économie de la région de l'Ouest est très dépendante de ses richesses naturelles. Il est évident que les industries des ressources primaires sont importantes pour l'Ouest du Canada, lorsqu'on considère leur participation à la valeur totale ajoutée des industries des biens de consommation de la région. En effet, la moitié de cette valeur ajoutée était due aux secteurs primaires dans l'Ouest du Canada en 1974, contre un quart seulement à l'échelle nationale. Si l'on inclut les autres

activités économiques directement liées aux ressources primaires, la valeur ajoutée reliée aux ressources dans l'Ouest du Canada s'élève à 68% de la valeur ajoutée des industries de biens de consommation, contre 47% pour le Canada. Cette grande dépendance envers la production et la transformation des ressources primaires, qui sont assujetties aux fluctuations de la demande internationale, provoque l'instabilité des emplois et des revenus. Il s'ensuit donc qu'on s'est maintenant fixé comme objectif régional de diversifier l'économie de l'Ouest au profit d'activités qui ne sont pas basées sur les ressources.

69. Tandis que l'Ouest attire une part de plus en plus grande du total des capitaux investis au Canada (évaluée à 36% en 1977), le secteur manufacturier de la région reste peu important comparativement à ceux de l'Ontario et du Québec. En 1976, par exemple, les quatre provinces de l'Ouest comptaient 27% de la population du Canada, mais ne représentaient que 17% du total des emplois et du produit intérieur réel de l'industrie manufacturière au Canada (voir tableau 7).

70. Presque 70% de l'activité manufacturière de l'Ouest est liée directement à la transformation des ressources, les principales sources d'emplois et de production étant les aliments et les boissons, les produits du bois, le papier et les secteurs connexes (tableau 8). Comme le démontre le secteur des produits forestiers, une grande partie de ces activités comprend la transformation initiale (par exemple, la pâte à papier, le papier-journal, le bois d'oeuvre) comparativement aux étapes de transformation qui ont une valeur ajoutée plus élevée (par exemple, le papier fin; le contreplaqué, les panneaux de copeaux).

71. Les industries manufacturières de l'Ouest canadien destinent une part importante de leur production aux marchés étrangers. Ainsi, en 1974, les exportations comptaient pour 25% des expéditions de produits manufacturés. (Les chiffres comparables pour l'Ontario et le Québec étaient de 21% et de 14%, respectivement.) Ces exportations étaient constituées principalement de produits de base transformés tels la pulpe et le papier, le bois d'oeuvre, et les

TABLEAU 7

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE — RÉGION DE L'OUEST

a) PRODUCTION (en millions de dollars de 1971)⁽¹⁾

Année	Produit intérieur réel de la région	Produit intérieur réel de l'industrie manufacturière	Produit intérieur réel de l'industrie manufacturière comme % du produit intérieur réel	Produit intérieur réel de l'industrie manufacturière comme % du total du Canada
1961	13 078	1 567	12.0	15.2
1971	23 191	2 840	12.2	15.0
1974	27 760	3 697	13.3	16.3
1976	30 717	3 939	12.8	17.3

b) EMPLOIS (en milliers)⁽²⁾

Année	Total des emplois	Emplois dans l'industrie manufacturière	Emplois dans l'industrie manufacturière comme % du total des emplois	Emplois dans l'industrie manufacturière comme % du total des emplois au Canada
1971	2 191	281	12.8	15.7
1974	2 512	339	13.5	16.7
1976	2 675	327	12.2	16.8

Source:

¹Prévisions du Conference Board du Canada.

²Division de l'enquête sur la population active, Statistique Canada.

produits agricoles transformés. Une proportion assez importante des expéditions des fabricants régionaux, soit 65%, en 1974, était destinée au marché régional local, tandis que seulement 10% était destiné aux autres parties du Canada. Le marché de l'Ouest est très sensible à la demande étrangère visant les produits de base de la région en raison: (i) de l'influence marquée que l'exportation des produits de base exerce sur le pouvoir d'achat du consommateur dans la région; (ii) du fait qu'une grande partie de ces produits manufacturés servent à la production des matières premières.

72. Dans l'Ouest, l'industrie manufacturière est centralisée. Bien que certaines petites agglomérations possèdent des industries de fabrication dont elles dépendent largement (ainsi, les petites villes de la Colombie-Britannique n'ayant qu'une seule industrie reliée aux produits de la forêt), l'industrie manufacturière dans son ensemble est concentrée

TABLEAU 8

EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET VALEUR AJOUTÉE PAR GROUPE D'INDUSTRIES DANS LA RÉGION DE L'OUEST — 1974

Groupe d'industries	Emplois dans l'industrie manufacturière		Valeur ajoutée	
	Nombre	% du total	Millions de \$	% du total
1. Aliments et boissons	50 077	18.1	1 039	17.0
2. Produits du tabac	-	-	-	-
3. Caoutchouc et produits en plastique	2 543	0.9	52	0.9
4. Cuir	967	0.3	14	0.2
5. Textiles	3 059	1.1	47	0.8
6. Bonneterie	372	0.1	5	0.1
7. Habillement	9 785	3.5	94	1.5
8. Bois	54 319	19.6	957	15.6
9. Meuble, articles d'ameublement	5 860	2.1	84	1.4
10. Papier, activités annexes	25 143	8.4	938	15.3
11. Imprimerie, édition	16 513	6.0	292	4.8
12. Première transformation des métaux	13 893	5.0	376	6.1
13. Fabrication de produits en métal	20 905	7.5	496	8.1
14. Machines	14 130	5.1	264	4.3
15. Équipement de transport	19 746	7.1	314	5.1
16. Produits électriques	6 687	2.4	107	1.7
17. Produits minéraux non métalliques	10 817	3.4	272	4.4
18. Pétrole et charbon	2 919	1.1	174	2.8
19. Industrie chimique	6 904	2.5	247	4.2
20. Industries manufacturières diverses	5 329	1.9	74	1.2
Total	277 017		6 117	

¹En dollars courants (1974). Voir aussi la note après le tableau 2.

²Ne comprend pas les chiffres de l'IPSCO qui compte 1 300 employés.

Source: Statistique Canada, publication n° 31-203 au catalogue.

dans les sept grands centres urbains de la région qui, à eux seuls, rendent compte de plus de 70% des emplois dans le secteur de la fabrication. Du point de vue régional, le secteur de la fabrication est plus important en Colombie-Britannique et en Alberta qu'en Saskatchewan et au Manitoba. En 1974, la Colombie-Britannique et l'Alberta représentaient 52% et 22% respectivement de tous les emplois dans le secteur de la fabrication de la région.

73. Si l'on considère les économies provinciales, c'est en Colombie-Britannique que le secteur manufacturier est relativement le plus important; cette province est la seule de la région à compter plus d'emplois dans le secteur manufacturier que dans le secteur primaire. Le secteur manufacturier y représente environ 17% du produit provincial brut. L'activité est concentrée toutefois sur les produits forestiers qui rendent compte d'environ 50% de la valeur ajoutée et 40% des emplois dans le secteur manufacturier de la province. Ce secteur est également assez important dans l'économie du Manitoba où il génère environ 14% du produit provincial brut. Les statistiques comparables pour l'Alberta et la Saskatchewan étaient, pour 1976, de 8% et de 5%, respectivement. C'est en Alberta que le secteur manufacturier s'accroît le plus rapidement, quoiqu'il ne représente qu'une faible proportion de la production totale de la province. Les secteurs des aliments et boissons et du pétrole sont les plus importants en Alberta; toutefois, les activités fondées sur le minéral et le bois prennent de plus en plus d'importance. Le secteur manufacturier du Manitoba est le plus diversifié et le moins dépendant des ressources. Il compte, en plus des industries de transformation des aliments, des produits de la forêt et du minéral, un pourcentage important du nombre d'emplois et de la production, à l'échelle nationale, dans les secteurs du vêtement, du matériel de transport, de la fabrication du métal et de la machinerie. Depuis quelques années, le rendement est toutefois à la baisse dans ces secteurs; en fait, dans cette province, les emplois dans les industries de fabrication ont diminué en termes absolus. Les indices font craindre que la situation ne s'aggrave à court terme au Manitoba. Dans l'Ouest du Canada, le secteur manufacturier le moins important et dont la base est la plus restreinte se trouve en Saskatchewan, où il ne représente qu'environ 5% de toute la production et où il est largement axé sur la production des aliments et boissons.

Avantages comparatifs et contraintes

74. Les tendances propres aux investissements au Canada démontrent que le centre de gravité de l'économie du pays se déplace vers l'ouest. Cette conclusion est tirée du fait que, dans les provinces de l'Ouest, le total des investissements dans tous les secteurs, proportionnellement aux investissements dans tout le Canada, augmente régulièrement depuis 1972, passant de 32% à près de 36%, en 1976. Jetons un regard au milieu des années 80, en tenant compte de ses ressources naturelles (particulièrement l'énergie) et de son accès aux pays bordant le Pacifique: l'Ouest semble devoir renforcer sa position dans l'économie canadienne.

75. Le principal facteur d'amélioration et d'accroissement dans le secteur manufacturier demeurera le développement et la mise en valeur des richesses naturelles de la région. Il existe des possibilités pour faire progresser les industries de transformation déjà établies, ainsi que les nouvelles industries reliées à l'énergie. L'expérience passée des sociétés telles que *Atco* et *Foremost*, laisse à penser qu'il y a également un potentiel pour le développement de méthodes et de techniques de production spécialisées, afin d'augmenter la capacité de production des provinces de l'Ouest touchant des produits tels que les tuyaux, les soupapes et le matériel lourd de construction et de transport à l'intérieur des terres. Cette production serait reliée au développement des principales ressources, la construction des pipelines, les sables bitumineux, la houille, l'huile et le gaz naturel, ainsi que l'uranium. Dans un nombre croissant de secteurs, les industries des provinces de l'Ouest peuvent profiter des possibilités de marché découlant de l'augmentation de la population et de la consommation, pour ce qui est de l'économie régionale, et de la demande venant des autres régions du pays. On peut songer en particulier à l'emballage des viandes, à certains produits alimentaires à base de céréales ou à forte teneur en protéines, et aux papiers destinés à la consommation.

76. Il subsiste certains obstacles à la croissance du secteur manufacturier de la région. L'économie des provinces de l'Ouest, dans son ensemble, est solidement fondée sur l'exploitation des ressources naturelles et sur l'exportation des grains, des combustibles, du bois, des métaux, etc. C'est une économie qui est donc très vulnérable aux fluctuations de la demande touchant ces produits, ce qui, en retour, influe sur les industries qui en dépendent, à savoir, le traitement du bois, la machinerie agricole, la transformation du bœuf, et le broyage des graines oléagineuses.

77. A tout prendre, le secteur manufacturier des provinces de l'Ouest est, plus que dans les autres régions, une industrie à prédominance de capital avec, comme résultat, des niveaux de productivité plus élevés. Néanmoins, ce secteur demeure relativement peu important dans le contexte canadien. En général, l'industrie se compose de petites unités de production et elle doit absorber des coûts de transport élevés. Cela reflète, entre autres choses, le fait que des industries manufacturières semblables ont déjà été développées au Québec et en Ontario, la faible densité de population et l'absence de débouchés importants sur le marché régional pour les produits fabriqués dans l'Ouest. Dans certains milieux, on avance que jusqu'à tout récemment, les décisions dans des domaines importants, telle la politique touchant l'industrie et le commerce, ont été principalement axées sur les besoins des industries de fabrications établies en Ontario et au Québec. La politique des transports semble avoir privilégié les producteurs du secteur primaire de l'Ouest, mais, en revanche, elle a eu tendance à favoriser l'établissement des industries de transformation dans l'Est. Ces facteurs ont provoqué des effets secondaires non négligeables, dont la rareté d'ouvriers spécialisée et d'administrateurs, le petit nombre d'installations de recherche et de développement et l'absence des appuis financiers et techniques dont disposent les régions à forte concentration industrielle. Le développement du secteur manufacturier

de la région doit également faire face, dans certains domaines, à des contraintes matérielles. Ainsi, en dehors des agglomérations métropolitaines, l'infrastructure industrielle et les moyens de transport sont généralement sous-développés. Dans certains endroits, les difficultés d'approvisionnement en eau constituent un autre obstacle à la diversification et à l'expansion du secteur manufacturier. La gestion de cette ressource rare, particulièrement dans les provinces des Prairies, exigera une planification et des investissements judicieux dans les années à venir.

78. Les politiques des divers gouvernements influenceront beaucoup le degré auquel seront exploitées les possibilités de croissance du secteur de la fabrication dans la région. Etant donné la forte relation qui existe entre le secteur manufacturier et la base de ressources primaires de la région, l'évolution de celui-ci sera fonction des décisions prises à l'égard de l'étendue et du moment de l'aménagement des ressources (par exemple: impôts, redevances, provision pour épuisement, règlement sur la protection de l'environnement, acquisition par l'Etat), ainsi que des décisions de principes touchant directement l'accès des fabricants de l'Ouest aux marchés intérieurs et étrangers et leur position concurrentielle sur ces marchés. Par exemple, des anomalies dans les frais de transport semblent avoir restreint le progrès de certaines activités, notamment la transformation des graines de colza. D'autre part, la protection douanière, bien qu'appliquée de manière uniforme dans tout le Canada, n'a pas semblé contribuer notablement au développement manufacturier dans l'ouest du pays.

Perspectives pour les principaux secteurs manufacturiers

79. L'exploration et le développement dans les industries du pétrole et du gaz naturel devraient assurer la stabilité de l'activité de transformation jusque vers le milieu des années 80 plutôt que sa croissance comme ce fut le cas durant les dix dernières années. Néanmoins, les activités généralement liées à l'énergie devraient être le principal moteur de l'économie de la région pour les quelques années à venir. Les progrès des techniques d'extraction des sables bitumineux maintiendront vraisemblablement leur rythme actuel, la production ira en s'accroissant au cours de cette période et on assistera peut-être à la création d'une nouvelle entreprise d'exploitation de cette ressource. Un important aménagement des gisements d'huile lourde de Lloydminster en Saskatchewan et en Alberta pourrait avoir lieu d'ici à 1985. On prévoit l'expansion de l'industrie pétrochimique de l'Alberta avec la fabrication de produits chimiques primaires et d'importants produits intermédiaires et une certaine intégration avec les produits en matière plastique et les biens de consommation. Cette dernière activité pourrait convenir particulièrement aux petites localités puisque les usines de taille économique ont tendance à être de faible envergure, que cette activité n'a pas un caractère hautement technologique et que des salaires peu élevés sont essentiels afin qu'elle soit viable.

80. La mise en valeur du charbon métallurgique pour exportation et du charbon de chaudière pour la production d'électricité, telle qu'envisagée en Alberta et en Colombie-Britannique, permettrait de doubler d'ici à 1985 la production de charbon de l'Ouest canadien. De plus, la production d'uranium dans le nord de la Saskatchewan devrait s'accroître de façon significative et il est possible qu'on établisse une usine d'enrichissement de l'uranium.

81. Ces industries liées à l'énergie créeront un marché régional croissant de matériaux et d'équipement de plus en plus spécialisés et complexes. La demande en tuyaux pour la construction de l'Alaska Highway Pipeline peut provoquer l'expansion de l'usine sidérurgique IPSCO à Regina et l'on entrevoit la possibilité de fabriquer des soupapes de canalisation en Alberta. Il existe des industries en voie d'expansion, notamment en Alberta et en Colombie-Britannique, qui fournissent du matériel aux industries d'exploitation des ressources et les réalisations de sociétés telles que l'ATCO et la Foremost permettent de penser que ces produits pourraient également être exportés. La construction et l'exploitation éventuelle du pipeline de l'Alaska Highway supposent l'utilisation d'un bon nombre de transporteurs non routiers fiables, ce qui devrait susciter des débouchés pour les fabricants locaux. Les conditions plutôt exceptionnelles de l'exploitation forestière dans toute cette région exigent l'emploi de tracteurs débardeurs et de remorques perfectionnés pour transporter efficacement le bois en grume jusqu'aux diverses scieries et fabriques de pâte et de papier. D'autres exploitations de ressources comme celles de Fort McMurray, Cluff Lake et des îles de l'Arctique nécessitent qu'on apporte constamment des améliorations au matériel de transport non routier. On importe des machines agricoles sur une grande échelle à l'heure actuelle, mais la technologie étant uniforme dans ce domaine et le coût du transport élevé, des possibilités de substitution aux importations existent.

82. Le secteur des aliments et des boissons semble réserver des possibilités de croissance dans le domaine de la fabrication et de la transformation. Parmi les facteurs favorisant cette industrie, il y a l'étendue des terres arables, la pression restreinte de l'urbanisation en ce qui concerne l'utilisation de la terre et les coûts, les ressources non encore utilisées pour les récoltes demandant une irrigation spéciale, le nombre excédentaire de parcs d'embouche et d'abattoirs. Ce secteur pourrait bénéficier de l'important développement du projet de la South Saskatchewan River où l'on prévoit l'irrigation éventuelle d'une superficie de plus de 200 000 acres dont seulement 55 000 sont utilisées à l'heure actuelle. Ce projet et celui de St Mary's offrent la possibilité de produire, du moins sur une base saisonnière, la plupart des légumes importés dans la région comme les carottes, les choux et les oignons. L'abondance de céréales fourragères et de pâturages adéquats devrait assurer une production accrue de porcs et de bétail et pourrait susciter l'expansion de la transformation des viandes si le Canada suivait la même tendance qu'aux Etats-Unis, à savoir procéder sur place à la transformation des viandes. Les niveaux actuels de production de colza et de tournesol dans la région laissent entrevoir pour bientôt l'établissement d'usines de broyage de graines pour la production d'huile qui soient davantage intégrées verticalement.

83. Principalement en raison du programme de mise en valeur des salmonidés élaboré par le gouvernement fédéral, l'emploi en Colombie-Britannique dans le secteur de la transformation devrait à long terme s'accroître. Ce programme a été conçu de manière à doubler la prise de saumons sur une période de 30 ans et, quoique l'incidence sur le nombre d'emplois dans le domaine de la pêche sera faible, on anticipe néanmoins que l'emploi dans le secteur de la transformation augmentera à mesure que les usines actuelles destinées à cette fin seront davantage utilisées.

84. Les industries connexes à l'exploitation forestière qui jouent un rôle important dans l'activité actuelle de la fabrication dans l'Ouest, en conserveront vraisemblablement une part stable jusqu'aux environs de 1985. Les produits forestiers continueront d'être une source de force économique en Colombie-Britannique malgré que les possibilités d'expansion prévues au cours de cette période soient restreintes. La concurrence internationale, notamment dans l'industrie des pâtes et papiers, aura un effet modérateur sur ce secteur comme ailleurs au Canada. L'industrie de l'Ouest a toutefois beaucoup d'atouts importants, entre autres des réserves forestières considérables, des usines de grande envergure à rendement élevé et la proximité du marché de l'ouest des États-Unis. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont sans aucun doute suffisamment de ressources pour alimenter de nouvelles fabriques de pâte, mais il est peu probable que dans les cinq prochaines années une expansion d'importance puisse se justifier sur le plan économique. On prévoit que la demande de contre-plaqué progressera d'environ 3% par année avec la mise en exploitation de nouvelles scieries au rythme moyen d'une par année au Canada, la majorité de ces installations étant situées en Colombie-Britannique. Il y aura toutefois une certaine rationalisation des usines de cette province à mesure qu'on fermera les usines désuètes dans les terres basses (Vancouver) et qu'on construira des installations modernes plus près des ressources.

85. Pour ce qui est de prévoir l'exploitation plus poussée des ressources forestières, les provinces des Prairies chercheront probablement dans un effort concerté des débouchés commerciaux pour les divers bois de peuplier peu en usage. On pourrait par exemple convertir ce bois en aliments pour le bétail, en alcool comme combustible ou peut-être aussi comme produit de fermentation.

Fluctuations de la moyenne mensuelle de l'emploi industriel par région et par secteur entre 1976 et 1977

Le tableau qui suit donne par région les fluctuations de l'emploi auxquelles l'industrie manufacturière canadienne doit faire face à l'heure actuelle. Ce tableau présente, selon les régions et les principaux secteurs de fabrication, la moyenne mensuelle estimée de l'emploi calculée pour la période écoulée de janvier à octobre 1977. Les chiffres entre parenthèses représentent les fluctuations de ces moyennes mensuelles par rapport à la même période de dix mois pour 1976. Le calcul des moyennes tend à réduire la variation mensuelle des prévisions, et la comparaison des périodes correspondantes pour 1976 et 1977 élimine en grande partie l'effet des fluctuations saisonnières. Les données sont tirées des résultats inédits de l'enquête mensuelle de Statistique Canada sur la population active. Elles comportent donc une certaine marge d'erreur d'échantillonnage et ont été arrondies au millier le plus rapproché. Des données plus précises sur l'emploi dans le secteur manufacturier sont publiées dans le recensement annuel de l'industrie de la fabrication, mais les chiffres les plus récents provenant de cette source visent seulement l'année 1975. Les données de l'enquête sur la population active comportent une plus grande marge d'erreur, mais sont beaucoup plus opportunes. Les principales tendances qu'elles indiquent sont considérées comme significatives, mais les chiffres cités doivent être regardés comme prévisions, sujets à une erreur d'échantillonnage statistique.

Les résultats de l'enquête sur la population active montrent que la moyenne mensuelle de l'emploi dans le secteur de la fabrication au Canada a baissé d'environ 34 000 emplois, soit 1.7 pour cent, entre 1976 et 1977. Cette baisse est attribuable presque entièrement au Québec où la moyenne de l'emploi a diminué de 4,3% soit d'environ 30 000 emplois. Dans les provinces de l'Atlantique, le secteur manufacturier a perdu environ 4 000 emplois, soit une baisse de 4.2 pour cent. Les fluctuations en Ontario et dans les provinces de l'Ouest n'étaient pas significatives du point de vue statistique.

Le Québec a accusé des pertes d'emplois importantes dans les secteurs mous, presque 20 000 emplois, ce qui constitue une diminution de 15%. L'autre perte importante s'est produite dans le secteur du papier et des activités annexes où l'emploi a diminué de 23%, c'est-à-dire de 12 000 emplois. Les secteurs de la première transformation des métaux ainsi que de la fabrication de produits en métal, de machines et de produits chimiques ont perdu 14 000 emplois ou environ 12% de son niveau d'emploi moyen en 1976. La seule hausse significative au Québec s'est produite dans le secteur de l'imprimerie et de l'édition où il y a eu 6 000 emplois de plus qu'en 1976. Dans les provinces de l'Atlantique, aucun secteur n'a accusé de perte importante en chiffres absolus; bien qu'il y ait eu certaines baisses significatives, en termes relatifs par exemple dans le secteur de la première transformation des métaux. La région atlantique est la seule région à n'avoir pas connu de hausse dans au moins un secteur. En Ontario, il y a eu une baisse radicale dans la fabrication de produits électriques qui a perdu 16 000 emplois, soit 16 pour cent du niveau de 1976. Cette baisse a été compensée par une hausse de 13 000 emplois (10 pour cent) dans l'équipement de transport. Dans les textiles, il y a eu une baisse de 16 pour cent ou 5 000 emplois. Une baisse semblable s'est produite dans le secteur des produits minéraux non métalliques, quoique compensée par des hausses significatives dans les secteurs des machines et du bois. La baisse la plus importante dans les provinces de l'Ouest a touché l'industrie du bois où la moyenne a baissé de 7 pour cent, soit de 5 000 emplois. Cette baisse a été compensée par des hausses dans plusieurs secteurs, la plus forte ayant eu lieu dans la fabrication de produits en métal où la moyenne a augmenté de 18 pour cent, soit d'environ 4 000 emplois. Dans l'ensemble, les provinces de l'Ouest semblent avoir en fait augmenté légèrement leur niveau de l'emploi manufacturier. C'est la seule région à avoir enregistré une hausse nette au milieu de la baisse généralisée au pays.

TABEAU 9

**MOYENNE MENSUELLE DE L'EMPLOI INDUSTRIEL:
COMPARAISON DE LA PÉRIODE DE JANVIER À OCTOBRE POUR 1977 ET 1976
(EN MILLIERS D'EMPLOIS)**

	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Canada
Alliments et boissons	37 (0)	68 (+4)	97 (+2)	55 (0)	257 (+6)
Tabac	*	5 (-1)	4 (0)	*	9 (-1)
Caoutchouc et produits en matière plastique	4 (0)	16 (+2)	37 (+2)	4 (+1)	61 (+5)
Cuir	*	13 (-2)	17 (0)	*	30 (-2)
Textiles	2 (0)	28 (-9)	26 (-5)	2 (+1)	58 (-14)
Bonneterie	*	8 (-4)	6 (+1)	*	14 (-3)
Habillement	*	74 (-4)	23 (+1)	10 (-2)	106 (-6)
Bois	7 (-1)	30 (+3)	21 (+4)	63 (-5)	121 (+2)
Meubles et articles d'ameublement	*	25 (+3)	27 (-1)	9 (+1)	62 (+2)
Papier et activités annexes	13 (-1)	40 (-12)	48 (+1)	29 (-3)	130 (-15)
Imprimerie, édition et activités annexes	3 (0)	35 (+6)	59 (+3)	24 (0)	121 (+9)
Première transformation des métaux	3 (-1)	37 (-3)	70 (0)	14 (0)	127 (-3)
Produits en métal (sauf machines et équipement de transport)	4 (0)	35 (-4)	86 (+1)	26 (+4)	151 (+1)
Machines (sauf électriques)	*	16 (-3)	70 (+4)	16 (+1)	102 (+1)
Équipement de transport	8 (0)	38 (-1)	133 (+13)	25 (+1)	202 (+13)
Produits électriques	3 (0)	33 (+1)	75 (-14)	10 (+2)	120 (-12)
Produits minéraux non métalliques	2 (-1)	17 (0)	29 (-5)	13 (0)	61 (-5)
Produits du pétrole et du charbon	2 (0)	6 (-1)	9 (0)	6 (0)	24 (-1)
Industrie chimique	2 (0)	27 (-4)	49 (-3)	9 (0)	87 (-7)
Industries manufacturières diverses	*	19 (0)	38 (-5)	7 (+1)	65 (-4)
Total	90 (-4)	570 (-29)	924 (-1)	324 (+2)	1 909 (-34)

Source: Prévisions non publiées de la Direction de l'enquête sur la population active de Statistique Canada.

Remarques: (1) Les données de ce tableau représentent des prévisions des moyennes d'emploi mensuelles calculées pour la période de dix mois écoulée de janvier à octobre 1977. Les chiffres entre parenthèses sont les fluctuations de ces moyennes par rapport à la période équivalente en 1976. Ainsi, il y a eu une moyenne de 106 000 emplois dans l'industrie canadienne de l'habillement entre janvier et octobre 1977. Cela représente une baisse d'environ 6 000 emplois par rapport à la même période en 1976.

(2) L'astérisque indique qu'il y avait moins de 2 000 employés dans la région pour le secteur indiqué. Le chiffre n'est pas inscrit.

(3) La somme des données régionales ne correspond pas nécessairement au total national étant donné que les chiffres sont arrondis et que certaines données ne sont pas inscrites (dans le cas des astérisques).

ANNEXE A

DOCUMENTATION SELECTIONNEE

SUR LE

MINISTERE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE REGIONAL

DREE

The Department of Regional Economic Expansion was created under the Government Organization Act in April 1969, as an instrument to coordinate federal efforts to reduce economic and social disparities between the various regions of Canada. DREE's primary objective is to ensure that development opportunities existing in Canada's slow growth regions are effectively pursued so as to improve employment and general economic conditions.

In 1972, the Department undertook a comprehensive review and analysis of its programs and organization. As a result, several innovations were introduced, including decentralization of the department's activities and decision-making procedures, and the development and signing of General Development Agreements (GDAs) with individual provinces.

Departmental programming is divided into three major areas of activity: General Development Agreements, industrial incentives, and other programs which include the Agricultural and Rural Development Act (ARDA), Special ARDA and the Prairie Farm Rehabilitation Administration (PFRA).

General Development Agreement Mechanism

Since its inception, the GDA approach has become the chief instrument of DREE programming. There are General Development Agreements signed with each province, except Prince Edward Island, where a 15-year comprehensive development agreement has been in effect since 1969.

LE MEER

Le ministère de l'Expansion économique régional (MEER) a été créé en avril 1969 en vertu de la Loi sur l'organisation du gouvernement pour être l'instrument de coordination des efforts du gouvernement fédéral visant à atténuer les inégalités économiques et sociales entre les diverses régions du Canada. L'objectif premier du MEER est de voir à l'exploitation rationnelle des possibilités de développement des régions à faible croissance de façon à y améliorer la situation de l'emploi et de l'économie en général.

En 1972, le ministère a entrepris une révision exhaustive de ses programmes et de son organisation. Plusieurs changements en ont résulté, notamment la décentralisation de l'activité du ministère et des pouvoirs de décisions, et l'élaboration et la signature d'ententes-cadres de développement (E.C.D.) avec chacune des provinces.

Les programmes du ministère s'articulent autour des trois principaux secteurs d'activité suivants: les ententes-cadres de développement, les subventions à l'industrie et les autres programmes qui comprennent notamment la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), spécial ARDA et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP).

Le mécanisme des ententes-cadres de développement (E.C.D.)

Depuis son adoption, l'E.C.D. est devenue l'élément central de la programmation du MEER. Une entente-cadre de développement a été conclue avec chacune des provinces à l'exception de l'île-du-Prince-Edward où un plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans est en vigueur depuis 1969.

Each GDA outlines an economic strategy, which is based on analysis of provincial socio-economic circumstances, and sets out guidelines and criteria for the implementation of the strategy through the development and signing of subsidiary agreements, which are designed to define and pursue specific development opportunities.

Another significant aspect of the GDA approach is the on-going process of communication, cooperation and co-ordination which has developed between DREE and other federal government departments. Other federal departments and agencies have been involved in the development and implementation of many subsidiary agreements and have frequently co-signed or co-funded specific initiatives along with DREE and the provinces concerned.

Regional Development Incentives Program

The Regional Development Incentives Program is an important component of DREE programming and complements the GDA strategies. In terms of expenditures it represents just under one-fifth of the Department's annual budget. Its main objective is to stimulate and preserve productive employment opportunities by encouraging manufacturing and processing investment in the regions of Canada which are designated as requiring special assistance. There are designated regions in each of the ten provinces, as well as the Northern Territories. The legislative base of the program is the Regional Development Incentives Act and certain sections of the Department of Regional Economic Expansion Act, both of which were passed in 1969.

Chaque E.C.D. énonce une stratégie économique qui est fondée sur l'analyse de la conjoncture socio-économique de la province et expose en outre les lignes directrices et les critères qui régiront la mise en oeuvre de cette stratégie par le biais d'ententes auxiliaires qui ont pour objet de délimiter et d'exploiter des possibilités précises de développement.

Le processus continu de communication, de collaboration et de coordination qui a été établi entre le MEER et les autres ministères fédéraux constitue un autre aspect important du mécanisme de l'E.C.D. C'est ainsi que d'autres ministères et organismes fédéraux ont été appelés à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nombreuses ententes auxiliaires pour souvent en devenir les cosignataires ou participer à leur financement avec le MEER et la province concernée.

Le programme des subventions au développement régional

Ce programme, qui se veut le complément des E.C.D., est lui aussi un élément important de l'action du MEER. Il compte pour un peu moins du cinquième du budget annuel du ministère et a pour objectif principal de maintenir et d'accroître les possibilités d'emploi productif en stimulant l'investissement au titre de la fabrication et de la transformation dans les régions désignées du Canada qui nécessitent une aide spéciale. Des régions ont été désignées à cette fin dans chacune des dix provinces ainsi que dans les Territoires du Nord. Le programme est régi par la Loi sur les subventions au développement régional et certains articles de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale qui ont toutes deux été adoptées en 1969.

The Regional Development Incentives Program is both federally funded and administered. However, all provinces are consulted prior to the designation of regions within their borders. There is also substantial consultation with other federal departments and provincial governments on major incentive projects and on smaller ones in sensitive industries or with resource or environmental concerns.

Other Programs

The Agricultural and Rural Development Act (ARDA) was passed in 1961 to assist rural socio-economic development. In the past, ARDA programs have applied in many parts of Canada. However, these programs have now expired in all provinces except Ontario, where they are due to expire effective March 31, 1979. Typical ARDA undertakings have included: farm consolidation and diversification, alternative land use, soil and water conservation, social adjustment, and the provision of alternative employment opportunities. In some provinces, such activities can be supported within the framework of the GDA/Sub-Agreement mechanism.

The Special ARDA Program is designed to improve the economic circumstances of disadvantaged people of Native ancestry living in rural areas. At present the program operates only in Manitoba, Saskatchewan and British Columbia, as well as in the Yukon and Northwest Territories.

C'est le gouvernement fédéral seul qui assure le financement et la mise en oeuvre du programme des subventions au développement régional. Toutes les provinces sont toutefois consultées avant que soient désignées les régions situées sur leur territoire. Les autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux sont amplement consultés aussi lorsqu'il s'agit d'un projet important ou d'un projet qui concerne une industrie vulnérable ou encore qui suscite des préoccupations sur les plans des ressources ou de l'écologie.

Les autres programmes

La Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) a été mise en application en 1961 pour aider à résoudre les problèmes socio-économiques en milieu rural. Dans le passé les programmes sous la Loi ARDA ont permis la mise en oeuvre de projets socio-économiques dans plusieurs régions rurales au Canada. Toutefois, la programmation sous cette Loi est maintenant terminée dans toutes les provinces à l'exception de l'Ontario, où elle doit se terminer le 31 mars, 1979. Les principaux domaines d'activité sous la Loi ARDA sont la réaffectation des sols et des eaux, le relèvement social et la création des emplois substituts. Dans quelques provinces, ces activités peuvent maintenant faire l'objet de support sous le mécanisme des ententes-cadres/ententes auxiliaires de développement.

Le programme spécial ARDA vise à améliorer la situation économique des citoyens défavorisés, en particulier ceux d'origine indienne vivant en milieu rural. A l'heure actuelle, cette activité s'applique aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ainsi qu'aux Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Fund for Rural Economic Development (FRED) agreements have provided comprehensive rural development programs in several parts of Canada.

There is a FRED Agreement in effect with Prince Edward Island (the PEI Comprehensive Plan) which will continue until March 31, 1984. FRED Agreements with Québec and New Brunswick expired in 1976, and the Agreement with Manitoba ended in 1977.

The Prairie Farm Rehabilitation Administration (PFRA) has been a part of the DREE organization since the department was formed in 1969. It was originally established in 1935. Major PFRA activities include water conservation on individual farms, development of farm wells, community water-storage, large-scale irrigation, land reclamation, tree culture, and community pasture operations.

The Agricultural Service Centres program provides federal monies for the installation of sewer and water facilities in selected prairie centres serving surrounding agricultural communities.

Les ententes sur le fonds de développement économique rural (FODER) ont permis la mise en oeuvre de plans généraux de développement rural dans maintes parties du Canada.

Il y a une entente FODER en vigueur avec l'Ile-du-Prince Edouard (Plan d'ensemble de développement pour l'I-P-E) jusqu'au 31 mars, 1984. Les ententes FODER avec le Québec et le Nouveau Brunswick ont pris fin en 1976 et celle avec le Manitoba, en 1977.

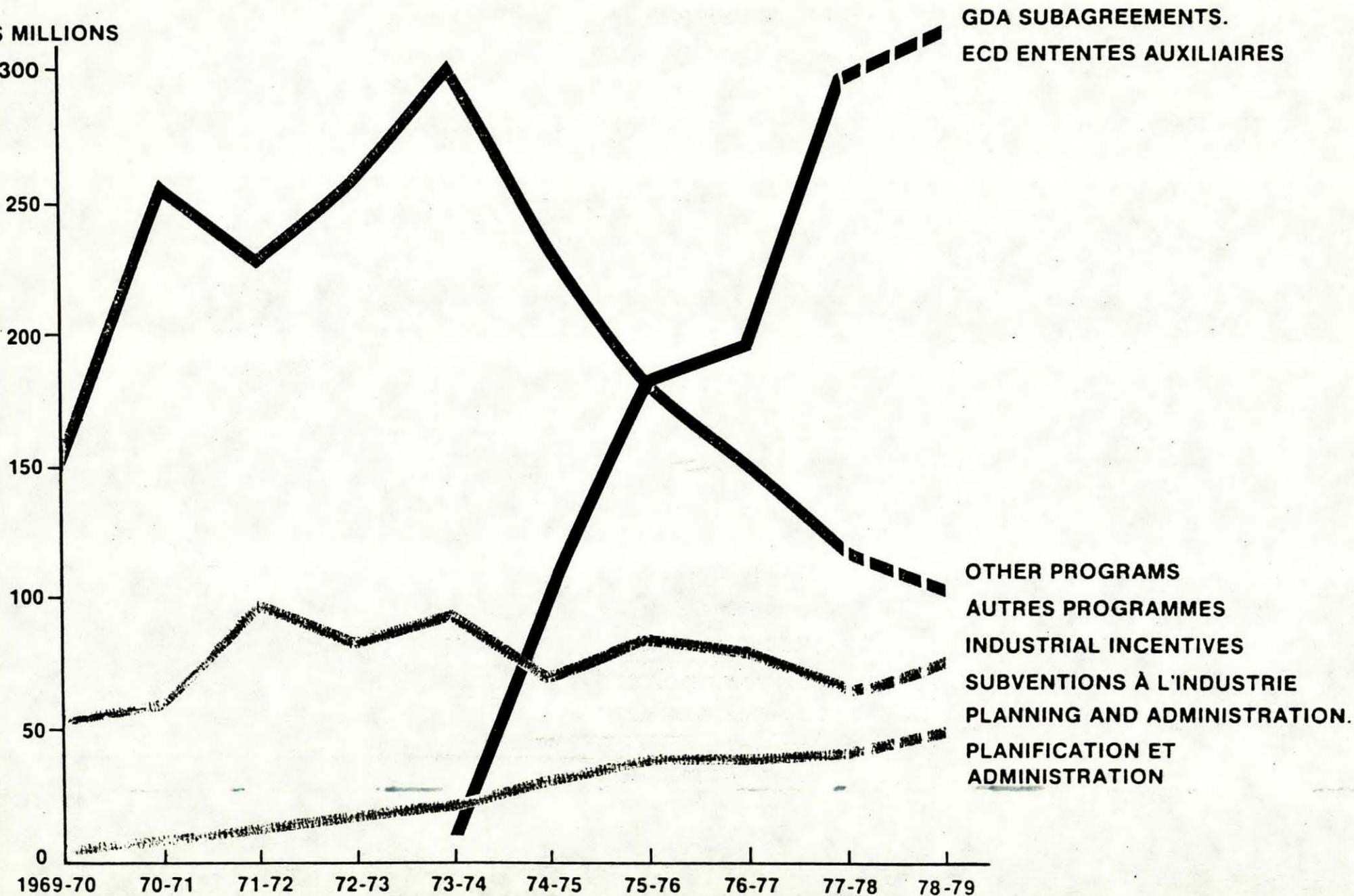
A sa création en 1969, le MEER a pris en charge l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) dont l'existence remonte à 1935. Les objectifs de ce programme sont, entre autres, la conservation des eaux dans les exploitations agricoles des particuliers, l'aménagement des puits dans les fermes et de réservoirs d'eau collectifs, certains travaux d'irrigation de grande portée, l'amendement des terres, l'arboriculture et l'administration de pâturages communautaires.

Le programme des centres de services agricoles prévoit l'attribution d'une aide fédérale pour l'installation de réseaux d'adduction d'eau et d'égouts dans certains centres des Prairies qui desservent les communautés agricoles environnantes.

DREE EXPENDITURES ACTUAL AND FORECAST BY ACTIVITY

DÉPENSES DU MEER ACTUELLES ET PRÉVUES PAR ACTIVITÉ

\$ MILLIONS



GDA SUBAGREEMENTS.
ECD ENTENTES AUXILIAIRES

OTHER PROGRAMS
AUTRES PROGRAMMES
INDUSTRIAL INCENTIVES
SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE
PLANNING AND ADMINISTRATION.
PLANIFICATION ET
ADMINISTRATION

**MAXIMUM FINANCIAL PROVISIONS OF ACTIVE SUB-AGREEMENTS/
DEPENSES MAXIMALES PREVUES DES ENTENTES AUXILIAIRES EN VIGUEUR
AS OF/AU
01/01/79**

<u>NEWFOUNDLAND/ TERRE-NEUVE</u>	<u>TOTAL</u>	<u>FEDERAL SHARE/ QUOTE-PART FEDERALE</u>	<u>PROVINCIAL SHARE/QUOTE- PART PROVIN- CIALE</u>	<u>OTHER/ AUTRES</u>
Forestry	\$ 54 966 600	\$ 47 778 500	\$ 7 188 100	
Gros Morne	22 935 200	20 641 680	2 293 520	
NORDCO	4 910 080	4 419 072	491 008	
St. John's Urban	68 000 000	51 000 000	17 000 000	
Highways 1976-78	101 160 000	88 244 000	12 916 000	
Planning	6 385 000	4 000 000	2 385 000	
Inshore Fisheries	11 761 000	10 584 900	1 176 100	
Labrador Interim	22 097 000	19 662 300	2 434 700	
Mineral	12 458 000	11 212 200	1 245 800	
Tourism	13 264 600	11 938 140	1 326 460	
Agriculture	16 341 300	14 707 170	1 634 130	
Rural	14 580 000	13 122 000	1 458 000	
<u>NOVA SCOTIA/ NOUVELLE-ECOSSE</u>				
Mineral	19 838 000	15 870 400	3 967 600	
Halifax-Dartmouth	109 706 300	79 997 000	29 709 300	
Canso	25 835 400	19 265 000	6 570 400	
Agriculture	48 217 000	29 980 000	18 237 000	
Industrial	16 289 000	13 031 200	3 257 800	
Planning	5 000 000	2 500 000	2 500 000	
Forestry	60 537 500	36 142 000	24 395 500	
Tourism	13 750 000	11 000 000	2 750 000	
SYSCO	19 500 000	15 156 000	4 344 000	
Energy	24 875 000	19 000 000	5 875 000	
<u>NEW BRUNSWICK/ NOUVEAU-BRUNSWICK</u>				
Forestry	70 629 000	56 023 200	14 605 800	
Industrial	30 227 750	24 182 200	6 045 550	
Kent Region	7 751 000	6 200 800	1 550 200	
Saint John & Moncton	51 200 000	35 840 000	15 360 000	
Planning	4 875 000	2 437 500	2 437 500	
Tourism	14 743 000	11 794 400	2 948 600	
Minerals & Fuels	11 313 125	9 050 500	2 262 625	
Highways 1977-80	56 000 000	42 000 000	14 000 000	
Northeast	95 500 000	67 175 000	28 325 000	
Agricultural #2	34 622 500	27 698 000	6 924 500	
<u>QUEBEC</u>				
Axes routiers	448 775 000	205 505 000	243 270 000	
Forêts	138 333 000	83 000 000	55 333 000	
Infrastructures ind.	137 670 000	82 602 000	55 068 000	
Agriculture	103 266 000	61 960 000	41 306 000	
Minéral	28 600 000	17 160 000	11 440 000	
St-Félicien	298 000 000	30 000 000	20 000 000	\$248 000 000
PICA	13 292 000	7 975 200	5 316 800	
Assainissement	200 000 000	120 000 000	80 000 000	
Tourisme	76 000 000	45 600 000	30 400 000	
Equipements publics	34 876 000	23 261 000	11 615 000	
<u>ONTARIO</u>				
Northwestern	50 888 650	25 444 325	25 444 325	
Northeastern	28 996 650	14 498 325	14 498 325	
Single-Industry	19 798 400	10 205 000	9 593 400	
Community & Rural	9 456 650	4 728 325	4 728 325	
Forest	82 236 500	41 118 250	41 118 250	
<u>MANITOBA</u>				
Mineral	8 500 000	4 250 000	4 250 000	
Northlands	138 749 000	96 009 000	42 740 000	
Industrial	44 000 000	26 400 000	17 600 000	
<u>SASKATCHEWAN</u>				
Steel	182 800 000	35 000 000	10 000 000	137 800 000
Planning	2 600 000	1 300 000	1 300 000	
Qu'Appelle	33 700 000	17 960 000	15 740 000	
Agribition	1 700 000	850 000	850 000	
Interim Mineral	2 469 500	1 234 750	1 234 750	
Northlands	127 000 000	87 000 000	40 000 000	
<u>ALBERTA</u>				
Nutritive Processing	17 000 000	8 500 000	8 500 000	
1976-79 Transpo	30 000 000	15 000 000	15 000 000	
North	55 000 000	32 500 000	22 500 000	
<u>BRITISH COLUMBIA COLOMBIE-BRITANNIQUE</u>				
1976-79 Highways	30 000 000	15 000 000	15 000 000	
Coal - 1977/78	10 000 000	5 000 000	5 000 000	
Industrial	70 000 000	35 000 000	35 000 000	
Agricultural	86 750 000	30 000 000	30 000 000	26 750 000
Travel	50 000 000	25 000 000	25 000 000	
TOTAL ACTIVE/ en vigueur:	\$3 668 225 605	\$2 053 814 337	\$1 201 861 268	\$412 550 000

RESUME DES
STIMULANTS INDUSTRIELS AU CANADA
OFFERTS AUX INVESTISSEURS CANADIENS ET ETRANGERS
(Source: L'Investisseur Etranger - Automne 1978)

Stimulants industriels

Cette rubrique présente un résumé courant des principaux stimulants industriels offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux aux investisseurs canadiens et étrangers. Pour être admissibles, les sociétés doivent être constituées au Canada.

Certains programmes à frais partagés administrés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux paraissent sous la rubrique Programmes provinciaux d'encouragement.

Programmes d'encouragement offerts par le gouvernement fédéral

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Programme d'expansion des entreprises (EDP)

Ce programme vise à améliorer la viabilité des PME admissibles des secteurs de la fabrication et de la transformation ainsi qu'à raffermir leur position concurrentielle à l'échelon international. Le programme offre les diverses formes d'aide suivantes: subventions pour élaborer des projets admissibles à une aide; subventions pour des études de faisabilité; subventions pour étudier des projets d'amélioration de la productivité; subventions pour des projets de design industriel; subventions pour des projets d'innovation; prêts et assurance-prêts pour des projets de réorganisation; aide spéciale. **Contact:** *Commission d'expansion des entreprises, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 235, rue Queen, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H5.*

Loi sur les prêts à la petite entreprise

Le Ministre garantit jusqu'à concurrence de \$75 000 des prêts consentis par des prêteurs agréés à des petites entreprises dont le chiffre d'affaires — actuel ou prévu — est inférieur à \$1 million. **Contact:** *L'administration des prêts à la petite entreprise, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 235, rue Queen, Ottawa, Ontario Canada K1A 0H5.*

Programme sur la machinerie

Ce programme prévoit la remise de droits de douane sur l'importation de machinerie non fabriquée au Canada, lorsque leur importation revêt une importance vitale pour une entreprise. **Contact:** *Conseil consultatif en machinerie et équipement, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 235, rue Queen, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H5.*

Programme d'aide au développement des marchés des produits agricoles et alimentaires (AGMAP)

Ce programme d'aide financière vise à encourager une croissance soutenue des ventes de produits agricoles et alimentaires sur les marchés extérieurs et intérieurs. **Contact:** *Division des programmes, Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 235, rue Queen, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H5.*

Autres programmes

Il existe également d'autres programmes destinés à la construction navale, aux productions de défense, à la haute couture, à la commercialisation de céréales et oléagineux ainsi qu'au développement et à l'expansion des exportations. **Contact:** *Ministère de l'Industrie et du Commerce, 235, rue Queen, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H5.*

Conseil national de recherches

Programme d'aide à la recherche industrielle (P.A.R.I.)

Le Conseil national de recherches assume une partie des coûts de projets de recherches ayant fait l'objet d'une sélection. **Contact:** *Conseil national de recherches, Chemin Montréal, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0R6.*

Programme pilote industrie/laboratoire (P.P.I.L.)

Programme conjoint de recherches à frais partagés entre les laboratoires du C.N.R. et les entreprises industrielles. **Contact:** *Conseil national de recherches, Chemin Montréal, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0R6.*

Ministère de l'Expansion économique régionale (MEER)

En accord avec la *Loi sur les subventions au développement régional*, le Ministère offre des prêts et des garanties de prêts aux entreprises qui s'établissent dans les régions désignées de toutes les provinces du Canada. Le programme de subvention vise principalement les entreprises de fabrication et de transformation. Les entreprises de service peuvent se prévaloir de garanties de prêts. La région spéciale de Montréal désignée par la Loi du MEER est éligible à des prêts pour certains secteurs de la fabrication et de la transformation. **Contact:** *Direction des subventions à l'industrie, Ministère de l'Expansion économique régionale, 200, rue Principale, Hull, Québec, Canada K1A 0M4.*

Banque fédérale de développement (B.F.D.)

La B.F.D. apporte une aide financière aux entreprises et, plus particulièrement, aux petites entreprises. La Banque accorde des prêts, garantit des emprunts, fournit le capital-actions et finance l'achat ou la location de matériel. Des services de gestion sont aussi offerts par la B.F.D. **Contact:** *Banque fédérale de développement, 901, Square Victoria, Montréal, Québec, Canada H3C 3C3.*

Programmes provinciaux d'encouragement

Alberta

Alberta Opportunity Company

Cette société de la Couronne contribue au financement d'entreprises manufacturières de l'Alberta, par le biais de prêts directs ou de garanties de prêt afférents à des immobilisations. Des capitaux d'exploitation sont aussi disponibles lorsqu'il est impossible à l'entreprise d'emprunter dans des établissements de prêts conventionnels. **Contact:** Alberta Opportunity Company, C.P. 1860, Ponoka, Alberta, Canada T0C 2H0.

Entente auxiliaire Canada-Alberta sur les traitements des produits alimentaires

Selon les termes de cette entente, des prêts pouvant atteindre 35 p. cent des capitaux nécessaires à la construction ou l'expansion des installations abritant certaines opérations de traitement des aliments sont accordés aux entreprises alimentaires. Sont éligibles les opérations au cours desquelles les matières brutes ou les produits semi-finis sont, par des moyens mécaniques ou chimiques, transformés, traités, raffinés ou encore commercialisés à titre de produits alimentaires destinés aux humains, aux animaux ou aux plantes. Les prêts peuvent être accordés pour des installations situées à quelque endroit que ce soit en Alberta, à l'exception d'Edmonton et de Calgary. **Contact:** Directeur, Programme du MEER, Agriculture Building, 9718, 107^e rue, Edmonton, Alberta, Canada T5K 2C8.

Colombie-Britannique

British Columbia Development Corporation

Cette agence gouvernementale vient en aide aux entreprises en accordant des prêts à terme, des garanties de prêts et des cautionnements. Dans certains cas spéciaux, l'agence souscrit au capital-actions. Aucune limite n'est imposée sur les sommes qu'elle offre cette société de la Couronne. Toutefois, dans le cas de projets d'envergure, elle préfère s'associer à d'autres institutions financières. Elle s'occupe de plus de la vente et de la location de terrains aux entreprises manufacturières et de services. L'agence est aussi le maître-d'oeuvre de nombreux projets d'envergure. **Contact:** British Columbia Development Corporation, 272 Granville Square, 200, rue Granville, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada V6C 1S4.

Ministère du Développement économique

Le programme de développement des

entreprises géré par le Ministère contribue à commercialiser, à l'extérieur de la province, des produits manufacturés en Colombie-Britannique. Une aide financière permet aux entreprises de participer à des expositions et à des missions commerciales à l'étranger. Le Ministère offre également un programme d'aide aux petites entreprises, un service de référence sur les diverses sources de financement ainsi que d'autres programmes d'aide aux entreprises. De plus, un service de consultation et d'information au sujet des mesures législatives est disponible pour les nouvelles entreprises. **Contact:** Direction du développement industriel, Ministère du Développement économique, C.P. 10111, 700 ouest, rue Georgie, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada V7Y 1C6.

Manitoba

Manitoba Design Institute

Cet organisme partage les frais de services de consultation en matière de recherche de marchés et de conception de produits et d'emballages. **Contact:** Manitoba Design Institute, 155, rue Carleton, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 3H8.

Manitrade

Cette société gouvernementale assiste les entreprises manitobaines dans leurs tentatives d'exporter leurs produits à l'étranger. La société offre de nombreux services et peut assurer les rôles d'exportateur ou d'agent. Manitrade finance aussi en partie la participation à des foires commerciales ou à des missions. **Contact:** Manitoba Trading Corporation, 155 Carlton St., Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 3H8.

Manitoba Research Council

Le programme d'aide à la recherche et au développement du M.R.C. assume une partie des coûts de recherche et de développement de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés. Les laboratoires du M.R.C. mettent à la disposition de l'industrie alimentaire un service de consultation de soutien et de recherche. **Contact:** Manitoba Research Council, 155, rue Carleton, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 3H8.

Ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba

Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba vient en aide aux industries des secteurs manufacturiers et de la transformation en offrant de partager les coûts des études de faisabilité visant la création ou l'expansion d'industries manufacturières. L'application du programme de subventions du ministère fédéral de l'Expansion économique et régionale prévoit le partage des frais

relatifs à l'emploi d'experts-conseils chargés de remplir les demandes relatives aux programmes du MEER, en ce qui a trait à l'installation ou à l'expansion des industries manufacturières. Le programme d'accroissement de la productivité prévoit un partage des frais afférents à l'identification des obstacles à une productivité accrue dans les entreprises manitobaines. Le programme d'aide à la formation de main-d'oeuvre prévoit un partage des frais afférents aux programmes de formation. **Contact:** Ministère de l'Industrie et du Commerce, 155, rue Carleton, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 3H8.

Nouveau-Brunswick

Commission de développement industriel du Nouveau-Brunswick

La Commission offre une aide financière aux manufacturiers sous la forme de prêts ou de garanties de prêts. De plus la Commission gère un programme conjoint fédéral-provincial des prêts-dons destinés aux petites entreprises. **Contact:** Ministère du Commerce et du Développement, C.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada E3B 5H1.

Gestion Provinciale Limitée

Cette société de la Couronne participe, en qualité d'actionnaire, dans des compagnies manufacturières situées au Nouveau-Brunswick. **Contact:** Gestion Provinciale Limitée, C.P. 6000, Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada, E3B 5H1.

Nouvelle-Écosse

Industrial Estates Limited

Cette société de la Couronne qui favorise l'expansion de l'industrie manufacturière accorde des prêts à long terme garantis sur première hypothèque, remboursables en vingt ans, et couvrant le prix total d'achat de nouveaux terrains et de construction de nouveaux bâtiments par des entreprises manufacturières. Ces prêts à long terme peuvent également servir à financer, jusqu'à concurrence de 60 p. cent, le prix d'achat de nouvelles machines et, le cas échéant, ils sont remboursables en 10 ans. Le financement minimum disponible est de \$150.000. **Contact:** Industrial Estates Ltd., 5151, rue George, Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada B3J 1M5.

Ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse

Le ministère du Développement offre un certain nombre de programmes d'aide. Par l'entremise de la Nova Scotia Resources Development Board, il consent des prêts pour l'exploitation des ressources et des services touristiques. Ces programmes visent la commercialisation, la gestion, le design industriel, le développement rural et les parcs indus-

triels. Le programme d'aide à l'industrie rurale permet aux entreprises qui désirent s'établir ou rénover leurs installations à l'extérieur de la région Halifax-Dartmouth d'obtenir des prêts. Des parcs industriels ont été établis afin d'encourager les petites entreprises au cours de leurs premières années d'exploitation. D'autres ministères offrent des programmes d'intérêt pour les entrepreneurs. **Contact:** *Ministère du Développement de la N.-É., C.P. 519, Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada B3J 2R7.*

Ontario

Société de développement de l'Ontario

Voici un bref aperçu des programmes de la Société: hypothèques industrielles et location à rebours, crédits d'aide à l'exportation, prêts de capitaux d'entreprises, prêts afférents au matériel anti-pollution, prêts aux petites entreprises, prêts visant à promouvoir l'industrie touristique et prêts visant à encourager les industries à s'installer ou à s'étendre dans les régions à croissance économique lente de l'Ontario. **Contact:** *Société de développement de l'Ontario, Édifice Mowat, 900, rue Bay, Toronto, Ontario, Canada M7A 2E7.*

Exemption de la taxe de vente sur le matériel de production

Une exemption de la taxe de vente est accordée aux entreprises sur l'achat de biens et machineries utilisés pour la détection, le mesurage, la prévention, le traitement ainsi que la réduction de la pollution de l'air, de l'eau et du sol attribuable à la production ou à la transformation de produits. **Contact:** *Ministère du Revenu, Direction de la taxe de vente, Toronto, Ontario, Canada M7A 1X9.*

Terre-Neuve

Newfoundland and Labrador Development Corporation

Cette collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux permet un apport financier pouvant s'élever jusqu'à \$2,5 millions pour aider dans le financement du capital-actions ou de prêts pour l'établissement ou l'expansion de petites ou moyennes entreprises. **Contact:** *Newfoundland and Labrador Development Corporation, C.P. 9548, 44 Torbay Road, St. John's, Terre-Neuve, Canada A1A 2Y4.*

Île-du-Prince-Édouard

Industriel Enterprises Incorporated

Cette agence gouvernementale offre des prêts garantis sur première hypothèque destinés à financer l'implantation de nouvelles entreprises et à agrandir des usines existantes. Elle offre aussi des installations industrielles à des condi-

tions avantageuses. **Contact:** *Industrial Enterprises Incorporated, 159, rue Kent, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, Canada C1E 1B0.*

Ministère de l'Industrie et du Commerce de l'Île-du-Prince-Édouard

Le programme d'aide à l'industrie s'adresse aux entreprises du secteur manufacturier et de la transformation. Lorsque l'investissement totalise un maximum de \$25 000, les entreprises admissibles peuvent recevoir un prêt-don maximal de \$12 500 ou 25 p. cent de l'investissement plus des allocations pouvant totaliser jusqu'à \$2 000 pour chaque nouvel emploi créé. Le programme d'aide au secteur des services s'adresse aux entreprises des secteurs primaire et manufacturier pour l'achat de biens de production, ainsi que la construction et la rénovation des biens immeubles. Lorsque l'investissement totalise \$60 000, ces entreprises sont admissibles à un prêt-don maximal de \$30 000 plus \$2 000 pour chaque emploi créé. Les gouvernements fédéral et provincial participent de façon conjointe au financement de ces programmes. **Contact:** *Ministère de l'Industrie et du Commerce, C.P. 2000, 180, rue Kent, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, Canada C1A 7H8.*

Québec

Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)

Cette société agit en qualité de représentante du ministère de l'Industrie et du Commerce et fournit de l'aide financière aux projets d'investissement dans le secteur manufacturier. L'aide financière apportée se présente sous forme de prêts à taux d'intérêt réduits, de participation au capital-actions, de remboursement d'une partie des intérêts de la dette à long-terme ainsi que l'aide financière apportée à l'exportation de produits manufacturés au Québec. L'aide financière ainsi contribué par la société complète, dans la mesure jugée acceptable, les régimes de subventions accordés par le MEER, à l'échelle du Québec, dans tous les secteurs manufacturiers, et dans la zone spéciale de Montréal, dans certains secteurs particuliers. **Contact:** *Société de développement industriel du Québec, 1126, Chemin Saint-Louis, pièce 700, Québec, Canada G1S 1E5.*

Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec

Un fonds de relance favorisant la PME au moyen de crédit fiscal pouvant atteindre 25% de la dépense admissible et une réduction fiscale favorisant le développement industriel régional pour l'ensemble du secteur manufacturier s'ajoutent aux mesures financières prévues par la S.D.I. Au nombre des services offerts par le MIC aux entreprises établies au Québec, on compte l'aide financière aux

missions commerciales, la promotion à l'exportation, l'étude des projets d'opportunité, des services de consultation en matière de marketing, de finance, de gestion, de main-d'oeuvre, et de production. Le MIC du Québec est représenté par des délégations permanentes et des conseillers économiques à New-York, Boston, Chicago, Dallas, Los Angeles, Toronto, Bruxelles, Dusseldorf, Londres, Milan, Paris et Tokyo. **Contact:** *Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, Direction de la promotion industrielle, 1, Place Ville-Marie, suite 2300, Montréal, Québec, Canada H3B 3M6.*

SOQUEM, SOQUIP, SOQUIA, REXFOR

Ces sociétés dont les actions sont entièrement détenues par la province de Québec encouragent des entreprises en participation avec des investisseurs canadiens et étrangers dans des projets du secteur minier (SOQUEM), du gaz et pétrole (SOQUIP), du secteur agro-alimentaire et de l'industrie des aliments (SOQUIA) et de l'exploitation forestière (REXFOR). **Contact:** *Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, Direction de la promotion industrielle, 1, Place Ville-Marie, suite 2300, Montréal, Québec, Canada H3B 3M6.*

Saskatchewan

Société de développement économique de la Saskatchewan

La SDES offre des prêts hypothécaires dont le délai de remboursement peut aller jusqu'à 20 ans. Elle offre également des garanties de prêt ainsi que des capitaux d'innovation à risque partagé. Enfin, elle offre, en vente ou en location, des terrains à vocation industrielle. **Contact:** *Société de développement économique de la Saskatchewan, 1106, rue Winnipeg, Regina, Saskatchewan, Canada S4R 6N9.*

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce offre une multitude de programmes d'aide aux entreprises du secteur manufacturier et de la transformation: le programme d'aide au commerce qui prévoit le partage des coûts relatifs à l'augmentation du marché de l'entreprise; le programme d'accroissement de la productivité qui assume une partie des coûts de recherche et de développement de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés; le programme de développement de la gestion qui prévoit le partage des coûts pour l'obtention des services d'experts-conseils; le programme de l'abattement des intérêts pour les petites entreprises; et, le programme d'expansion des petites entreprises qui prévoit le partage des coûts d'expansion, de modernisation et d'établissement. **Contact:** *Ministère de l'Industrie et du Commerce de Saskatchewan, Power Building, Regina, Saskatchewan S4P 3V7*